

Mémoire d'études / 2008

Diplôme de conservateur de bibliothèque

**Vers une pensée modernisée du
métier de bibliothécaire : le cas du
Manuel pratique de Léo Crozet**

Guillaume Lebailly

Sous la direction de Raphaële Mouren
Conservateur et maître de conférences - ENSSIB

Remerciements

Je tiens à remercier l'ensemble du personnel de la salle T de la Bibliothèque nationale de France, dont la patience et la disponibilité ont grandement facilité mes recherches dans les fonds d'archives de la BnF.

Je remercie l'ABF (en particulier Olivia de la Panneterie) qui a bien voulu me recevoir et me donner accès aux archives de l'Association.

Tous mes remerciements également à Alexia Vanhée pour sa relecture minutieuse et à Xavier Borda qui m'a communiqué les résultats de ses propres recherches sur les périodiques professionnels des années 1930 auxquels je renvoie dans mon travail.

Enfin je remercie Raphaële Mouren, qui a dirigé ce mémoire, pour son accompagnement et ses conseils tout au long de mon travail et plus généralement tout au long de ma formation.

Résumé :

Léo Crozet écrit pour le compte de l'ABF en 1932 un Manuel pratique du bibliothécaire qui sera réédité en 1937. Cet ouvrage tente d'actualiser les méthodes d'un métier encore trop intellectualisé et de les mettre en conformité avec l'apparition des nouvelles techniques, malgré des résistances et des réflexes hérités des pratiques du XIX^e siècle.

Descripteurs :

Bibliothéconomie--Guides, manuels, etc.

Bibliothèques--France--20e siècle

Abstract :

In 1932, Léo Crozet wrote a Practical handbook for librarians on behalf of ABF; this manual, which was reissued in 1937, attempted to update methods of a too intellectualized profession and to make them comply with the development of new technologies, in spite of resistance and reflexes inherited from the 19th century's practices.

Keywords :

Bibliothéconomie--Guides, handbooks, etc.

Libraries--France--20th century



Cette création est mise à disposition selon le Contrat :

Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 2.0 France

disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/> ou par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.

Table des matières

INTRODUCTION BIOGRAPHIQUE : DE L’HOMME AU MANUEL	7
LES PREDECESSEURS DE CROZET : CHEMINEMENT VERS UNE DEMOCRATISATION ET UNE RATIONALISATION DES BIBLIOTHEQUES	11
L’HERITAGE DES LUMIERES : ENCYCLOPEDISME, ERUDITION ET ELITISME DU METIER ..	11
<i>Un idéal éducatif ambitieux mais difficile à tenir</i>	<i>11</i>
<i>Usagers et gardiens des bibliothèques.....</i>	<i>12</i>
<i>Le statut du bibliothécaire dans les premiers manuels.....</i>	<i>14</i>
COUSIN, MAIRE ET LES AUTRES : UN TOURNANT DES ANNEES 1880 ?	15
<i>Une volonté de professionnalisation</i>	<i>15</i>
<i>Des ouvrages professionnels qui maintiennent la tradition</i>	<i>16</i>
Manuels et Instructions.....	16
La tentation d’un bilan rétrospectif.....	20
L’ACTIVITE PROFESSIONNELLE DES PREMIERES ANNEES DU XX ^E SIECLE.....	21
<i>Un métier en crise</i>	<i>21</i>
Le constat d’un retard français	21
Prendre conscience des manques à combler.....	22
Envies de progrès et freins administratifs.....	23
<i>L’émergence du bibliothécaire-technicien</i>	<i>24</i>
Espoirs associatifs et émulation intellectuelle.....	24
Le travail conceptuel en difficulté pour répondre aux besoins pratiques	25
LE PREMIER MANUEL PRATIQUE DE CROZET (1932) : UNE PENSEE RENOUELEE DES MISSIONS DU BIBLIOTHECAIRE	29
PRESENTATION DU <i>MANUEL</i>	29
<i>Léo Crozet : comment et pourquoi ? La genèse du Manuel</i>	<i>29</i>
<i>Présentation des pièces liminaires</i>	<i>34</i>
<i>Le corps du texte</i>	<i>35</i>
UNE REVOLUTION DISCRETE DANS UN CONTEXTE PROFESSIONNEL NOUVEAU	36
<i>Une réponse aux besoins des nouveaux candidats bibliothécaires</i>	<i>37</i>
<i>Survivances du passé et réflexes hérités du XIX^{ème} siècle</i>	<i>38</i>
VERS UNE PRISE EN COMPTE DES INNOVATIONS TECHNIQUES ET DES QUESTIONNEMENTS NOUVEAUX.....	40
<i>Bâtiment et mobilier</i>	<i>40</i>
<i>Acquisition et techniques de catalogage</i>	<i>42</i>
<i>Le service au lecteur : conception et pratiques</i>	<i>43</i>
LA DEUXIEME EDITION DU MANUEL (1937) : ENTRE AJOUTS ET REVIREMENTS.....	47
1932-1937 : ETAT DES LIEUX	48
<i>Evolutions institutionnelles et législatives du métier de bibliothécaire.....</i>	<i>48</i>
<i>Une période d’émancipation personnelle pour Léo Crozet.....</i>	<i>49</i>
L’INFLUENCE DE LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE SUR LE SECOND <i>MANUEL</i>	51
<i>Ce qu’il ne faut pas faire... : un modèle en négatif ?.....</i>	<i>51</i>
<i>Intégrations, travaux et nouveaux supports : l’ère Julien Cain.....</i>	<i>52</i>
PERSISTANCE ET REVIREMENTS DE CROZET : LES NOUVEAUTES DU <i>MANUEL</i> DE 1937 ..	53
<i>Constance des principes bibliographiques.....</i>	<i>53</i>
<i>Un infléchissement vers la conservation.....</i>	<i>54</i>

<i>Techniques, mobilier et problématiques nouvelles</i>	56
Léo Crozet et la photographie en bibliothèque.....	56
Aménagements intérieurs : mobilier professionnel et recherche de confort	57
CONCLUSION : SUCCES ET CENSURE	60
LISTE DES ABREVIATIONS	61
SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE	62
TABLE DES ANNEXES	65

Introduction biographique : de l'homme au manuel

Léo-Ange-Hector Crozet est un personnage à la fois représentatif de son époque et atypique pour ce qui est de son parcours personnel. Né le 28 février 1885 à Châtenay (Isère), il est le fils du capitaine Hector Crozet, un militaire respecté qui a notamment œuvré comme professeur d'art militaire à l'école de guerre de Yamaguchi au Japon¹. L'ironie de l'histoire voudra que ce fils d'officier soit lui-même déclaré inapte au service et réformé de guerre en 1914-1918².

Au cours de ses études scientifiques³ dans le Quartier latin à Paris, il s'engage politiquement dans un groupuscule de tendance anarchiste, dont il fondera et dirigera l'hebdomadaire pendant quelques années⁴. Il y rencontre Georges Bernanos et Alphonse de Châteaubriant, et rejoint peu à peu l'extrême droite de l'Action Française, de Barrès⁵ et de Montherlant, avec lesquels il restera longtemps en contact. Parallèlement à ces positions politiques, il devient bibliothécaire puis conservateur au Havre, où il est apprécié pour son attention aux publics et pour sa volonté de moderniser un milieu qui s'enlise : les préfaciers du *Manuel pratique* écriront ainsi en 1932 que Crozet « a su vivifier une des plus grandes 'municipales' de France »⁶. Il entre le premier janvier 1927 à la Bibliothèque nationale, en qualité de « stagiaire », après un court passage à Versailles. Très impliqué dans les rassemblements professionnels de bibliothécaires, il devient membre actif de l'Association des bibliothécaires français (ABF) et co-fonde la

¹ 134 objets japonais, ayant appartenu à son père, seront ainsi cédés par Léo Crozet au Fonds Japonais du musée de l'Homme en 1961 et 1962. Lots 61-10, 61-98 et 62-127, et dossier 71.1961.98 (Crozet).

² Son dossier personnel aux Archives de la BnF (dossier n°3908) précise que Crozet percevait une pension pour « une invalidité de 10% ». De fait, ce célibataire érudit et apparemment effacé (« très serviable, peut-être trop », écrit le conservateur Charles Bourel de la Roncière dans son dossier de personnel) est connu pour sa santé fragile qui lui vaudra certaines critiques à peine voilées de ses supérieurs sur son inefficacité chronique. Dès 1929, son chef de service le décrit comme « érudit, disert, complaisant, plein de bonne volonté mais d'une santé délicate qui rend difficile une longue assiduité au travail » (dossier 3908). Dans ce même document de 1929, Charles Bourel de la Roncière avait déjà un jugement assez tranché : « Malheureusement lent dans la rédaction des fiches. Trop serviable parfois pour le public. Au reste, instruit ». Une note signalera également son « humeur irrégulière », mais la majorité des témoignages le disent courtois et bon connaisseur des théories bibliothéconomiques. L'aura de son *Manuel* lui fera régulièrement jouer le rôle de consultant technique, lorsque la Bibliothèque nationale mettra en place de nouveaux services, en particulier pendant l'Occupation.

³ Crozet est licencié ès sciences (géographie, physique, histologie), possède le Diplôme d'aptitude au métier de bibliothécaire ainsi que celui de laborantin à la Faculté des Sciences (embryologie, astronomie, physique générale). Il connaît le latin, le grec, et l'allemand.

⁴ *Soyons Libres ! organe hebdomadaire de la jeunesse* (futur *Organe du libéralisme intégral*). Partiellement conservé à la BnF.

⁵ COHEN Gustave et PESLOÛAN Charles Lucas (de). *Le Dernier projet littéraire de Maurice Barrès : Descartes et la princesse Élisabeth*. Paris : F. Paillart, 1929, p. 67-74 : Longue lettre liminaire de Léo Crozet à C. Lucas de Peslouän, pour « ajouter une précision sur la date où la vision se forma dans l'esprit de Barrès, et sur les éléments d'où elle jaillit » (p. 69). On y apprend que Crozet vouait une admiration sans borne pour Barrès. Crozet présente Barrès comme « celui qui avait enchanté ma jeunesse » (p. 70), et mentionne que c'est grâce à Lucas de Peslouän qu'il a pu « l'approcher ». La lettre contient également le récit d'un déjeuner entre Crozet et Barrès le 7 décembre 1922 : il y est question de Blaise Pascal (dont Crozet prépare une édition des *Pensées*), de Lamartine et de Descartes. Crozet retranscrit alors une lettre de Barrès, et signale lui avoir prêté l'exemplaire des *Pensées intimes* de Descartes, de la BN, le 15 décembre 1922... Ebloui par Barrès, Crozet rapporte que celui-ci a conservé l'ouvrage chez lui jusqu'à sa mort sans que le dévoué bibliothécaire n'ose le lui réclamer !

⁶ *Manuel pratique*, 1932, pièces liminaires, p. VIII.

revue *Archives et Bibliothèques*⁷, où il publie de nombreux articles et chroniques montrant son intérêt pour les questions du libre accès, des nouvelles techniques photographiques, du confort à apporter aux usagers. Léo Crozet est également intéressé par l'observation de ce qui est réalisé à l'étranger en matière de bibliothéconomie et voue très vite une admiration aussi explicite que critiquée au système mis en place par le nouveau modèle soviétique⁸, ce qui lui vaudra rétrospectivement d'être soupçonné d'« espionnage bolchevik » par les services secrets américains⁹. C'est au cours de cette période qu'il rédige pour le compte de l'ABF les deux éditions du *Manuel pratique du bibliothécaire*, en 1932 et 1937, qui seront aussitôt traduites en polonais. Conforté par le succès de cet ouvrage, il acquiert davantage de responsabilités professionnelles à la Bibliothèque nationale, où il travaille successivement au Cabinet des médailles et antiques, aux acquisitions du département des Imprimés, et aux relations avec les bibliothèques européennes. Cette importance croissante de Léo Crozet au sein de l'équipe dirigeante de la Nationale est facilitée par son antisémitisme virulent et ses liens étroits avec les forces d'occupation nazies, qui l'autorisent à de fréquents déplacements hors de France. Cette période troublée de la Seconde Guerre mondiale fera ressurgir ses penchants et ses activités à la fois potentiellement pro-soviétiques et collaborationnistes : Léo Crozet subit de plein fouet les purges administratives de 1944. « *Conservateur-adjoint 3^e classe* » depuis le 28 mai 1941, Crozet voit cette nomination annulée le 28 septembre 1944 : il est d'abord suspendu, le 28 septembre 1944, puis « *réintégré dans son ancien emploi de bibliothécaire et reclassé en 2^e classe* » le 31 janvier 1945, avant d'être « révoqué avec pension » le 1^{er} mars 1945, et mis à la retraite d'office à partir de cette date. Dès lors, il continuera de siéger dans diverses sociétés savantes (l'Académie de Versailles, notamment) et se tournera vers des revues généralistes pour publier des articles d'histoire des religions, un sujet sur lequel il avait déjà écrit dès janvier 1929 dans la revue *Mercure de France*. Après deux décennies de vaines tentatives de recours auprès du tribunal administratif pour recevoir une pension malgré sa révocation, Léo Crozet meurt à Versailles le 17 février 1969¹⁰, dans une grande solitude, censuré par le milieu professionnel qui avait été le sien et qui entourera désormais son *Manuel pratique* d'un silence gêné.

C'est à ce personnage étrange, humainement détestable et opportuniste, qualifié d'ami par Montherlant¹¹ et amoureux de Barrès autant que de l'empire soviétique, que l'ABF confie au début des années 1930 la rédaction d'un « Manuel pratique » à l'usage des bibliothécaires. À une époque où le métier est en crise identitaire depuis plusieurs décennies et où la lecture publique affronte les enjeux de la modernisation tant technologique que conceptuelle, il est intéressant d'observer dans quelle mesure ce *Manuel* pose un jalon dans la prise de conscience de la technicité du métier. Les propositions qui y figurent sont parfois critiquables – et critiquées – mais rendent toujours compte de la volonté sincère de trouver des priorités et des solutions nouvelles

⁷ Sur cette revue qui ne survivra pas à la Seconde Guerre Mondiale, se reporter au mémoire d'études de Xavier Borda (DCB 17 également).

⁸ Dès le premier numéro de la revue *Archives et Bibliothèques* (1935), il écrit au sujet du modèle soviétique : « *Cette organisation doit être étudiée attentivement: elle constitue la première tentative faite en Europe pour donner aux bibliothèques une organisation rationnelle, des ressources correspondant à leur fonction (que, jusqu'à ce jour, elles ne remplirent jamais) et elle bénéficie déjà des premières retouches dues à l'expérience* ».

⁹ Records of the Office of Strategic Services (RG 226): Entry 212, box 1; location: 250/64/33/5/1 ; Report: April 25, 1946, 2pp. Ce rapport traite de l'« *increasingly strange role of a French intellectual who belongs officially to the Right—M. Leo Crozet* ». Voir en annexe la copie de ces deux pages, gracieusement transmises par les Archives américaines.

¹⁰ MAUGENDRE Louis Alphonse, *Alphonse de Châteaubriant, 1877-1951*, Paris : A. Bonne, 1977, p. 161 (note).

¹¹ MONTHERLANT H., *Essais*, Paris : Gallimard, coll. Pléiade, 1963, p. 657 : « *Un de mes amis, M. Léo Crozet, bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale...* » (texte daté de 1933, sans autre précision).

aux enjeux de la vie des bibliothèques, en s'insérant dans une réflexion qui dépasse de beaucoup la seule bibliothéconomie du microcosme parisien.

Il convient donc de replacer l'œuvre de Léo Crozet à l'intérieur même du cheminement de ses prédécesseurs vers une démocratisation et une rationalisation des bibliothèques ; cela permet de mieux comprendre en quoi la première édition du *Manuel* (1932) est novatrice sur certains points et conservatrice sur d'autres ; enfin, la seconde édition du *Manuel* (1937) est l'occasion pour l'auteur d'opérer certains revirements mais aussi d'adapter sa pensée aux apports de la technologie et de ce qu'il a lui-même pu découvrir à la Bibliothèque nationale.

Les prédécesseurs de Crozet : cheminement vers une démocratisation et une rationalisation des bibliothèques

L'HERITAGE DES LUMIERES : ENCYCLOPÉDISME, ERUDITION ET ELITISME DU METIER

Un idéal éducatif ambitieux mais difficile à tenir

En 1789, les confiscations révolutionnaires mettent « à la disposition de la Nation » de nombreux ouvrages ayant appartenu aux religieux, aux émigrés ou aux corporations d'universités. Cela constitue un des actes fondateurs de la lecture publique en France : contrairement à d'autres pays (notamment anglo-saxons) où le patrimoine culturel est détenu par les bibliothèques universitaires et/ou privées, la France met les sources de son histoire aux mains des collectivités nationales et territoriales. On pense désormais en termes d'héritage culturel, et non plus de richesse privée, ce qui induit un rapport tout autre au patrimoine écrit : on ne conserve plus des reliures de prestige, mais bien un contenu qu'il s'agit de transmettre. En revanche, cette distinction avant tout politique et matérielle ne s'accompagne d'aucune réflexion systémique sur le métier de bibliothécaire et sur les pratiques de conservation. Le volume de manuscrits et d'imprimés transféré est tel qu'on a qualifié cet épisode de « *grande révolution bibliographique* »¹². La situation fut donc d'abord celle d'une grande urgence, et malgré les prescriptions politiques visant à accueillir ces nouveaux dépôts, le personnel local dépassé par ces mouvements massifs. Ainsi, Graham K. Barnett, le premier auteur à avoir tenté une histoire des bibliothèques françaises depuis la Révolution, fait remarquer que « *les hommes nommés pour s'occuper des dépôts étaient en majorité d'anciens religieux, parfois des bibliothécaires ou des professeurs locaux. Naturellement leur compétence variait considérablement* »¹³.

Par la suite, lorsque la Convention procède à un ambitieux inventaire, il ne s'agit encore que de dresser la liste des richesses et des contenus, afin de disposer d'un état des lieux des ouvrages disponibles : l'idée, certes louable mais ingérable pratiquement, était de permettre à tout un chacun de savoir où et comment accéder à tel ou tel fleuron du patrimoine français écrit. Cette tâche fut rapidement abandonnée, du fait du trop grand nombre de volumes déposés, et l'idéal éducatif qui l'accompagnait sombra avec elle pour rendre la totale gestion de ces fonds aux établissements locaux : c'est à ce moment que naissent les futurs « fonds anciens » de nos bibliothèques modernes.

Le métier hérite d'une situation où l'arrivée de nouveaux fonds, suite à la Révolution, ne s'est accompagnée d'aucune redéfinition du statut du bibliothécaire. Le

¹² MALCLES, Louise-Noëlle, « Les étapes de la Bibliographie », *BBF*, 1956, n° 5, p. 331-353 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>

¹³ BARNETT, Graham K. *Histoire des bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1939*. Paris : Cercle de la Librairie, 1987, p. 20.

décret napoléonien de janvier 1803 lui-même, comme le constate Olivier Tacheau, ne fait qu'esquisser des contours flous de ce que seront les bibliothécaires municipaux. « *Force est alors de constater que ce décret lapidaire ne fixe aucun cadre à la rémunération, à l'avancement et à l'exercice même du métier de bibliothécaire qui se trouve dès lors, et pour longtemps, soumis aux libéralités des municipalités* »¹⁴.

Si l'idée d'une communication des nouveaux fonds au public le plus large possible commence à poindre, malgré toutes les réserves pratiques qu'on a pu évoquer, la préoccupation principale reste celle d'un encyclopédisme exhaustif et maîtrisé. Un « bon bibliothécaire » est donc un intellectuel plutôt qu'un gestionnaire de livres ; et cette situation restera la norme tout au long du XIX^e siècle, jusqu'au stéréotype exagéré du bibliothécaire qui rêve de solitude, de vieux cuir et de poussière. Sans remonter jusqu'au *Bibliothécaire* d'Arcimboldo, tout entier fait de livres et de signets, les tableaux et estampes du XIX^e siècle sont nombreux à donner des bibliothécaires une image d'êtres à part, davantage gardiens et garants du savoir que techniciens du livre.

Usagers et gardiens des bibliothèques

Malgré les progrès de la lecture, de l'alphabétisation et de l'industrialisation de l'économie culturelle – progrès qui sont réels et spectaculaires –, les bibliothécaires ne connaissent pas de réelle évolution de leur statut au cours du XIX^e siècle, et les pratiques locales, peu mutualisées, varient selon la personnalité des responsables de fonds. Les usagers de ces futures bibliothèques publiques sont encore avant tout des étudiants ou des notables locaux : il ne s'agit nullement d'aller vers le public pour l'inciter à visiter les collections.

Un des premiers jalons dans l'histoire de la rationalisation de la fonction de bibliothécaire se situe au printemps de l'année 1829, lorsque Charles X décrète une harmonisation du corps professionnel : l'École des Chartes et son diplôme d'archiviste-paléographe sont désormais habilités à fournir aux bibliothèques et archives du royaume le personnel nécessaire à leur fonctionnement. Cependant, comme le note Graham Barnett, les études de l'École des Chartes insistent alors davantage sur l'érudition humaniste que sur la réelle préparation pratique à un métier de gestionnaire de collections, ce qui rend assez peu pertinente toute volonté de monopole de recrutement d'une profession encore à créer. Cela explique que la proportion des bibliothécaires-chartistes reste relativement faible et n'arrive jamais aux chiffres prescrits par les textes (la moitié du personnel, selon l'ordonnance de 1829, puis le tiers à partir de 1846). Selon Graham Barnett, « *concrètement, ce ne fut qu'en 1869 qu'une plus grande importance fut donnée aux problèmes pratiques des bibliothèques* »¹⁵, notamment au sein de l'enseignement à l'École des Chartes, qui comprend désormais un cours de bibliographie et de règles bibliothéconomiques assuré par Ch.-V. Mortet¹⁶.

Les répertoires fleurissent en même temps que ce nouvel effort de bibliographie, dans lequel les érudits ont toute leur place. À ce titre, il est révélateur de voir que, dans l'ordonnance de 1846 encore, malgré ces progrès de l'enseignement professionnel, ce sont les érudits et universitaires qui arrivent en seconde position (après les chartistes)

¹⁴ TACHEAU, Olivier, « Lecture publique et bibliothécaires municipaux : les concurrences dans les associations et syndicats professionnels de bibliothécaires entre les deux guerres », dans *Politiques locales et enjeux culturels. Les clochers d'une querelle, XIXe-XXe siècles*, Paris : La Documentation française- Comité d'histoire du ministère de la Culture, 1998, p. 179.

¹⁵ BARNETT, Graham K. *Histoire des bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1939*, Paris : Cercle de la Librairie, 1987, p. 87.

¹⁶ MALCLES, Louise-Noëlle, « Les étapes de la Bibliographie », *BBF*, 5, 1956, p. 331-353 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>

dans la liste des personnes habilitées à diriger une bibliothèque. De fait, la plupart des bibliothèques publiques, notamment en province, sont administrées par des religieux ou des professeurs. Parmi les cas les plus représentatifs les plus cités, Graham Barnett évoque Sainte-Beuve travaillant à la Bibliothèque Mazarine, Leconte de Lisle à la Bibliothèque du Sénat, ou encore l'écrivain Charles Nodier qui fut un actif bibliothécaire à l'Arsenal. Ce dernier exemple est particulièrement révélateur, puisque Nodier fait de sa bibliothèque le lieu de rendez-vous de ses salons littéraires.

Les publics restent à l'image de ces personnels : les collections sont très importantes, de très haute tenue tant intellectuelle que patrimoniale, mais sont mal conservées et sous-utilisées par un public qui se limite, au moins jusque dans les années 1850, à une fraction minime de la population que l'administration post-révolutionnaire comptait idéalement desservir.

Léo Crozet lui-même, dans un rapport de 1944 dont nous reparlerons¹⁷, dresse un intéressant panorama, bien que très partial, de la situation professionnelle dans les bibliothèques du XIX^e siècle. Dans ce texte de plusieurs pages, il fait porter à la Révolution française le retard accumulé en termes de bibliographie et de catalogage, et le manque d'adéquation entre le métier de bibliothécaire et le profil des personnes gérant effectivement les collections. Le futur auteur du *Manuel pratique* affirme en effet que les confiscations révolutionnaires et les crédits d'achat sous la restauration expliquent le peu de cas accordé aux catalogues, du fait de l'accumulation de nouveaux ouvrages ne permettant pas aux bibliothécaires de soutenir le rythme de l'inventaire. Crozet déduit alors de manière très tranchée que c'est la raison pour laquelle la profession est en retard : « *Des bibliothécaires qui ne font plus de catalogue sont bien prêts de ne plus rien faire ; certains franchirent le pas, et la profession parut bientôt une sinécure* ». Cela explique également, selon Crozet, le fait qu'il ait paru de moins en moins indispensable de disposer de gens formés à la gestion des bibliothèques, dans la mesure où le travail était irréalisable : ce fut alors la création de cette image du bibliothécaire influent, érudit et non qualifié. « *Sous la Restauration, écrit Crozet, la monarchie, ne pouvant distribuer aux gens de lettres les pensions dont elle disposait jadis, fut heureuse de trouver dans les bibliothèques un refuge pour des gens de talent ou des amis sans fortune. [Crozet illustre cela par le cas de Lamartine] La république démocratique, succédant à la monarchie, ne pouvait chasser le mal : n'ayant pas moins d'amis à soutenir et ne voulant pas rétablir les pensions de l'ancien régime, elle en rétablit les bénéficiaires. Une armée d'écrivains, d'hommes de théâtre ou de simples amis envahirent les sanctuaires. [...] On en vint à donner la magnifique bibliothèque du service hydrographique de la Marine à un chansonnier aveugle.* »

De ces observations argumentées, Léo Crozet tire l'enseignement que la professionnalisation du métier a été freinée avant tout par la conception qu'on avait alors du statut même de bibliothécaire : « *Dans ces conditions, la valeur d'un bibliothécaire n'avait plus pour mesure que ses succès littéraires. [...] La culture ou l'érudition devait l'emporter sur la technique* ».

¹⁷ Archives de la BnF, dossier de Léo Crozet (n°3908), rapport d'août 1944 « sur l'opportunité d'entreprendre la traduction du Handbuch der Bibliotheks/wissenschaft ».

Le statut du bibliothécaire dans les premiers manuels

Si l'on tente de sortir des avis rétrospectifs parfois exagérément critiques et de replacer dans le contexte professionnel cette idée de la « mission sacrée » du bibliothécaire érudit, il est intéressant d'observer les trois principaux manuels qui ont été publiés au cours de cette période couvrant la première moitié du XIX^{ème} siècle, manuels qui resteront la seule base écrite pour le personnel des bibliothèques jusqu'aux années 1880 et l'écriture de nouveaux ouvrages.

En 1828 (puis à nouveau en 1829 suite aux décrets de Charles X sur la professionnalisation du métier), Pierre Chaillot publie à Paris son *Manuel du libraire, du bibliothécaire et de l'homme de lettres*, dont le sous-titre révélateur est *Ouvrage très-utile aux bibliophiles, et à tous ceux qui achètent des livres*. Le propos se veut donc général, et la bibliothèque n'y prend qu'une valeur d'exemple parmi d'autres pratiques culturelles privées ou publiques. Il n'est d'ailleurs pas souvent cité dans les listes ultérieures de manuels professionnels.

En 1834, Jean Pie Namur, conservateur-adjoint de la bibliothèque royale de Bruxelles après avoir exercé à Liège et Louvain, publie à son tour un manuel dont le titre, *Manuel du bibliothécaire*, semble mieux cibler que le précédent la fonction du gestionnaire de collections. Il s'agit pourtant avant tout d'une bibliographie à vocation encyclopédique, précédée d'une introduction à l'histoire du livre, bien documentée et qui servira de texte de base à plusieurs cours dispensés à l'École des Chartes. La bibliothéconomie en tant que telle reste, dans ce *Manuel*, une entrée en matière ayant pour intérêt principal de permettre le travail d'érudition constitutif du métier de bibliothécaire : Louise-Noëlle Malclès salue d'ailleurs ce premier effort salubre de « *bibliographie de bibliographies* »¹⁸, qui participe de cette érudition assumée. Cette perspective est affirmée par Namur lui-même, dans sa préface, où il résume son ouvrage en le présentant comme un « *livre exclusivement consacré à faire connaître dans le plus grand détail les occupations du bibliographe* »¹⁹. Cet ouvrage est malgré tout qualifié par Bruno Blasselle de « *premier manuel de bibliothéconomie publié en langue française* »²⁰ et il convient de ne pas en diminuer le mérite, dans un paysage éditorial où la question des bibliothèques est presque totalement absente. L'allemand Graesel lui-même, en 1897, reconnaît que cet ouvrage est « *l'un des meilleurs de ceux qui ont été publiés en langue française* »²¹.

Enfin, c'est Léopold-Auguste-Constantin Hesse (sous le pseudonyme d'A. Constantin), qui amorce une première réflexion pratique sur le métier dans *Bibliothéconomie ou Nouveau Manuel complet pour l'arrangement, la conservation et l'administration des bibliothèques*, ouvrage publié pour la première fois en 1839 et fréquemment réédité, dans la collection des « manuels Roret ». Dans sa préface, Léopold Hesse affirme s'adresser « *aux personnes qui, sans s'être livrées à des études spéciales pour ce genre de travaux, se trouvent dans la nécessité de ranger et de surveiller une collection de livres assez nombreuse pour avoir besoin d'une classification et d'une disposition convenables* »²². De fait, ce texte, bien que plus pragmatique et complet que

¹⁸ MALCLÈS, Louise-Noëlle, « Les étapes de la Bibliographie », *BBF*, 5, 1956, p. 331-353 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>. « Le *Manuel du bibliothécaire* de 1834 se termine par une 'Bibliographie spéciale systématique et raisonnée des principaux ouvrages sur la bibliographie' reprise, en 1838, dans la 'Bibliographie paléographico-diplomatico-bibliologique'. Ce dernier ouvrage énumère près de deux mille cinq cents répertoires bibliographiques. »

¹⁹ NAMUR, Jean-Pie, *Manuel du Bibliothécaire*, Paris : J. B. Tircher, 1834, p. III.

²⁰ BLASSELLE, Bruno, « La bibliothéconomie, théorie et pratique » dans VARRY, D. (dir), *Histoire des bibliothèques françaises*, t.3 : 1789-1914, Paris : Cercle de la Librairie, p. 148-149.

²¹ GRAESEL, Arnim, *Manuel de bibliothéconomie* (trad. Jules Laude), Paris : Welter, 1897, p. 24.

²² HESSE, Léopold, *Bibliothéconomie ou Nouveau Manuel complet pour l'arrangement, la conservation et l'administration des bibliothèques*, Paris : Roret, 1839, p. 1

les précédents, s'adresse au public très précis des érudits non chartistes qui doivent rapidement (presque par accident, semble-t-il dire) apprendre les rudiments du métier de bibliothécaire ou de libraire de livres anciens. Plutôt qu'un appui professionnel proprement dit, il s'agit plutôt là d'un *vade-mecum* pour tenter de combler le gouffre qui sépare l'érudit du bibliothécaire formé à la conservation. Le style de Constantin/Hesse reste très rhétorique, avec par exemple une partie entière consacrée à la traditionnelle opposition entre bibliomanes et bibliophiles. Les formules de politesse sont nombreuses, pour tenter de distiller quelques méthodes de base et de bon sens sans insinuer trop directement le fait que ces érudits ne connaissent pas le métier qu'ils exercent. Le lectorat de ce manuel ne s'y est pas trompé, et la nouvelle préface des éditions suivantes mentionne le succès du livre auprès du « *public bibliophile* » : malgré sa qualité et sa bonne volonté, Hesse n'a pu démocratiser ni professionnaliser un milieu qui reste avant tout l'apanage des notables locaux. Ce qu'Arnim Graesel écrira de lui est éloquent : « [son manuel] n'a pas, en effet, au point de vue scientifique, d'importance véritable. (...) Dans la pensée de son auteur, ce manuel devait être un guide didactique destiné à suppléer au manque absolu en France d'ouvrages de ce genre, et il faut reconnaître qu'il rendit certains services »²³.

On peut ainsi résumer la situation, au moins jusqu'à la fin du Second Empire : les bibliothécaires, caricaturés et décriés souvent à tort, sont avant tout des hommes de lettres conscients de leur rôle intellectuel, mais dont le dévouement, bien mis en avant par Louis Desgraves²⁴, ne suffit pas à pallier le manque criant de formation adaptée.

COUSIN, MAIRE ET LES AUTRES : UN TOURNANT DES ANNEES 1880 ?

Une volonté de professionnalisation

Avec la Troisième République, c'est avant tout le monde universitaire qui est pris en compte par les pouvoirs publics. Les facultés sont revalorisées, sont dotées de moyens supplémentaires et de locaux rénovés : il est normal que, dans ce contexte, une réflexion s'amorce sur le rôle et le fonctionnement des bibliothèques universitaires. Graham Barnett affirme même que cet intérêt soudain pour ces établissements a amené l'État à porter « *comparativement peu d'attention [aux problèmes] des anciennes bibliothèques municipales* »²⁵. Un jalon important dans l'histoire des bibliothèques est la décision prise en 1879 par Jules Ferry, alors Ministre de l'Instruction publique, de demander aux personnels travaillant dans les bibliothèques de facultés d'avoir suivi une formation professionnelle adaptée à leur poste. Le métier se professionnalise peu à peu, et l'on tente de s'extraire du modèle du bibliothécaire-érudit qui avait cours jusqu'alors. La volonté d'évolution est réelle, mais les moyens mis en œuvre peinent à changer les choses. Le fossé se creuse entre bibliothèques d'étude et bibliothèques populaires : ces deux catégories évoluent et découvrent de nouveaux modes de traitements de leurs

²³ GRAESEL, Arnim, *Manuel de bibliothéconomie* (trad. Jules Laude), Paris : Welter, 1897, p. 23-24. Graesel cite des confrères allemands très critiques vis-à-vis de Constantin-Hesse.

²⁴ DESGRAVES, Louis, « Les bibliothécaires » dans VARRY, D. (dir), *Histoire des bibliothèques françaises*, t.3 : 1789-1914, Paris : Cercle de la Librairie, p. 281-292.

²⁵ BARNETT, Graham K. *Histoire des bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1939*, Paris : Cercle de la Librairie, 1987, p. 161.

fonds, mais on ne peut pas encore parler de mixité sociale ni de réelle démocratisation des pratiques culturelles. On suit encore à cette période les prescriptions prônées par le comte Jean de Laborde, dans sa *Huitième Lettre* d'avril 1845 sur l'Organisation des bibliothèques de Paris ; Laborde insistait en effet sur l'urgence de « *s'occuper sérieusement de la construction des bibliothèques publiques, afin de loger les livres selon leur nature et les lecteurs selon leurs besoins* ». Cette lettre, citée par Jean Bleton dans son article sur l'histoire des magasins de livres²⁶, se poursuit dans le même esprit de différenciation des publics et de valorisation des architectures luxueuses et élitistes.

Des ouvrages professionnels qui maintiennent la tradition

C'est dans ce contexte ambivalent que plusieurs manuels sont publiés, au cours des deux dernières décennies du XIX^e siècle, après une cinquantaine d'années de stagnation éditoriale. Plutôt que de tenter d'y relever les manques par rapport aux futurs manuels du milieu du XX^e siècle, il est intéressant d'observer en quoi ces ouvrages des années 1880 s'inscrivent dans une recherche difficile de technicisation d'un métier de bibliothécaire encore engoncé dans son héritage traditionnel.

Manuels et Instructions

Chronologiquement et par son importance, c'est Jules Cousin qui se place en tête de cette période de production de manuels professionnels pour bibliothécaires. En 1882, il publie *De l'organisation et de l'administration des bibliothèques publiques et privées : manuel théorique et pratique du bibliothécaire*. Cet ouvrage de 374 pages représente un volume équivalent à ce que sera celui de Léo Crozet en 1932. Jules Cousin, qui est alors bibliothécaire à l'Université de Douai après un parcours universitaire en droit, explique dans sa préface l'objectif de son manuel :

« Ce livre est un simple manuel : c'est là le caractère que nous avons voulu y faire prédominer d'un bout à l'autre. Pénétré de cette pensée que beaucoup peuvent désirer avoir constamment sous la main un guide à la fois complet, clair et précis, nous avons entrepris ce travail dans l'intérêt de tous ceux qui, par leurs fonctions, leurs aspirations ou leurs goûts, ont besoin de connaître les principes de la bibliographie et de la bibliothéconomie. Bien des auteurs ont développé ces matières dans leurs ouvrages, et nous-mêmes avons tiré de leurs travaux le plus grand profit. Mais ce qu'il fallait, avons-nous pensé, c'était trouver réunis dans un volume de médiocre étendue, tous ces renseignements qu'on peut bien rencontrer ailleurs, mais épars et renfermés dans des livres plus ou moins développés et de genres très divers. »²⁷

Le propos est encore très général et s'adresse à un public qui dépasse le simple cadre professionnel des bibliothécaires. Très clairement, les érudits familiers des bibliothèques sont tout autant concernés par cet ouvrage, qui accorde une place importante à l'usage des collections par le public. Jules Cousin exprime à plusieurs reprises sa volonté de replacer le lecteur au centre des préoccupations des

²⁶ BLETON, Jean, « Les magasins à livres dans les bibliothèques françaises du début du XIX^e siècle à nos jours », *BBF*, 3, 1956, p. 183-206 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>

²⁷ COUSIN Jules, *De l'organisation et de l'administration des bibliothèques publiques et privées : manuel théorique et pratique du bibliothécaire*, Paris : G. Pedone-Lauriel, 1882, p. I.

bibliothécaires, ce qui fera le succès et le caractère novateur de ce manuel. Dès la préface il martèle : « *c'est pour l'usage que la bibliothèque doit être établie* » et l'on trouve des appels pressants à la courtoisie et à la politesse avec le lecteur²⁸ : l'insistance sur cet aspect montre à quel point la question de l'accueil est nouvelle et contraste avec la pratique des bibliothécaires reclus et hargneux tels qu'on les caricature à cette époque. En revanche, dans les faits, si Jules Cousin s'intéresse sincèrement à la satisfaction des lecteurs, le seul public directement visé est celui des chercheurs : il n'y a pas encore de réelle volonté de démocratisation de l'accès aux collections.

Après une préface très historique et intellectuelle, voire rhétorique, sur ce qui différencie le bibliophile du bibliomane – le bibliothécaire est clairement identifié au premier par opposition au second –, Jules Cousin structure son propos en deux grandes parties, l'une consacrée à « l'établissement et l'organisation de la bibliothèque », l'autre à la « conservation » (*i.e.* entretien et administration) de l'établissement, auxquelles s'ajoute une centaine de pages d'appendices variés consistant principalement en une liste d'extraits d'arrêtés et de circulaires ministérielles portant sur les bibliothèques entre 1855 et 1880. Il est intéressant d'observer la structure interne de chacune de ces parties et de décrire brièvement le manuel, dans la mesure où ses successeurs, Léo Crozet compris, s'inspireront de ces divisions.

La **première partie** sur « établissement et organisation de la bibliothèque » (p. 1-129) comporte quatre chapitres essentiels sur le fonctionnement général, tant physique qu'humain, des bibliothèques.

- **Emplacement et construction** : Jules Cousin préconise le choix d'un quartier calme (pour le silence), d'un terrain sain, et d'un bâtiment extensible et orienté de manière à recevoir de la lumière naturelle « *au levant comme au couchant* ». Les livres y seront conservés au premier étage pour éviter l'humidité ; Jules Cousin divise donc l'espace en proposant un système où la « grande salle » avec les livres, serait distincte de la « salle de lecture » où sont disposées des tables. Cette salle de lecture doit être à l'entrée du bâtiment.
- **Dispositions intérieures et ameublement** : pour les bibliothèques publiques et semi-publiques, Jules Cousin demande une différenciation du mobilier selon qu'on se trouve dans la salle de lecture ou dans « *la bibliothèque proprement dite* » ; il préconise l'usage d'armoires à rayonnages fixes de 35cm de profondeur, de grandes tables larges pour les lecteurs ; chauffage régulier (calorifère en sous-sol ou poêles à charbon couvert) et éclairage aux becs de gaz.
- **Les livres** :
 - **Acquisition** : Jules Cousin expose les principes d'établissement du premier fonds puis de ses accroissements. Un système de commission d'achat, appuyé par les cahiers de suggestions et l'écoute des goûts des lecteurs permettent d'adapter le fonds. Pour la première fois dans un manuel, Jules Cousin évoque la nécessité pour les bibliothèques universitaires de disposer en début d'année de listes bibliographiques transmises par les professeurs.
 - **Arrangement des livres et catalogue** : J. Cousin insiste sur l'importance des opérations d'entrée des livres dans la collection, depuis leur inscription dans le registre d'entrée-inventaire, leur timbrage, leur numérotation (continue), et leur rangement par formats, avec calcul de numéros non attribués pour les accroissements dans chaque format. Il n'est donc pas encore question de cotes thématiques alphanumériques. Après ces opérations, Jules Cousin détaille les méthodes d'établissement des catalogues, alphabétique et méthodique : si le premier fonctionne selon un classement par « mot d'ordre » et un recopiage systématique sur les registres de consultation, le second s'attache à fournir des subdivisions thématiques adaptées au fonds. Jules Cousin cite alors le système de lettres pour les fonds thématiques de la BN, système qui maintient la théologie en première place de la liste. En complément de ce chapitre, plusieurs pages proposent des informations méthodologiques sur les formats de livres, les abréviations, et expriment sans beaucoup de détails la nécessité de soigner particulièrement les « livres rares et précieux ».
- **Le personnel** : Jules Cousin décrit les différents corps de personnel travaillant dans l'établissement, depuis le bibliothécaire (« *plutôt un guide dans toutes les sciences qu'un profond savant dans une branche* ») jusqu'aux agents de surveillance, en passant par les sous-bibliothécaires, les garçons de bibliothèque (ménage, chauffage, allumage) et autres auxiliaires temporaires. J. Cousin réclame des instances dirigeantes un « *esprit à la fois conservateur et libéral* ».

²⁸ Citons un passage particulièrement évocateur de Jules COUSIN, *op. cit.*, p. 223. : « Les employés de la bibliothèque doivent se montrer pleins de prévenance et d'urbanité envers tout le monde. Il ne faut pas que par une froideur désobligeante, par des réponses brèves et sèches, on fasse craindre aux visiteurs de demander les renseignements dont ils pourraient avoir besoin. Une fois mal accueilli dans une bibliothèque, on ne sera plus tenté d'y retourner. Au contraire, si le bibliothécaire sait se mettre à la portée des personnes qui viennent le consulter, diriger au besoin leurs recherches, encourager les timides, il pourra rendre à la science des services signalés, et par lui la bibliothèque remplira de plus en plus le but de son institution. »

La **seconde partie**, plus courte (p. 131-239) s'attache davantage à l'entretien quotidien du bâtiment. Un premier chapitre rappelle, concernant le soin à donner au local et au mobilier, que le bibliothécaire n'a pas la responsabilité du bâtiment mais doit maintenir en bon état bâtiment et mobilier. Pour les livres, Jules Cousin distingue les soins préventifs (manipulation, propreté, lutte contre l'humidité, les insectes, les rats), les soins « *restauratifs* » (reliure, récupération de tâches, de piqûres de vers) et les soins administratifs (bulletins de communication d'ouvrages, soit en lecture sur place, soit en vue d'un prêt) ; il évoque le cas des « *bibliothèques circulantes* » pour jeunes professeurs éloignés des facultés. Dans le domaine de la comptabilité, Jules Cousin s'adresse véritablement aux bibliothécaires et leur propose de nombreux exemples de tableaux de gestion de budget, tant pour les comptes financiers (personnel, matériel, livres, revues, reliure, chauffage, éclairage, entretien, papeterie) que pour les comptes administratifs (registre d'entrée, registre des périodiques, registres de prêts, de reliure, de récolement). Cette seconde partie s'achève sur des injonctions concernant le règlement intérieur et le comportement général des agents vis-à-vis du public, que Jules Cousin illustre par plusieurs exemples de textes de règlements de bibliothèques parisiennes (bibliothèque des avocats de Paris, bibliothèque Mazarine, Sainte-Geneviève, de l' Arsenal, etc.)

Ce manuel fera date et sera abondamment cité pendant plusieurs décennies après sa parution. S'il ne contient réellement « *rien de très neuf, en vérité* »²⁹, comme le notera un peu sévèrement Jean Bleton en 1956, il propose néanmoins un canevas bien écrit et de qualité, qui revalorise sensiblement un métier en difficulté. Bruno Blasselle résume ainsi la situation en soulignant à la fois les manques et les mérites de cet ouvrage : « *Dépourvu de toute référence bibliographique, il reste muet sur la composition des fonds d'une bibliothèque et sur les accroissements. Il présente toutefois l'intérêt de publier les textes officiels concernant les bibliothèques universitaires et de donner aux bibliothécaires débutants des instructions précises sur la comptabilité, la tenue de statistiques, etc.* »³⁰.

Si les questions de libre accès et de recherche de nouveaux publics ne sont pas évoquées, Jules Cousin permet d'exprimer le besoin de ne pas réduire le métier de bibliothécaire à un travail d'érudition seule : tout en s'inspirant du manuel de Constantin-Hesse, il le dépasse par cette volonté de professionnaliser la fonction jusque là très honorifique de bibliothécaire. À ce titre, ce texte et les articles de Jules Cousin qui paraîtront tout au long des années 1880, serviront de base aux travaux bibliothéconomiques de ses successeurs.

Huit ans après Jules Cousin, en 1890, l'administrateur général de la Bibliothèque nationale, Léopold Delisle³¹, rédige et publie un volume qui connaît un grand succès jusqu'à la Première Guerre mondiale : *Instructions élémentaires et techniques pour la mise et le maintien en ordre des livres d'une bibliothèque*. Léo Crozet, dans le rapport de 1944 déjà évoqué, s'appuiera sur la quatrième édition de 1910. Comme l'indique son titre, il ne s'agit pas d'un manuel transversal mais d'un court traité – qualifié de « *très précis* » par Bruno Blasselle³² – de gestion des collections d'une bibliothèque. On ne peut donc pas le comparer réellement à des entreprises plus vastes comme celles de Cousin ou de Crozet ; pour autant, il est possible d'observer en quoi le traitement des livres préconisé par Delisle apporte un éclairage nouveau à la bibliothéconomie naissante. Sans introduction ni pièces liminaires, ce petit ouvrage de moins de cent pages juxtapose vingt-trois sections relatives aux diverses manipulations de livres comme l'estampillage, l'inventaire, la cotation, ou le traitement des doubles. À ces sections parfois très courtes s'ajoute un appendice utile contenant des modèles d'inventaires, de catalogues ainsi qu'une circulaire de 1884 relative à l'estampillage des

²⁹ BLETON, Jean, « Les magasins à livres dans les bibliothèques françaises du début du XIXe siècle à nos jours », *BBF*, 1956, n° 3, p. 183-206 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>

³⁰ BLASSELLE Bruno, dans VARRY, D. (dir), *Histoire des bibliothèques françaises*, t.3 : 1789-1914, Paris : Cercle de la Librairie, p. 153.

³¹ Sur L. DELISLE, voir l'encadré de Marcel Thomas dans VARRY, D. (dir), *Histoire des bibliothèques françaises*, t.3 : 1789-1914, Paris : Cercle de la Librairie, p. 352-353.

³² BLASSELLE Bruno, *op. cit.*, p. 157.

documents. Il est difficile d'observer la pensée générale de Delisle dans la mesure où aucune introduction ne vient synthétiser les apports et les enjeux de cet ouvrage ; en revanche, on peut noter une insistance nouvelle sur la lisibilité des fonds à l'intérieur des établissements, permettant ainsi de limiter les pertes et, à terme, de faciliter la communication. C'est dans cet esprit que L. Delisle écrit : « *Une bibliothèque ne saurait être bien administrée si tous les livres n'en sont pas cotés, c'est-à-dire si chacun d'eux ne porte pas une cote ou un numéro qui fournisse le moyen de le trouver sur les rayons et de le remettre en place sans la moindre hésitation* »³³. Le cadre de classement conseillé par Delisle, comme c'est naturel, est celui qui, inspiré des *Tables* de Brunet, est encore en vigueur à la Bibliothèque nationale lorsque Léo Crozet y entre en 1927 : A. Théologie ; B. Jurisprudence ; C. Sciences philosophiques, politiques et morales ; etc. Delisle propose également la séparation des ouvrages les plus fréquemment consultés, préfigurant ainsi les rayonnages d'usuels des bibliothèques du XX^e siècle. Le libre accès, pour autant, est encore perçu comme dangereux et à éviter ; un catalogage efficace (alphabétique et méthodique, sur fiches), selon Delisle, rend inutile un accès direct des lecteurs aux rayonnages. Dans le même état d'esprit que Léopold Delisle, le marquis franc-maçon Jean-Emile Daruty de Grandpré, connu pour ses travaux d'historien sur les rites écossais, publiera en 1897 une petite brochure d'une soixantaine de pages intitulée *Vade-mecum du bibliothécaire, ou règles pratiques pour la rédaction des catalogues et le classement des volumes, suivies d'une instruction raisonnée sur le format des livres*. Rencontrant très nettement moins de succès que les *Instructions* de Delisle, très utilisées, l'ouvrage de Daruty centre lui aussi son étude sur la seule gestion des collections, et non sur le contexte global ni sur les tâches diverses que rencontrent les bibliothécaires.

Si l'on sort du cadre exclusivement français, la fin du XIX^e siècle connaît un autre manuel professionnel du bibliothécaire qui fera date : celui écrit par le bibliothécaire berlinois Arnim Graesel en 1890, traduit en français dès 1897 par Jules Laude sous le titre de *Manuel de bibliothéconomie*. Ce gros ouvrage très illustré et bien documenté conserve la mise en page serrée et la rédaction littéraire propre aux manuels du XIX^e siècle, mais l'exhaustivité de son propos restera un modèle à atteindre pour tous les professionnels des deux premières décennies du XX^e siècle. À la manière du manuel de Jules Cousin, avec lequel il présente des ressemblances formelles frappantes, l'ouvrage de Graesel (revu par lui-même et par Jules Laude) est constitué de deux grandes parties traitant successivement de la vie du bâtiment et de la gestion des collections. S'il ne faut pas sous-estimer le gros travail d'adaptation de ce manuel par Jules Laude à la situation française, il convient de souligner le succès immédiat de cet ouvrage dès sa version originale en allemand, dont les nombreux plans et descriptifs facilitèrent grandement le travail quotidien des bibliothécaires. En revanche, Graesel lui aussi conserve une idée assez restrictive du public des bibliothèques, et juge les prêts dangereux sauf dans de rares exceptions. Lorsque Henri Stein fera le compte-rendu du *Manuel pratique* de Crozet, en 1932, il insistera sur l'objectif de faire mieux et de réactualiser ce volume de grande qualité : « *il est vrai que le Graesel date de près d'un demi-siècle (1890) et n'était même alors, – avouait l'auteur –, qu'un remaniement du Katechismus der Bibliothekenlehre de Petsholdt, publié en 1856. [...] Il était temps de reprendre ces questions* »³⁴.

En 1896, alors que « le Graesel » est en cours de traduction française, le *Manuel pratique du bibliothécaire* d'Albert Maire vient s'ajouter à la liste des ouvrages

³³ DELISLE Léopold, *Instructions élémentaires...*, Paris : éd. Champion, 1910 (4^e édition), p. 5.

³⁴ *Revue des Bibliothèques*, 42, 1932, p. 401. Voir aussi le texte complet du compte-rendu en annexe de ce mémoire.

transversaux dont le *Manuel* de Jules Cousin était le précédent représentant. Comme ce dernier, Albert Maire représente la partie universitaire du monde des bibliothèques : sous-bibliothécaire à la Sorbonne, il parvient à s'extraire du seul point de vue des universités parisiennes et offre aux bibliothécaires de tous types d'établissement un outil apprécié. En revanche, Bruno Blasselle regrette la trop grande proportion de remarques historiques déconnectées de l'aspect pratique du métier de bibliothécaire qui faisait pourtant le titre de l'ouvrage de Maire³⁵. De fait, les six cents pages de ce manuel, souvent très utiles et exprimées de façon claire, avec de nombreuses figures dans le corps du texte, pèchent par une table des matières trop peu détaillée et un repérage ardu. Un index ne compense qu'en partie cette dimension : le manuel de Maire est un ouvrage qui se lit de manière linéaire, et pas encore un véritable recueil de conseils à la manière de ce que proposera Léo Crozet. Après les vingt-trois points des *Instructions* de Delisle, Albert Maire propose huit seuls chapitres résumant l'ensemble des problématiques rencontrées par la profession dans sa « *pratique d'une quinzaine d'années* »³⁶, en la croisant avec les expériences européennes et nord-américaines. La qualité de cet ouvrage est réelle, et Bruno Blasselle souligne l'utilité des pièces complémentaires au corps du volume lui-même : « *son exhaustivité [du manuel], un lexique des termes du livre, le texte des principaux documents officiels régissant les bibliothèques françaises, etc., lui assurent immédiatement le premier rang auprès des bibliothécaires* »³⁷. Il note cependant l'absence de mention des bibliothèques adaptées aux enfants et jeunes publics, que Crozet sera un des premiers à évoquer explicitement. D'autres professionnels du XX^e siècle sont plus réservés sur le caractère novateur de ce manuel. Ainsi, en 1956, Jean Bleton prend acte des mesures préconisées par Albert Maire, tout en concluant : « *au total, livre peu révolutionnaire et qui n'a pas dû frapper particulièrement l'attention de ceux qui, à cette époque, avaient la charge de doter les bibliothèques d'installations nouvelles* »³⁸.

De fait, après plusieurs décennies, les mérites des anciens manuels ont eu tendance à être relativisés voire niés par la prise en compte des progrès nouveaux répondant à un contexte différent. Crozet lui-même sera sévère avec ses prédécesseurs.

La tentation d'un bilan rétrospectif

Les manuels de cette fin du XIX^e siècle, si précis et précieux soient-ils, ne renversent pas réellement la conception du métier de bibliothécaire. La redécouverte du public annoncée y est toute relative, laissant encore un large avantage à l'élite savante, et un système hiérarchique fort est maintenu dans des établissements culturels qui restent sous-utilisés. Ce constat restera d'actualité jusqu'à la veille de la Grande Guerre : en 1914, écrit Barnett, « *la situation des bibliothèques en France [...] était à peu près similaire à celle qui prévalait, cinquante ans plus tôt, à la déclaration de guerre de 1870* »³⁹, avec des bibliothèques municipales inconnues du grand public et des bibliothèques populaires qui commencent à peine à prendre leur place au sein du grand mouvement d'alphabétisation amorcé avec la Révolution industrielle.

³⁵ BLASSELLE, Bruno dans VARRY, D. (dir), *Histoire des bibliothèques françaises*, t.3 : 1789-1914, Paris : Cercle de la Librairie, p. 157.

³⁶ MAIRE, Albert, *Manuel pratique du bibliothécaire*, Paris : Picard, 1896, p. VII

³⁷ BLASSELLE, Bruno, *op. cit.*, p. 157.

³⁸ BLETON, Jean, « Les Magasins à livres dans les bibliothèques françaises du début du XIX^e siècle à nos jours », *BBF*, 1956, n° 3, p. 183-206 <<http://bbf.enssib.fr>>.

³⁹ BARNETT, Graham K. *Histoire des bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1939*. Paris : Cercle de la Librairie, 1987, p. 277.

Il est intéressant d'observer ce que Léo Crozet, rétrospectivement, pensera de cette période lorsqu'il écrira son *Manuel pratique*. Si l'on n'a pas d'éléments exactement contemporains du *Manuel* pour répondre à cette question, les archives de la Bibliothèque nationale sont d'un grand secours pour toutes les années qui suivent. Le dossier administratif de Léo Crozet contient ainsi une lettre qu'il a écrite en août 1944 à son supérieur direct et dans laquelle Crozet présente un rapport rédigé par lui-même intitulé « *sur l'opportunité d'entreprendre la traduction du Handbuch der Bibliotheks/wissenschaft* ». Cette lettre et ce rapport contribueront pour beaucoup à la destitution de Crozet dans les semaines qui suivront. L'objectif de ce document est de montrer l'inanité de la production éditoriale professionnelle en France et le besoin impérieux de traduire de bons ouvrages allemands pour combler le retard de la bibliothéconomie française. Dans le cours de sa longue démonstration, Crozet déplore amèrement le manque de professionnalisme des bibliographes de la fin du XIX^e siècle. « *L'absence d'études sur la catalographie, écrit-il, était telle que, lorsqu'en 1894, la commission présidée par M. Picot, régla la publication du catalogue de la BN, elle ne put se référer à aucun guide. Elle recommanda, un peu comiquement, de ne faire les notices 'ni trop longues, ni trop courtes'. On travailla donc sans règles, de 1882 à 1923* ». Concernant les *Instructions* de Léopold Delisle, la diatribe est tout aussi cinglante : « *Delisle enseignait de mauvaises méthodes pour traiter les imprimés, et n'indiquait même pas le nombre de pages des incunables* ». De fait, les préoccupations n'étaient pas les mêmes en 1890 qu'en 1944 : l'évolution naturelle du métier se double d'un regard rétrospectif assez impitoyable sur les pratiques des prédécesseurs.

L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE DES PREMIERES ANNEES DU XX^E SIECLE

Un métier en crise

« *La crise latente se révèle au grand jour en France, au début du XX^e siècle. La comparaison avec l'étranger fait ressortir le retard désormais considérable des bibliothèques françaises. La pression des besoins insatisfaits révèle leurs déficiences* »⁴⁰. C'est avec ces mots que Jean Hassenforder décrit la situation des bibliothèques françaises des premières années du XX^e siècle. De fait, c'est la crise. En revanche, il apparaît réducteur d'affirmer, comme le fit notamment Henri Comte, que le métier de bibliothécaire n'est pas plus avancé en 1914 qu'il ne l'était au milieu des années 1850. Il est nécessaire d'observer cette période pour comprendre le mécanisme qui a incité les personnels des bibliothèques à réagir pour limiter les effets de ce retard et pour entrer véritablement dans le XX^e siècle.

Le constat d'un retard français

Le retard est constaté très tôt par divers bibliothécaires et professeurs lors de voyages dans les pays anglo-saxons, dont l'histoire du XIX^e siècle est très différente de celle de la France et ne comporte pas les attermoissements institutionnels que la France a connus. Les besoins y ont évolué différemment, et Jean Hassenforder cite le cas

⁴⁰ HASSENFORDER Jean, *Développement comparé des bibliothèques*, 1967, p. 69.

éclairant du *Bulletin des Bibliothèques populaires* ; ce périodique créé en 1906 périclité très rapidement, faute de pouvoir répondre aux besoins des bibliothécaires, et la rédaction en est consciente lorsqu'elle rédige ce qui ressemble fort à des excuses désabusées :

« *Chez nous, un organe périodique qui s'adresserait presque exclusivement aux bibliothécaires pour les tenir au courant des choses de leur métier, n'aurait aucune chance de succès parce qu'il ne répondrait à aucun besoin. Il existe, dans les 'bulletins des bibliothèques' anglais et américains, des rubriques florissantes : dons, legs, fondations, bâtiments nouveaux, etc. Chez nous, il n'y aurait rien ou presque rien à mettre sous ces rubriques pour le moment* »⁴¹.

On sent une vraie envie de certains bibliothécaires de lutter contre ces résistances françaises pour s'inspirer des expériences d'outre-manche. Lorsque Eugène Morel, dont le nom est désormais associé à ce sursaut novateur des bibliothèques françaises, se rend en Angleterre pour y étudier le British Museum et les bibliothèques populaires, c'est à grand renfort d'argument qu'il peut dénoncer le retard français et proposer des pistes de renouvellement. À son retour en France, il ne ménage pas ses efforts pour exposer son plan de lutte contre la crise du métier, à la fois dans des ouvrages qui feront date et dans des conférences auxquelles il associe les professionnels parisiens.

Il faut, à ce titre, mentionner la création de l'Association des bibliothécaires français en 1906, qui est représentative de ce besoin de sursaut professionnel. Jean Hassenforder juge que cette création « *témoigne d'un affermissement de la profession* »⁴².

Prendre conscience des manques à combler

La crise est réelle, mais elle est perçue comme telle, et c'est nouveau. On commence alors à se pencher sur les manques effectifs, décrits dans les bulletins professionnels qui fleurissent à cette période. Si ces bulletins, on l'a vu, sont encore trop peu axés sur l'aspect pratique du métier, ils ont le mérite de faire prendre conscience à toute une profession de son besoin impérieux de quitter une routine séculaire qui risque de la conduire à sa perte.

Léo Crozet lui-même rédigera plus tard une note⁴³ sur l'état de la bibliothèque nationale en 1909, date à laquelle Vladimir Ilitch Oulianov (futur Lénine) s'était senti si mal accueilli. Prenant en note un article de N.K. Kroupskaïa sur « *ce que Lénine a dit et écrit sur les bibliothèques* », Crozet relève que le futur père de la Révolution russe a visité en 1909 la BN de Paris et l'a trouvé « *malaisée* » et « *pitoyablement administrée* ». Crozet conclut sa prise de note sur ces mots, qui expriment bien le sentiment d'une profession de ne pas être à la hauteur de ses responsabilités : « *cette page est émouvante, un homme qui s'apprêtait à refaire un monde et dont la pensée gouverne aujourd'hui 150 millions d'hommes, a cherché dans les bibliothèques de France un recours qu'elles lui ont refusé* ». Il ajoute une dernière phrase qui est un appel au sursaut tout autant que l'expression d'un profond découragement : « *prenons-y garde, la situation va s'aggraver* ». Plus tard, ces mots auront une résonance toute particulière, lorsque Léo Crozet sera doublement accusé de collaborationnisme et d'espionnage pour le compte des services soviétiques d'Europe de l'Est. Mais si l'on

⁴¹ HASSENFORDEUR Jean, *op. cit.*, p. 70-71. Ce document est également cité par Bruno Blasselle dans le tome 3 de *l'Histoire des Bibliothèques*.

⁴² *Ibid.*

⁴³ Archives de la BnF, dossier de personnel n°3908 (Crozet, Léo).

s'en tient à ce qu'il perçoit de la crise des bibliothèques, on trouve ici résumé ce sentiment de tristesse, de peur, et de volonté d'agir pour remettre la profession au diapason des enjeux qui sont les siens. La prise de conscience est réelle, mais les efforts sont difficiles à mettre en place, comme le note Jean Hassenforder :

« Si l'on envisage les diverses catégories de bibliothèques dans leur ensemble, les efforts concrets de rénovation paraissent encore bien limités au regard de l'immensité de la tâche à entreprendre en ce début du XX^e siècle. Ce sont les constatations amères qui donnent le ton »⁴⁴.

Envies de progrès et freins administratifs

La crise des bibliothécaires dans les trois premières décennies du XX^e siècle se manifeste avant tout par un gouffre croissant entre les bibliothèques d'étude d'une part, très représentées dans les associations professionnelles et porteuses d'une soif de renouveau technique, et les bibliothèques municipales et populaires d'autre part, qui n'évoluent pas ou peu depuis la situation ancienne des refuges d'érudits. Tant sur les locaux que sur les compétences techniques et les acquisitions, les bibliothèques locales sont « dans un état critique »⁴⁵, trop habituées à fonctionner en autarcie sur la seule richesse de leurs fonds patrimoniaux.

Pour autant, l'époque est propice à une vraie professionnalisation du métier. Les techniques évoluent, portées par les avancées anglo-saxonnes notamment en matière de mobilier et de classification documentaire. En outre, les publications sont en nette augmentation, du fait d'une industrialisation mieux maîtrisée. La bibliographie artisanale laisse la place à de vraies entreprises catalographiques. Conscients de ces progrès, les publics sont demandeurs d'une documentation de qualité et facile à obtenir, que l'archaïsme des bibliothèques et des institutions peine à leur fournir, malgré la motivation des associations professionnelles qui représentent un vrai vivier de nouvelles idées et de nouveaux talents.

En revanche, la situation administrative des bibliothèques est précaire et rend les progrès trop minces, malgré la prise de consciences des problèmes. Lorsque l'état inquiétant des bibliothèques françaises est dénoncé par les professionnels, la critique se fait parfois très politique. Léo Crozet, dans son rapport de 1944 déjà cité, reproche au ministère d'avoir profité du statut symboliquement privilégié des bibliothécaires pour rémunérer ceux-ci de plus en plus mal, ce qui, selon lui, ne fit qu'aggraver le mal en incitant à la réduction des heures de présence et en creusant par là même une nouvelle fois le retard de la France sur ses voisins européens. Crozet conclut alors de deux phrases cette rétrospective historique qui, si elle est assez réductrice et à charge, permet de mieux comprendre ce sentiment de crise professionnelle qui secouera le milieu des bibliothèques jusqu'à la seconde guerre mondiale : « On voit nettement la cause du déclin des grandes bibliothèques. Il n'est imputable ni à la paresse (car certains bibliothécaires travaillent beaucoup, au dehors) ni à un défaut de l'esprit français, mais à de mauvaises règles administratives ayant leur origine dans le désordre révolutionnaire ». Ces difficultés administratives expliquent, selon Olivier Tacheau, la réaction progressive des bibliothécaires de l'après-1918, qui porteront – efficacement ou non – cette revendication nouvelle d'un « refus de cet immobilisme structurel conjugué

⁴⁴ HASSENFORDER Jean, *op. cit.*, p. 73.

⁴⁵ HASSENFORDER Jean, *op. cit.*, p. 71.

au relativisme professionnel »⁴⁶. La volonté affichée sera celle d'une uniformisation du statut de bibliothécaire municipal et de sa revalorisation pour le rendre comparable au statut des personnels des grandes bibliothèques d'études.

L'émergence du bibliothécaire-technicien

Olivier Tacheau, dans ce même article de 1998, explique la difficulté de se pencher sur l'histoire du métier de bibliothécaire de l'entre-deux-guerres, du fait de la partialité des sources dont on dispose. En effet, l'histoire des bibliothèques est presque exclusivement le fait de la profession elle-même : les bibliothécaires évoquent leurs propres fonds que les théoriciens extérieurs au métier ne cherchent pas à étudier d'un point de vue technique ou patrimonial. Ainsi, au début du XX^e siècle jusque dans les années 1930, les bibliothécaires légitiment eux-mêmes leurs écrits en « *disqualifiant le passé* » et en « *stigmatisant le soi-disant manque d'expérience* » de leurs aînés du XIX^e siècle⁴⁷. Olivier Tacheau poursuit en insistant sur la sacralisation interne de figures comme Eugène Morel pour expliquer « *comment le professionnel avait remplacé l'érudit et la sinécure était progressivement devenue un véritable métier* »⁴⁸. S'il ne faut pas minimiser le développement professionnel interne du fait des associations et des publications de bibliothécaires, il convient donc de tenir compte du contexte général dans lequel cette idée d'une technicité du métier a pu émerger. L'objectif est également de sortir symboliquement du monde des bibliothécaires érudits et de passer dans le monde de la technicité moderne : à ce titre, le médiatique rejet de la candidature de Charles Péguy à un poste de conservateur en 1913 est symptomatique d'une rupture affichée.

Espoirs associatifs et émulation intellectuelle

L'Association des bibliothécaires français nous intéresse particulièrement ici, non pas simplement parce qu'elle est à l'origine de la publication du *Manuel pratique* de Léo Crozet, mais surtout parce qu'elle est représentative de la mutation et de la technicisation croissante du métier de bibliothécaire, malgré des débuts chaotiques. La naissance de cette association, au début de l'année 1906, marque un jalon important dans l'histoire des bibliothèques du XX^e siècle. Le constat initial, formalisé dans une circulaire interprofessionnelle du 1^{er} février 1906, est celui d'un manque de relations entre les bibliothécaires des différents établissements : cela retarde la communication des idées et des nouvelles techniques, tout en renforçant l'isolement y compris institutionnel des personnes dont le métier est en crise. Dès lors, cet isolement est compensé par un renouveau associatif qui permet de mutualiser les expériences. Pour autant, la création de l'Association des bibliothécaires français obligea la profession à s'interroger sur ses propres pratiques pour envisager la formule la plus adaptée aux besoins : les comptes-rendus de l'assemblée constitutive du 22 avril 1906, retranscrits notamment dans le *Bibliographe moderne*⁴⁹, décrivent une définition houleuse des statuts, complexifiée par les divergences d'approche du métier même de bibliothécaire.

⁴⁶ TACHEAU, Olivier, « Lecture publique et bibliothécaires municipaux : les concurrences dans les associations et syndicats professionnels de bibliothécaires entre les deux guerres », dans *Politiques locales et enjeux culturels. Les clochers d'une querelle, XIXe-XXe siècles*, Paris : La Documentation française-Comité d'histoire du ministère de la Culture, 1998, p. 179.

⁴⁷ TACHEAU, Olivier, *op. cit.*, p. 176.

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ *Le Bibliographe moderne*, n° 1, 1906, p. 155-179.

En revanche, un aspect novateur de l'ABF, renforcé après la fin de la Grande Guerre, est son militantisme pour des relations accrues entre les bibliothécaires français et étrangers. Des rapprochements se font, avec l'Europe principalement, et amènent les bibliothécaires à élargir l'échelle de leur problématique d'isolement : outre le fait d'empêcher l'exclusion des bibliothécaires locaux, il s'agit désormais d'empêcher l'exclusion de la France tout entière. Encore une fois, la profession est consciente du retard national et veille à s'imprégner des expériences extérieures. Il est d'ailleurs significatif d'observer que les premiers cycles de conférences de l'ABF entre 1910 et 1914, sous l'impulsion d'Eugène Morel, s'intitulent « les bibliothèques modernes », comme pour conjurer le retard dans ce seul titre. Ces conférences, qui se tenaient à l'École des Hautes Etudes Sociales et dont le programme était annoncé chaque année dans la *Revue des Bibliothèques*, eurent un réel succès, malgré leur trop rapide recentrage sur le cas des bibliothèques spécialisées.

Sur le plan pratique, Henri Comte explique que l'ABF souhaite, dès sa création en 1906, jouer un rôle actif dans la formation des gestionnaires de bibliothèques, tous types confondus. En effet, si l'association elle-même est principalement représentée par les cadres des grands établissements parisiens, elle s'attache à veiller sur la profession tout entière. Ainsi, écrit Henri Comte en 1977, « *bien que rassemblant essentiellement des bibliothécaires du corps scientifique des grandes bibliothèques, [l'ABF] n'a pas pour autant négligé le problème de la formation du personnel des bibliothèques petites et moyennes* »⁵⁰. Les événements internationaux de l'année 1914 mettent un coup d'arrêt temporaire à ce que n'est encore qu'une volonté affichée. Les tensions sont réelles à l'intérieur même de l'Association et ne permettent pas une réelle efficacité avant la définition claire des statuts et la transmission d'informations par le biais des bulletins périodiques ; ceux-ci naissent dès 1907 et connaissent une forte poussée jusqu'à la fin des années 1930⁵¹.

Le travail conceptuel en difficulté pour répondre aux besoins pratiques

Cette ébullition intellectuelle occasionnée par les regroupements de bibliothécaires (associatifs ou syndicaux) et le fort développement des revues professionnelles ne doit pas masquer le fait que, dans le quotidien des bibliothèques, on continue à vivre sur les acquis. Les textes de référence restent ceux de la fin du XIX^e siècle, et les candidats aux postes de bibliothécaires ne disposent pas réellement de manuel à jour pour les tenir informés des procédures pratiques découlant des nouvelles avancées technologiques. En effet, si les revues professionnelles permettent une meilleure visibilité des expériences menées çà et là, notamment à l'étranger, l'aide à l'application locale de ces innovations techniques n'est pas encore réellement mise en place. Cela fera tout le succès du *Manuel pratique* de Léo Crozet.

Olivier Tacheau revient longuement, dans son article sur les concurrences associatives de l'entre-deux-guerres, sur le poids des espoirs et des tensions générées par l'ABF. Dès sa création, l'association enregistre un nombre record d'adhésions de la part de bibliothécaires de petits établissements, notamment municipaux, soucieux de trouver une mutualisation satisfaisante et capable de porter leurs revendications administratives. Olivier Tacheau observe ainsi que le succès de l'ABF vient, plutôt que

⁵⁰ COMTE Henri, *Les Bibliothèques publiques en France*, Lyon : Presses de l'E.N.S.B., 1977, p. 372.

⁵¹ Sur cette question de l'histoire des périodiques professionnels, encore très peu traitée, voir le mémoire de recherche DCB14 d'A. BOUTET, A. DERREZ, N. FEUCHOT, B. PREMEL et A. De SAXCE, notamment son schéma chronologique p. 85. Voir aussi le mémoire de Xavier BORDA, DCB 17.

de son aura intellectuelle, de l'espoir qu'elle suscite dans la lutte pour la revalorisation des statuts des bibliothécaires : « *leurs attentes pragmatiques apparaissent dès la première assemblée générale, sinon en opposition, du moins en décalage avec les objectifs premiers de l'ABF* »⁵². Le bureau de l'association, lors de sa création, ressemble avant tout à une société savante, une « grande agora » de personnes réfléchissant ensemble sur la culture des bibliothèques. Ce n'est pas une réponse au besoin de prise de position rapide et tranchée pour défendre les intérêts d'une profession en difficulté. Les bibliothécaires de Nantes et de Rouen tentent, dès le vote des statuts de l'association en avril 1906, de réclamer une représentativité plus transparente et plus proche des attentes particulières exprimées dans les lettres d'adhésion qu'Olivier Tacheau a compulsées. « *En fait, résume-t-il, les attentes des provinciaux vont vite être déçues par l'inertie de l'ABF* »⁵³.

Après la coupure de la Première Guerre mondiale, les tensions se trouvent renforcées. Le comité de l'ABF reste relativement inactif, justifiant son inertie par le besoin de ne pas brusquer les autorités. Les bibliothécaires locaux n'ont donc d'autre choix que de se contenter de leur échelle municipale pour agir : les maires sont contactés pour appuyer l'action des bibliothèques, et les bibliothécaires comptent sur les élus locaux pour paradoxalement obtenir le classement (et la nationalisation de fait) de plusieurs établissements. Ce sera chose faite en 1931 : les réseaux locaux, qu'Olivier Tacheau qualifie de « *réseaux informels et parallèles à l'action officielle des organes de représentation officielle* »⁵⁴, obtiennent ce que l'inertie de l'ABF n'a su défendre pour eux.

C'est dans ce climat professionnel tendu que le Congrès d'Alger défend – avec un enthousiasme tout relatif – les idées nouvelles de lecture publique et de réponse aux attentes des publics. S'il ne débouche sur aucune initiative concrète, il permet une avancée notable de la réflexion des bibliothécaires municipaux. En revanche, les personnels d'établissements d'État y voient une confirmation de la scission des deux corps de bibliothécaires. Lorsque l'ABF prend parti pour le monopole des personnels d'État dans les bibliothèques parisiennes, un front de conservateurs municipaux se met en place autour notamment d'Henry Joly, directeur de la Bibliothèque de Lyon. Olivier Tacheau décrit alors une nouvelle facette de Léo Crozet, décidément coutumier des positionnements hasardeux et des double discours :

« *[Henry Joly] centralise la correspondance et reçoit directement les nouvelles de Léo Crozet, ancien bibliothécaire municipal et désormais bibliothécaire « agent double » de la BN.* »⁵⁵

Rappelons que Léo Crozet travaille alors depuis près d'un an et demi à la rédaction de son *Manuel pratique* pour le compte de l'ABF, qu'il qualifie pourtant dans ses lettres à Hervé Joly de « *petite mafia de la Nationale* ». Il est tentant de penser que Crozet est suffisamment discret et zélé dans son travail parisien pour que l'ABF le récompense de son action en le mettant en première ligne (couverte) dans les conflits professionnels.

Cette crise prouve que les attentes pratiques ne sont pas comblées, malgré la forte production intellectuelle de ces premières décennies du XX^e siècle. En 1932, date de la parution de la première édition du *Manuel pratique*, l'ABF doit faire face à l'opposition du tout nouveau Syndicat des bibliothécaires nationaux de province (S.B.N.P.), produit

⁵² TACHEAU, Olivier, « Lecture publique et bibliothécaires municipaux : les concurrences dans les associations et syndicats professionnels de bibliothécaires entre les deux guerres », dans *Politiques locales et enjeux culturels. Les clochers d'une querelle, XIXe-XXe siècles*, Paris : La Documentation française- Comité d'histoire du ministère de la Culture, 1998, p. 180-181.

⁵³ TACHEAU, Olivier, *op. cit.*, p. 182.

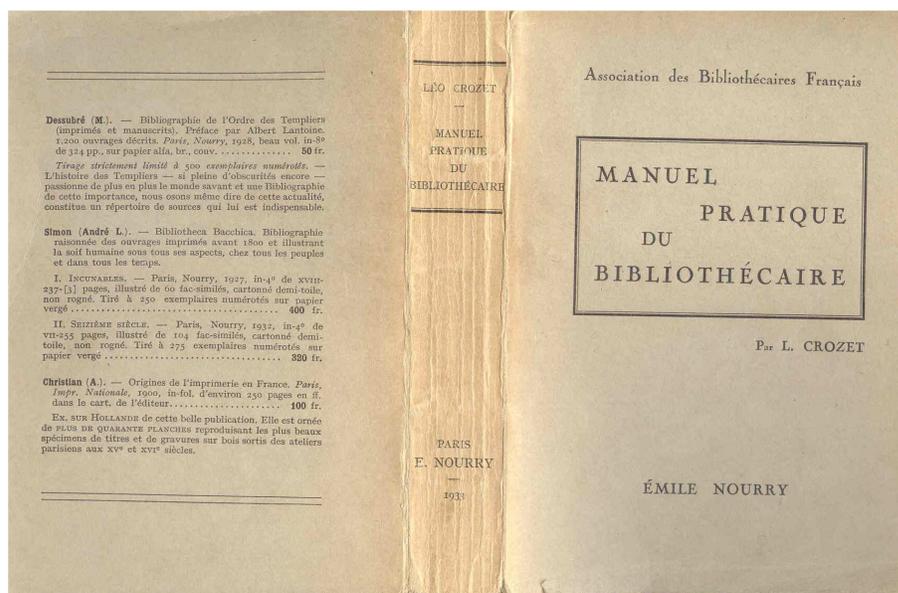
⁵⁴ TACHEAU, Olivier, *op. cit.*, p. 186.

⁵⁵ *Ibid.*

de l'exaspération générale et des incompréhensions internes entre bibliothécaires de différents horizons. Le *Manuel* sera vanté par des comptes-rendus élogieux qui auront pour volonté principale, bien que non explicite, de légitimer l'action de l'ABF et de prouver que l'association n'est pas condamnée à l'immobilisme. De fait, l'action sera appréciée comme telle mais le manuel sera lui-même représentatif de cette double volonté d'efficacité pratique et d'excellence intellectuelle.

Léo Crozet agent double ? C'est possible et probable, étant donné l'arrivisme et l'opportunisme notoire du personnage. Ce qui est certain, en revanche, c'est que les enjeux de son manuel, du fait du contexte tendu des années de sa publication, dépassent ceux d'une simple liste de conseils de gestion bibliothéconomique.

Le premier *Manuel pratique* de Crozet (1932) : une pensée renouvelée des missions du bibliothécaire



PRESENTATION DU *MANUEL*

La première édition du *Manuel pratique du bibliothécaire*, écrite par Léo Crozet à partir de 1930, est publiée à la fin du mois de janvier 1933, sous la date officielle de 1932. Contrastant avec les beaux manuels reliés des années 1880, il s'agit d'un volume broché de 279 pages, résolument pratique et destiné à être fréquemment manipulé.

Léo Crozet : comment et pourquoi ? La genèse du *Manuel*

Le volume s'ouvre sur une page de titre qui présente Léo Crozet comme « *de la Bibliothèque Nationale, Ancien Bibliothécaire de Versailles et du Havre* ». Crozet a alors quarante-sept ans et travaille en effet à la Bibliothèque Nationale depuis cinq ans, après une carrière d'une quinzaine d'années passée dans l'équipe de direction de la bibliothèque municipale du Havre⁵⁶. Il entre à la Nationale en 1927 en qualité de stagiaire, un statut de « pré-fonctionnaire d'État » destiné à l'introduire formellement au sein du personnel de l'établissement⁵⁷. Quarante-deux ans est alors considéré comme un

⁵⁶ MAUGENDRE, Louis Alphonse, *Alphonse de Chateaubriant, 1877-1951*, Paris : A. Bonne, 1977, p. 161.

⁵⁷ COMTE, Henri, *Les Bibliothèques publiques en France*, Lyon : Presses de l'E.N.S.B., 1977, p. 400.

âge inhabituel pour entrer dans cet établissement⁵⁸. Lorsqu'il publie en 1932-1933 son *Manuel pratique*, Crozet ne connaît pas encore tous les rouages de l'administration parisienne, mais jouit déjà du soutien et du respect de ses supérieurs hiérarchiques. L'administrateur Julien Cain lui-même le décrit ainsi, dans une fiche de personnel de cette même année 1932 : « Entré à la Bibliothèque Nationale à un âge déjà avancé, après une brillante carrière en province, M. Crozet s'y est manifesté comme un des meilleurs spécialistes en bibliographie. Il a sur l'organisation des bibliothèques des idées précises et infiniment originales. Sa culture est vaste. Il serait désirable que l'on pût mieux utiliser ses qualités »⁵⁹. Lorsque la tâche de rédiger un nouveau manuel de référence se présente, il s'agit d'une volonté presque politique de mettre en valeur un homme dont on peut beaucoup apprendre. L'enjeu pour Léo Crozet n'est rien moins que de se faire un nom et une légitimité dans le milieu parisien qui vient de l'adopter.

Or son nom est choisi assez tardivement pour la rédaction de ce *Manuel*, dont les pièces liminaires ne présentent que la phase finale de la prise de décision. Si l'on se reporte à la *Chronique de l'ABF*, un texte précieux permet d'éclairer le choix de Léo Crozet pour la rédaction du *Manuel*. Le 19 juin 1932, dans son discours d'ouverture de l'assemblée générale de l'ABF, le président Lemoisne évoque la publication en 1928 d'une plaquette collective – mais rédigée par Crozet – sous le titre « Règles générales proposées pour la rédaction des catalogues en vue de leur unification », qui ont pour but « de compléter et adapter à des besoins nouveaux » les règles énoncées dans les *Instructions élémentaires* de Léopold Delisle. « Ce but, continue Lemoisne, a été entièrement atteint par l'excellent travail de notre confrère M. Crozet, auteur de cette plaquette. Le résultat fut tel que notre Comité décida de transformer cette simple plaquette en un véritable livre qui, nous l'espérons, paraîtra prochainement sous le titre 'Manuel du bibliothécaire'. Ce manuel contiendra la plupart des renseignements utiles aux bibliothécaires, il sera pour eux un guide et un conseiller, il fera honneur à son honneur et à notre Association. »⁶⁰ Le manuel s'inscrit ainsi dans une continuité à la fois intellectuelle et pratique qui propose à Léo Crozet d'accroître la notoriété du travail réalisé plusieurs années auparavant. La volonté du président de l'ABF est double : mettre Crozet sur le devant de la scène et faire fructifier un travail collectif élaboré progressivement.

C'est à la *Chronique de la Revue des Bibliothèques* qu'il faut se référer pour suivre les étapes de cette décision et en dresser la chronologie. Le 28 octobre 1929, l'assemblée de l'ABF lance pour la première fois l'idée de ce nouveau *Manuel* :

« Le président propose la création d'un Comité pour la rédaction d'un Manuel du bibliothécaire qui comprendrait MM. Joly, Crozet, Coyecque, Giraud-Mangin, Vendel. Des conseils seront demandés à MM. Pol Neveux, Schmidt et Maurice Roger (...). Entre autres choses, le président signale qu'il faudrait s'inspirer du Manuel de Fabietti⁶¹ (p. 86 à 156), recommander le libre accès aux rayons, le système du prêt américain, etc. »⁶²

⁵⁸ Plusieurs documents du dossier de Léo Crozet aux Archives de la BnF mentionnent cet âge inhabituel, que Julien Cain et Charles Bourel de la Roncière soulèvent régulièrement dans leurs notes. Cet aspect est d'autant plus sensible que l'état de santé de Crozet n'est pas bon. Son chef de service note ainsi : « Une certaine lenteur au travail, les mauvaises conditions d'éclairage et d'hygiène dans lesquelles s'exécute le travail et qui ont particulièrement affecté sa santé un peu ébranlée à la suite de fatigues ne lui ont pas permis, je crois, de donner pleinement sa mesure. Une extrême obligeance, qui ne se refuse à aucun service, a peut-être été trop utilisée par d'autres bureaux de la bibliothèque. L'Inventaire a particulièrement bénéficié de cette complaisance dans des démarches faites à son profit par M. Crozet en dehors de ses heures de service ».

⁵⁹ Archives de la BnF, dossier de personnel n° 3908.

⁶⁰ *Chronique de l'ABF*, 1932, p. 81.

⁶¹ Il s'agit du *Manuale per le biblioteche pubbliche, popolari, scolastiche* d'Ettore Fabietti : la quatrième édition (1933) est disponible sur le site : <<http://dante.di.unipi.it/ricerca/html/Fabietti.html>>

⁶² *Chronique de la Revue des Bibliothèques*, 39, 1929, p. [121-122].

Cette question est périodiquement rappelée dans les comptes-rendus des assemblées de l'association en 1930, jusqu'au long discours du nouveau président, Émile Dacier, lors de l'assemblée générale du 1^{er} juin 1930. Après l'évocation du *Code administratif des bibliothèques françaises* qui vient d'être publié, M. Dacier précise le besoin du lancement rapide de la rédaction du manuel :

« Nous allons pouvoir nous mettre activement [...] à la rédaction d'un Manuel du bibliothécaire, c'est-à-dire d'un guide simple et sommaire, clair et pratique, destiné aux bibliothécaires des petites municipales. Une commission spéciale a été nommée pour élaborer cette rédaction, et nous espérons être bientôt en mesure de vous apporter le résultat de ses travaux. Aussi bien, M. l'inspecteur général Schmidt, qui a demandé à l'Association des bibliothécaires français de publier ce manuel, insistait-il encore ces jours-ci, dans une lettre où il s'excusait de ne pouvoir être aujourd'hui parmi nous, sur la nécessité de s'en occuper sans retard. Je ne puis mieux faire que de vous citer les termes mêmes de sa lettre : "une récente tournée d'inspection m'a démontré une fois de plus la nécessité de ce catéchisme du bibliothécaire. Il faut que nous songions sans tarder à ces bibliothécaires des petites villes, secrétaires de mairie, anciens professeurs de collège, anciens instituteurs, qui ne savent comment mettre de l'ordre dans les quelques milliers de volumes dont ils ont la garde, ne savent ce qu'il est indispensable d'acheter, s'attardent aux vieilles méthodes de rangement méthodique, ignorent l'usage des fiches ou, s'ils le connaissent, s'imaginent qu'une seule fiche suffit pour cataloguer une collection de 200 ouvrages, etc". »⁶³

Ainsi, sous l'impulsion de l'inspecteur Schmidt dont le rappel éloquent de la nécessité de produire un « catéchisme » utile à tous est défendu par M. Dacier, la machine se met en marche. C'est avant tout l'aveu d'une situation encore difficile pour des bibliothécaires souvent non formés : la volonté de l'inspecteur (sinon de l'ABF.) est d'harmoniser la pratique du métier sur le territoire français. Léo Crozet, qui connaît bien les bibliothèques non parisiennes, n'est pas encore cité par les comptes-rendus de comités, mais paraît tout désigné pour cette tâche. Les termes de la commande sont relativement précis, et il faut d'emblée souligner que le *Manuel* de 1932 sera finalement bien plus généraliste que ce qui lui était demandé : tous les types de bibliothèques seront évoqués, et pas uniquement les petites bibliothèques de province.

Près d'un mois après le discours fondateur de M. Dacier faisant lecture de la demande de l'inspecteur Schmidt, le compte-rendu du comité du 30 juin 1930 signale sobrement que la situation n'a pas beaucoup évolué mais est en passe d'arriver à une prise de décision :

« Au sujet de la rédaction du Manuel du bibliothécaire, on décide qu'une réunion de la commission instituée à cet effet aura lieu très prochainement »⁶⁴.

De fait, Léo Crozet commence la rédaction du *Manuel* dans le courant de l'été 1930, suite à cette réunion dont on n'a pas gardé de trace. Le nom de Crozet n'est encore jamais mentionné, ce qui semble étonnant, notamment lors de l'assemblée générale du 11 novembre 1930 où le président Dacier signale que le travail est sur le point d'être terminé :

« Le mois d'octobre, mois de rentrée, a vu se réunir la commission chargée de rédiger un Manuel du bibliothécaire – ce « guide simple et sommaire, clair et pratique, destiné aux bibliothécaires des petites municipales », dont

⁶³ Chronique de la *Revue des Bibliothèques*, 40, 1930, p. [94].

⁶⁴ Chronique de la *Revue des Bibliothèques*, op. cit., p. [173]

je vous ai parlé à notre dernière assemblée et dont la publication nous est réclamée de tous côtés. J'ai le plaisir de vous annoncer que ce guide sera bientôt achevé. Il le serait déjà si la Commission ne s'était aperçue que, précisément parce qu'il s'adresse à un public étendu, ses indications doivent être aussi concrètes et circonstanciées que possible. [...] La Commission, approuvée en cela par nos inspecteurs généraux, a pensé qu'il valait mieux sacrifier la rapidité à la précision. Il est cependant probable que la rédaction du manuel sera terminée à la fin du mois prochain et que le Comité, dès sa prochaine séance, devra se préoccuper de l'impression de l'ouvrage »⁶⁵.

La dernière assemblée générale de l'année 1930, le 23 décembre, est tout entière consacrée à l'annonce de la fermeture de la bibliothèque Mazarine ; le manuel de Crozet n'y est pas évoqué.

L'année 1931 s'ouvre sur un travail presque achevé malgré l'absence de référence directe à son auteur, l'ABF préférant sans doute présenter le travail, à ce stade, comme une œuvre collective. Le compte-rendu du comité du 25 janvier 1931 est peu bavard : « *Le président fait savoir que le Manuel du bibliothécaire est rédigé et va être soumis à la Commission chargée de la publication de cet ouvrage* »⁶⁶. Ce n'est qu'au cours de l'assemblée trimestrielle du même jour, que le nom de Crozet est officiellement mentionné par le président Dacier :

« La commission chargée de rédiger le Manuel du bibliothécaire, destiné à servir de guide aux personnes chargées de s'occuper de dépôts de moyenne et de petite importance, est en possession du texte établi par M. Crozet et ne va pas tarder à donner son imprimatur. Mais il apparaît dès maintenant qu'il faudra tirer de ce texte, très soigneusement établi et très attentif à ne rien oublier, une seconde mouture, si j'ose dire, destinée à ceux qui doivent s'occuper des bibliothèques les plus élémentaires et qui, par conséquent, n'ont besoin que d'un rudiment »⁶⁷.

Cette intervention est intéressante à plusieurs titres. Léo Crozet est pour la première fois cité comme l'auteur du manuel, donc l'aspect collaboratif évoqué plus haut ne consistera qu'en une validation collective du manuscrit. Par ailleurs, il est ici constaté que Crozet a outrepassé la commande qui lui était faite et que la qualité de son travail dépasse le seul vade-mecum pour petits établissements voulu par l'association. Là où Crozet tente une synthèse en un outil utile à tous, les cadres de l'ABF sont davantage sensibles à la différence des besoins selon les types d'établissements.

Suite à des conflits éditoriaux, la *Chronique* de l'ABF quitte en 1932 la *Revue des bibliothèques* pour rejoindre le *Bulletin de l'ABF*. Il faut alors se reporter aux archives manuscrites des séances des comités de l'ABF, actuellement conservées au siège de l'Association⁶⁸ et qui sont souvent plus complètes que les comptes-rendus effectivement publiés dans la *Chronique*.

Le 14 décembre 1931, la note manuscrite de la séance du comité de l'ABF indique des préoccupations matérielles intéressantes :

« Manuel du bibliothécaire : le texte de M. Crozet est actuellement dactylographié aux deux tiers environ. M. Crozet doit revoir cette dactylographie et ensuite l'envoyer à MM. Coyecque et Giraud Mangin, membres de la commission de publication. Elle sera lue également par les

⁶⁵ Chronique de la *Revue des Bibliothèques*, 40, 1930, p. [178]

⁶⁶ Chronique de la *Revue des Bibliothèques*, 41, 1931, p. [6-7].

⁶⁷ *Ibid.*

⁶⁸ Tous les documents cités dans les paragraphes qui suivent sont extraits du dossier « ABF – Séances du Comité, déc. 1931-nov. 1934 » des archives de l'ABF, 31 rue de Chabrol, Paris Xe.

inspecteurs généraux et plusieurs collègues dont il est intéressant d'avoir l'avis (par ex. M. Ledos). On ne mettra en train ce Manuel, étant donné les disponibilités budgétaires, que quand on aura pu préciser ce qu'il donne comme quantité de texte et quand les rentrées de certaines recettes (celles de la publication du Congrès d'Alger) l'auront permis. Peut-être alors pourra-t-on s'entendre avec un éditeur. »

Deux mois plus tard, la situation est encore peu avancée : le 16 février 1932, « *M. Dacier signale au Comité qu'il vient de lire avec le plus grand intérêt le manuscrit du Manuel de bibliothécaire préparé par M. Crozet. M. Lemaître annonce que Mlle Droz prend à sa charge la publication du Manuel. On pourra vendre la publicité de la couverture au profit de l'ABF. »*

Le 8 mars 1932, le nouveau président de l'ABF, M. Lemoisne, est très satisfait du travail de Crozet et trouve nécessaire que son nom soit mis en avant, au-delà de l'aspect collaboratif du travail préparatoire : « *En ce qui concerne le Manuel du bibliothécaire, le Président exprime le vœu que le nom de son rédacteur, M. Crozet, soit mentionné sur la couverture. Après entente avec l'intéressé, un prochain comité statuera sur la question* ». De fait, le 19 avril, « *après rapport de M. Coyecque au nom de la Commission de publication, le Comité décide d'entreprendre sans délai la publication du Manuel du bibliothécaire. Le nom de M. Crozet sera mis en vedette sur la couverture* ».

Pendant six mois, la situation n'évolue pas réellement et les documents restent muets sur le manuel, jusqu'à la séance du comité du 24 octobre 1932, où le retard de la publication est partiellement expliqué par la difficulté de trouver un éditeur acceptant de travailler presque gratuitement. Lors de cette réunion, « *M. Crozet donne des éclaircissements sur le Manuel du bibliothécaire. Contrairement à ce qui avait été dit lors de la réunion du 15 [sic] février dernier, Mlle Droz, libraire, ne s'est pas engagée à faire les frais de la publication. Dans ces conditions et devant les propositions de M. Nourry, éditeur, qui est disposé à assumer tous les frais, le Comité charge M. Crozet de s'entendre avec M. Nourry pour la mise en train de l'affaire et son achèvement dans le plus bref délai. Des remerciements sont votés à l'unanimité à M. Nourry et à M. Crozet* »⁶⁹. Dès lors, les choses s'accélérent. Lors de l'assemblée trimestrielle du 20 novembre 1932, le président Lemoisne « *signale que le Manuel du Bibliothécaire paraîtra vers la fin de l'année* », ce qui ne sera pas tout à fait le cas, puisque le même Lemoisne annonce, le 16 janvier 1933, que « *le Manuel du bibliothécaire paraîtra dans une vingtaine de jours* ». L'édition dite « de 1932 » sera donc en réalité publiée à la toute fin du mois de janvier 1933 : l'assemblée trimestrielle du 29 janvier 1933 pourra alors découvrir enfin le résultat d'un travail qui aura duré plus de trois ans. Les notes prises lors de cette assemblée indiquent avec une certaine solennité que « *le président présente ensuite à l'Association le premier exemplaire du Manuel de bibliothécaire de M. Crozet et remercie M. Nourry qui en a mené à bien l'édition* ». Le travail est terminé et Léo Crozet est conforté dans son rôle intellectuel et théorique au sein du milieu associatif et professionnel.

Lorsqu'il s'agira pour la *Revue des bibliothèques* d'évoquer le *Manuel*, l'insistance sur la personne de Léo Crozet primera désormais la dimension collaborative de la commission de l'ABF : au printemps 1932, le bibliographe et co-directeur de la *Revue Henri Stein* rédige un compte-rendu de lecture élogieux. Crozet y est alors félicité pour ce travail explicitement présenté comme le sien ; l'ABF n'est plus citée que comme l'organe associatif d'appartenance de l'auteur.

⁶⁹ Voir aussi *Chronique de l'ABF*, 1932, p. 99.

Présentation des pièces liminaires

Trois importantes pièces liminaires, représentant neuf pages au total, permettent d'éclairer la genèse du manuel tout autant que sa raison d'être et le contexte dans lequel il voit le jour ; d'emblée on apprend que l'ouvrage est une double commande, et que Léo Crozet n'intervient qu'à la dernière étape pratique de son élaboration.

Une préface de quatre pages, rédigée par « MM. Pol Neveux et Charles Schmidt, Inspecteurs Généraux des Bibliothèques », donne une sorte de consécration institutionnelle au *Manuel*, tout en présentant l'objectif premier de sa rédaction. Pol Neveux est alors un haut personnage de l'élite littéraire française : romancier membre de l'Académie Goncourt, ami de Maupassant et disciple de Flaubert, mais également collectionneur avisé (son père était notaire), il a notamment été sous-bibliothécaire à l'École Nationale des Beaux-arts avant d'être nommé Inspecteur Général dès 1902. Il s'intéresse particulièrement au recensement et à la mise en valeur des fonds patrimoniaux, et fait partie des rédacteurs de la loi de 1931 sur les bibliothèques classées⁷⁰, après avoir été confronté en 1905 à la mise en application de la loi de Séparation de l'Église et de l'État. Charles Schmidt⁷¹ aussi est bien connu du milieu des bibliothèques puisque c'est lui qui, en 1930, rédige pour le ministère un rapport sur les bibliothèques municipales ; il est également très intéressé par tout ce qui touche à l'idée de modernisation de la lecture publique, à commencer par un intérêt accru pour les plus jeunes publics. Ces deux inspecteurs, qui parrainent en quelque sorte le *Manuel pratique* de Crozet, représentent donc à la fois la continuité avec la tradition du début du XX^e siècle et la recherche de modernisation de l'accès à la culture en France.

Leur préface est très élogieuse pour Léo Crozet, dont ils vantent les mérites de bibliothécaire « *qui connaît les doléances de la province* » et qui « *a su vivifier une des plus grandes municipales de France* ». On sent ici la volonté de Pol Neveux de ne pas se limiter au parisianisme habituel et de donner la parole à « *cette province trop souvent oubliée* ». Crozet travaillant désormais à la Nationale, cet argument est à relativiser, mais le souci explicite de s'adresser à tout le pays est une nouveauté par rapport aux manuels des décennies précédentes. Ainsi, la préface s'ouvre sur une première phrase qui donne à elle seule tout le programme du manuel :

« *"Un petit guide contenant des instructions précises", voilà ce que nous demandions à l'Association des bibliothécaires français en 1929, pour les bibliothécaires des "municipales" moyennes livrés à eux-mêmes sans directives et prompts à se décourager. Notre vœu est exaucé ; il l'est même au-delà de ce que nous espérions : le "petit guide" est devenu un manuel.* »⁷²

Le public ciblé est donc très précis. Et les deux inspecteurs soulignent le retard de la France sur d'autres pays en ce qui concerne l'apprentissage pratique du métier de bibliothécaire. Replaçant le *Manuel* dans la longue lignée des grands bibliothécaires, ils le comparent aux *Instructions élémentaires et techniques* de Léopold Delisle, ouvrage fondateur mais devenu obsolète. L'Inspection générale des bibliothèques réclame ainsi que le métier de bibliothécaire s'adapte aux défis du XX^e siècle et qu'il se tourne davantage vers les trois vertus que Crozet dit vouloir cultiver : la *curiosité*, l'*aménité*, et la *vocation du pédagogue*.

Cette préface est suivie d'une courte introduction qui lui répond en précisant la deuxième étape de la commande : après la première demande formulée par les

⁷⁰ CAIN, Julien, « Hommage à Pol Neveux », *BBF*, 1959, n° 12, p. 587-588. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>.

⁷¹ « Charles Schmidt 1872-1956 », *BBF*, 1956, n° 2, p. 83-84 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>.

⁷² *Manuel pratique*, 1932, p. V.

inspecteurs, c'est l'Association des bibliothécaires français qui « *décida, le 28 octobre 1929, de provoquer la publication d'un Manuel qui répondît aux questions que se pose le plus fréquemment un bibliothécaire* » en convoquant une commission qui chargera finalement Léo Crozet de ce travail. Nuançant le propos très ciblé de la préface des deux inspecteurs, l'Introduction affirme que le *Manuel* s'adressera aussi bien aux bibliothèques dites « d'étude » qu'aux bibliothèques de lecture publique : ces deux types d'établissements sont brièvement définis afin de montrer qu'il n'est pas nécessaire de les traiter distinctement. L'introduction présente alors une autre caractéristique novatrice de l'ouvrage : le renvoi constant à des prescriptions bibliographiques précises, plutôt que le choix d'une exposition de principes généraux. De fait, Crozet est le premier à prendre conscience de la nécessité de proposer une bibliographie complète pour chaque domaine de compétences, à l'intérieur même du manuel technique. Si cela peut paraître par trop directif, cela a pour intérêt majeur de rassembler en un seul volume toutes les sources de réponses aux questions qu'un bibliothécaire peut avoir à se poser. Ces bibliographies seront soigneusement mises à jour dans la seconde édition. Crozet se justifie ainsi : « *La documentation, la bibliographie, occupent donc une place importante dans ce Manuel. Certaines listes seront même, peut-être, aux travailleurs et aux libraires, de quelque utilité* »⁷³.

Enfin, l'introduction est suivie du compte-rendu de la séance décisionnelle du 19 avril 1932 de la « *Commission désignée par l'Association des bibliothécaires français le 28 octobre 1929* » par laquelle le texte définitif du *Manuel* est présenté et adopté. On y apprend que Léo Crozet, lorsqu'il est chargé en 1929 de rédiger le manuel, travaille au Cabinet des Médailles et Antiques de la Nationale. Sur les six membres de la commission, deux représentent des bibliothèques non parisiennes (Nantes et Lyon), ce qui confirme l'orientation donnée par la commande de Pol Neveux. En revanche, les conservateurs remerciés pour leur relecture du texte de Crozet sont tous parisiens. Un paragraphe distinct remercie plusieurs chercheurs pour « *les conseils qu'ils ont bien voulu nous donner* » : parmi eux, une certaine « *Mme Pierre Curie, de l'Académie de Médecine* », mais aussi Abel Rey ou encore Gustave Cohen, dont on sait qu'il était un ami de Léo Crozet⁷⁴. Le travail se veut donc collaboratif, et orienté de manière à pouvoir rendre service à un public de chercheurs.

Les pièces liminaires sont claires : rationalité, modernité et technicité sont les maîtres mots du mouvement ayant conduit à la commande et à l'élaboration de ce manuel.

Le corps du texte

Les deux cent soixante-dix pages du texte proprement dit sont divisées en dix grandes sections de longueurs inégales, que la seconde édition de 1937 conservera sans y apporter de modifications structurelles :

- I. La Bibliothèque*
- II. Constitution des fonds*
- III. Classement des fonds*
- IV. Catalogues*
- V. Rapports avec le public*

⁷³ *Manuel pratique*, 1932, p. 3.

⁷⁴ Crozet est cité dans *Ceux que j'ai connus*, de Gustave Cohen, 1946. Il écrit également une intéressante lettre liminaire dans *Le Dernier projet littéraire de Maurice Barrès : Descartes et la princesse Élisabeth*, de Gustave Cohen et Charles Lucas de Pesloüan, impr. de F. Paillart, 1929 (sur cette lettre, se reporter à la note 5 de l'introduction générale de ce mémoire).

- VI. *Rapports avec l'extérieur*
- VII. *Mesures de conservation*
- VIII. *Les Bibliothèques pour enfants*
- IX. *Documents*
- X. *Modèles d'imprimés*

La mise en page se veut aérée, et plusieurs illustrations dans le corps du texte viennent compléter le propos. Par souci de clarté, Crozet rompt avec les longs paragraphes compacts de ses prédécesseurs, et adopte un style sobre ; le recours à la numérotation des idées est fréquent, et rend la lecture plus confortable et intuitive. Les mots jugés importants sont imprimés en italique, et les notes, nombreuses, sont en bas de page. Dans le même ordre d'idée, chaque section du *Manuel* est elle-même subdivisée en plusieurs courtes unités numérotées ou précédées d'une lettre majuscule permettant de suivre l'avancement de la démonstration.

D'emblée, Léo Crozet rejette donc la mise en page austère des rapports théoriques et produit un volume maniable dans lequel il est aisé de retrouver une information précise et de mémoriser celle-ci sans difficulté. Une table des matières détaillée clôt l'ouvrage, qui ne possède toutefois pas d'index. Peut-être est-ce un choix pour différencier clairement le manuel d'une publication universitaire classique ? La volonté pragmatique de Crozet s'exprime pleinement dans la dernière section, « *Modèles d'imprimés* », qui présente sept spécimens de documents utiles à la vie d'une bibliothèque, introduits par un court paragraphe donnant aux professionnels des conseils sur la dimension du papier à utiliser ou la nécessité ou non de recourir à des enveloppes. Notons pour exemple le cas anecdotique du modèle de lettre de rappel :

« *LETTRES DE RAPPEL (1^{er} et 2^{ème} avis). – Elles peuvent être établies sur feuilles de 105 x 135 millimètres, mais doivent être envoyées sous enveloppe* »⁷⁵.

Une dernière particularité, tant matérielle qu'intellectuelle du *Manuel*, mise en avant dès la préface et à nouveau soulignée par Henri Stein dans son compte-rendu, réside dans le très grand nombre de références bibliographiques qui jalonnent tout l'ouvrage. Ce choix s'inscrit dans la volonté explicite de Crozet de rassembler un maximum d'informations à l'intérieur du même manuel, en palliant ainsi l'impossibilité de traiter tous les aspects de la connaissance.

UNE REVOLUTION DISCRETE DANS UN CONTEXTE PROFESSIONNEL NOUVEAU

Le système de Crozet, qui vise à proposer de nombreuses références bibliographiques en plus de ses propres explications, illustre bien le caractère paradoxalement novateur et archaïsant de ce manuel. Prescription documentaire, comprise comme garante d'encyclopédisme, mais aussi vade-mecum utile aux étudiants, le *Manuel* de 1932 est tout cela à la fois.

Henri Stein, qui rédige le compte-rendu de lecture du *Manuel* pour le compte de la *Revue des Bibliothèques*⁷⁶, introduit son commentaire par ce constat : rien n'a été publié de comparable depuis l'époque des manuels de Maire ou de Graesel, dans la dernière décennie du XIX^e siècle. Ainsi, Crozet arrive au moment où « *il était temps de*

⁷⁵ *Manuel pratique*, 1932, p. 268.

⁷⁶ Ce compte-rendu (*Revue des Bibliothèques*, vol. 42, 1932, p. 401-404) est intégralement retranscrit en annexe de ce mémoire.

reprendre ces questions au point où les progrès réalisés (à l'étranger surtout, hélas !) les ont amenées, et, s'affranchissant de conceptions vieilles, de résumer les méthodes modernes ». Stein insiste sur le grand intérêt de ce nouveau manuel pour les candidats bibliothécaires « à l'heure où vient d'être organisé un enseignement spécial de la bibliothéconomie ; les candidats à l'examen manquaient de ce guide précieux qui supplée aux différents cours préparatoires ou les complète, et qu'il convient d'avoir toujours à la portée de la main ». En revenant sur ce nouveau contexte professionnel, il est donc intéressant de s'interroger sur le positionnement du *Manuel*, entre volonté de modernisation et souci de l'héritage institutionnel.

Une réponse aux besoins des nouveaux candidats bibliothécaires

On ne peut dissocier l'histoire des manuels professionnels de l'histoire de l'entrée dans la profession de bibliothécaire elle-même. Si la situation n'était, comme on l'a vu, pas réellement rationalisée avant la fin du XIX^e siècle, le repositionnement de l'École des Chartes et son plus grand investissement dans les domaines de la bibliothéconomie changent sensiblement les choses, malgré la survivance d'un certain monopole des érudits paléographes que dénonceront des bibliothécaires comme Eugène Morel dans les premières années du XX^e siècle.

En 1932 la situation est encore complexe et controversée, comme le souligne Xavier Borda dans son rappel de l'historique des formations de bibliothécaires⁷⁷. L'épisode malheureux de l'École des bibliothécaires de la rue de l'Élysée, ouverte en 1923 avec des fonds américains et fermée dès 1929 faute de moyens techniques et financiers, permet toutefois de recentrer la formation pour l'adresser non plus à des érudits mais bien à des futurs gestionnaires de petits et moyens établissements français. L'enseignement est alors tributaire des progrès et techniques anglo-saxons, qui trouvent ainsi un écho dans le paysage français encore très en retard. Le succès est d'autant plus prévisible que la France reçoit avec une réelle avidité cette possibilité de reconstruire intellectuellement le pays en même temps que s'opère sa reconstruction matérielle après les ravages de la Grande Guerre. Xavier Borda décrit le succès de cette formation : « *Le CARD*⁷⁸ organisa pour ces nouvelles structures, en coopération avec l'American Library Association (ALA), une série de cours à Paris en juin et juillet 1923, afin d'initier les agents aux méthodes issues de la bibliothéconomie moderne développée dans le réseau de lecture publique américain. Cette initiative remarquée entraîna la création peu de temps après de cours permanents dans les locaux parisiens de la bibliothèque américaine, située 10 rue de l'Élysée dans le huitième arrondissement. La réussite de cet enseignement, organisé sur une année entière à partir de 1924, ne put empêcher la fermeture de l'école »⁷⁹. De fait, cette opération servit de déclencheur au renouvellement des processus d'entrée dans le métier de bibliothécaire en France, avec la prise de conscience très forte, relayée par les revues professionnelles de cette période, du retard français à combler. Tout restait à faire, mais un déclic s'était produit.

En 1932, alors que Léo Crozet réalise les travaux préparatoires en vue de la rédaction de son manuel, un arrêté ministériel vient modifier les conditions de recrutement des bibliothécaires, et par là même légitimer la parution rapide d'un manuel

⁷⁷ BORDA, Xavier, *Les Bibliothèques en débat au miroir des revues professionnelles des années 30*, Mémoire d'études DCB17, Villeurbanne : Enssib, 2008.

⁷⁸ Comité Américain pour les Régions Dévastées.

⁷⁹ BORDA, Xavier, *op. cit.*

appelé à servir de référence aux étudiants se destinant à ces concours. La volonté politique qui émane du décret de février 1932 vise à donner une meilleure lisibilité aux compétences des bibliothécaires : cela devait passer avant tout par une unification du diplôme professionnel jusqu'alors scindé en plusieurs certificats fragmentaires créés à l'époque des manuels de Jules Cousin et d'Albert Maire, à la fin du XIX^e siècle⁸⁰. On parle désormais du seul Diplôme Technique du Bibliothécaire (DTB), qui assure une compétence renforcée des lauréats en matière de gestion et d'administration.

De fait, le *Manuel pratique* de Crozet est adapté à ces nouvelles exigences, par un ton encore très prescriptif et administratif qui répond point par point aux besoins des candidats au diplôme. Léo Crozet est d'autant plus au fait de ces besoins qu'il donne lui-même une série de cours préparatoires sur le thème « *Local et mobilier des bibliothèques* »⁸¹. L'historien d'art et bibliographe Seymour de Ricci publiera en 1933 son propre *Petit manuel de bibliothéconomie* : cet ouvrage intéressant ne fera pas d'ombre à Léo Crozet mais connaîtra son heure de gloire *a posteriori*, après la seconde guerre mondiale, lorsque Crozet sera censuré par le milieu professionnel et qu'il faudra lui trouver un supplétif moralement plus consensuel. De la même façon, Crozet et l'ABF ne seront pas gênés par la publication en 1931 du *Petit guide du bibliothécaire*, de Bach et Odon, qui paraît quelques mois trop tôt pour pouvoir adapter son propos à la réforme du recrutement de 1932.

Survivances du passé et réflexes hérités du XIX^e siècle

Si Léo Crozet rédige son *Manuel pratique* dans un contexte où la prise en compte de la modernité s'impose, il ne s'affranchit pas totalement des méthodes ou des concepts hérités de la situation professionnelle du XIX^e siècle. Peut-être cela tient-il à des consignes de l'Association des bibliothécaires français, ou à la propre expérience de Crozet au Havre. Toujours est-il que cette prise en compte ambivalente d'une modernité assumée mais construite sur les fondements anciens fait la spécificité du *Manuel* de 1932 et reflète les interrogations professionnelles propres à ces années.

C'est dans le domaine du cadre de classement que ces frilosités sont les plus nettes. Tout au long du manuel, lorsqu'il propose des pistes bibliographiques en vue d'acquérir des fonds de qualité pour chaque domaine, Crozet suit un ordre thématique clairement emprunté à la *Table* de Brunet publiée entre 1860 et 1865 et appliquée à la Bibliothèque nationale. Ce cadre de classement est repris de manière formelle à la fin du *Manuel*, où Crozet propose deux schémas classificatoires⁸² : l'un méthodique, directement adapté de Brunet, et l'autre dit « cadre simplifié » et ne devant servir que pour les très petits établissements comportant moins d'un millier d'ouvrages. Si l'on observe le cadre méthodique proposé par Crozet, on constate qu'il reprend à son compte les divisions de Brunet en les disposant de manière légèrement différente.

⁸⁰ Xavier Borda (*op. cit.*) évoque ces « deux certificats d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire (CAFB), universitaire et municipal créés respectivement en 1879 et 1893 ».

⁸¹ *Revue des Bibliothèques*, n° 42, 1932, p. 187-188 : « Nous avons publié le programme de l'examen technique de bibliothécaire qui vient d'être institué. Pour la préparation à cet examen, des cours complémentaires à celui de M. Couderc sont créés et seront faits, tous les mardis à partir du 29 novembre, sur les matières suivantes : [...] Local et mobilier des bibliothèques, par M. Léon (sic) Crozet, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale ».

⁸² *Manuel pratique*, 1932, p. 197-216.

<i>Table méthodique de Brunet</i> ⁸³		<i>Cadre méthodique de Léo Crozet</i>	
I.	Théologie	I.	Généralités
II.	Jurisprudence	II.	Religions
III.	Sciences et arts	III.	Philosophie
	Philosophie	IV.	Sciences pures
	Physique-chimie	V.	Sciences appliquées
	Sciences naturelles	VI.	Beaux-arts
	Sciences médicales	VII.	Philologie, langues et littérature
	Mathématiques	VIII.	Géographie
	Arts, sports et jeux	IX.	Histoire des peuples
IV.	Belles-lettres	X.	Sciences sociales
V.	Histoire		

Seules les généralités et le traitement particulier des sciences sociales sont véritablement nouveaux par rapport aux apports de Brunet. Eric de Grolier résume la situation : « *l'adaptation néo-comtienne de Brunet préconisée par Léo Crozet ne rencontra guère de succès* »⁸⁴. De fait, trop proche du modèle ancien, ce cadre méthodique devait rester sans écho : les classifications décimales (Dewey et CDU), venues du monde anglo-saxon, allaient rendre désuets les regroupements thématiques où théologie et droit canon apparaissaient encore au premier plan.

Crozet, comme une grande partie de l'ABF, est très réticent face à la révolution que représentent les classifications décimales. Si Dewey s'est lui-même largement inspiré des travaux de Naudé et de Brunet, le mode opératoire est résolument nouveau. Crozet, comme Delisle avant lui, juge cette méthode inopérante pour les ouvrages trop spécialisés qui nécessiteraient une juxtaposition infinie d'indices incompréhensibles. Si cette partie sera encore radicalisée par Crozet dans l'édition de 1937, il est intéressant de remarquer qu'un des arguments avancés en 1932 pour réfuter la Dewey est celui de la rigidité : « *un cadre aussi rigide ne convient pas à des sciences en perpétuelle évolution* »⁸⁵. L'histoire des bibliothèques du XX^e siècle a montré de quel côté se trouvait la rigidité. Crozet reste ancré dans la tradition du XIX^e siècle, dans la mesure où il conserve un langage documentaire composé de thématiques imbriquées et refuse d'intégrer dans son propos le langage nouveau qui, s'il est en effet étonnant et a priori peu intuitif, permet de croiser les thématiques pour élaborer une position plus précise pour chaque document.

En outre, l'idée de lecture publique défendue par Crozet n'est pas celle que cette expression revêt de nos jours. Léo Crozet, mais plus généralement toute la génération des bibliothécaires du Congrès d'Alger, réduisent la lecture publique à un « après-université ». Il ne s'agit pas de permettre à tous d'accéder aux documents, mais plutôt que l'élite cultivée sortie des universités puisse poursuivre son développement intellectuel. On passe de l'étude à la lecture, mais le public reste issu du même milieu savant aisé. Crozet, dans son manuel, n'hésite pas à présenter « *l'élévation intellectuelle et morale* »⁸⁶ comme l'objectif primordial des bibliothèques dites de lecture publique, argument peu ou prou identique à ce que Jules Cousin ou Albert Maire décrivaient dans leurs propres manuels un demi-siècle plus tôt. Pour autant, Crozet est capable de s'extraire de ces réflexes anciens pour présenter, par exemple, les qualités des bibliothèques pour enfants ; si ce sujet lui a probablement été très largement soufflé par l'inspecteur Charles Schmidt, il convient de ne pas résumer Crozet aux seules réticences représentatives des débats de son temps.

⁸³ BRUNET, Jacques-Charles, *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, tome 6 : table méthodique, Paris : Firmin Didot, 1865.

⁸⁴ GROLIER, Éric de, « Quelques travaux récents en matière de classification encyclopédique », *BBF*, 1970, n° 3, p. 99-126 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>

⁸⁵ *Manuel pratique*, 1932, p. 119.

⁸⁶ *Manuel pratique*, 1932, p. 57.

VERS UNE PRISE EN COMPTE DES INNOVATIONS TECHNIQUES ET DES QUESTIONNEMENTS NOUVEAUX

Bâtiment et mobilier

Le *Manuel* s'ouvre sur des considérations générales sur le choix d'un site et d'une architecture adaptés à l'établissement d'une bibliothèque. Ce passage obligé, traité dans tous les manuels précédents, est ici synthétique et s'appuie sur des exemples précis et récents comme la nouvelle bibliothèque de Pau, qui n'avait alors que quelques mois et dont Léo Crozet livre d'intéressants plans dans le corps du texte. Si le réflexe est encore celui de la description de ce que serait une bibliothèque idéale (un terrain sec, loin de secteurs inflammables), on sent ici une volonté très nette de répondre aux impératifs pratiques et de s'appuyer sur des expériences qui se sont révélées concluantes. Il évite ainsi de présenter une longue rétrospective des constructions de bibliothèques comme l'avait fait Arnim Graesel.

Le ton adopté est nouveau également : là où Jules Cousin évoquait longuement Vitruve et réclamait – à grand renfort de citations latines – de rechercher un lieu tranquille et silencieux pour favoriser le travail⁸⁷, Léo Crozet préfère énumérer et numéroter quelques conseils et distinguer en une phrase l'idée de silence et celle de localisation :

« La bibliothèque doit être établie dans un lieu voisin du centre intellectuel de la ville, desservi par des moyens de transport, silencieux, clair, sec et aéré. Ces conditions ne peuvent toujours être réunies. Si la bibliothèque est consacrée à l'étude et à la lecture sur place, le silence doit être recherché avant tout. Si la bibliothèque est destinée uniquement au prêt, une situation centrale importe surtout »⁸⁸.

L'usage conditionne donc directement l'implantation et l'organisation spatiale de la bibliothèque, et non l'inverse. Tout en restant synthétique et bref, Léo Crozet apporte des éléments nouveaux et très précis sur les aménagements intérieurs qu'il estime risqués : il déconseille ainsi, pour des raisons de sécurité et d'hygiène, d'utiliser dans les magasins des « *planchers métalliques à claire-voie* », pourtant en usage dans certains espaces de la Bibliothèque nationale depuis les aménagements d'Henri Labrouste⁸⁹, ainsi que les plafonds vitrés, qu'il juge trop froids et fragiles. S'écartant de l'avis de Jules Cousin qui soulignait l'intérêt d'un chauffage à foyer souterrain, Crozet préfère s'appuyer sur des tout nouveaux travaux de la Faculté de Médecine : il prescrit un chauffage « *hygiénique* » constitué de radiateurs à eau chaude insérés sous les fenêtres dans des caissons aérés : ce modèle avait été présenté en 1927 par le professeur Edouard Arnaud. Léo Crozet prouve ici sa capacité à recourir aux spécialistes de chaque question pour en apporter l'éclairage le plus moderne possible.

⁸⁷ COUSIN Jules, *De l'organisation et de l'administration des bibliothèques publiques et privées : manuel théorique et pratique du bibliothécaire*, Paris : G. Pedone-Lauriel, 1882, p. 4 : « Nous avons ajouté que le quartier choisi devrait avoir assez de calme pour favoriser l'étude. Tout travail, en effet, demande du calme et de la tranquillité ; le travail de l'esprit, plus que tout autre, craint le bruit et le tumulte : carmina secessum scribentis et otia quaerunt, dit le poète ; c'est dans la retraite et loin des foules que s'enfantent les œuvres du génie ». Le poète (en l'occurrence Ovide, dans les *Tristes*) est cité sans référence, ce qui est représentatif du type de public auquel s'adresse l'ouvrage de Jules Cousin.

⁸⁸ *Manuel pratique*, 1932, p. 9.

⁸⁹ Henri Labrouste propose à partir de 1868 un aménagement entièrement métallique de la réserve et du magasin central de la Bibliothèque nationale, avec des planchers à claire-voie (dits caillebotis) pour faciliter l'aération et le passage de la lumière depuis le plafond en plaques de verre. S'il y a certes un inconvénient à ce que tous les espaces communiquent (notamment en cas d'incendie), ce modèle architectural constitue un jalon dans l'histoire des bâtiments de bibliothèques de l'époque moderne.

Dans le domaine du mobilier, les propositions du *Manuel* ne sont pas révolutionnaires et rendent compte des systèmes de casiers et de tiroirs bien connus et déjà utilisés en bibliothèque, en prenant toutefois en compte le goût pour le mobilier métallique véhiculé par des prestataires comme Borgeaud, Strafor, Ronéo ou Labormétal, dont les publicités sont largement diffusées dans la *Revue des bibliothèques* et à la fin du *Manuel* lui-même⁹⁰. Les nouveautés seront davantage présentes dans la seconde édition de 1937. En revanche, l'avis de Léo Crozet se fait plus personnel lorsqu'il s'agit d'évoquer l'idée de confort du mobilier : au milieu d'un paragraphe sur la nécessité d'avoir un mobilier « *simple mais de formes agréables, du style actuellement en faveur pour les aménagements de bureaux* »⁹¹, Crozet estime que les « *fauteuils en bois tourné* » sont préférables aux chaises qui « *conviennent mal au travail* ». Le critère de choix du mobilier mêle donc fonctionnalité et exigence de confort, ce que Jules Cousin n'envisageait pas réellement. Quand celui-ci détermine le choix du bois des étagères en fonction de sa dureté et de sa noblesse, Léo Crozet préfère poser comme seul critère celui de l'incitation à un bon entretien : « *les bois clairs, cirés, sont d'un aspect gai, et comme les taches y sont très visibles, obligent à un entretien plus consciencieux. Les bois foncés incitent le personnel à une négligence qui laisse s'accumuler sur les meubles la crasse et les bactéries* »⁹². L'hygiène a une importance stratégique dans les prescriptions de Crozet, qui se place ainsi au milieu des réflexions et des préoccupations (y compris scientifiques) de son temps. Il n'hésite pas à proposer pragmatiquement cette ruse de couleur pour mieux sensibiliser le personnel des bibliothèques à ce problème : on lutte contre la saleté avec d'autant plus de ferveur qu'elle est évidente et visible. On retrouvera ce même réflexe à la fois malicieux et calculateur lorsque Crozet conseillera pour la salle de travail un parquet « *bien ciré [qui] oblige les lecteurs à marcher silencieusement sur la pointe des pieds et [dont le] nettoyage soulève peu de poussière* »⁹³.

Dans le même état d'esprit, Crozet est le premier à coucher sur le papier la nécessité du transport des ouvrages dans des « *chariots en tubes d'acier, à plusieurs étages, montés sur roues caoutchoutées* »⁹⁴ pour éviter tous les risques d'un transport à la main : fidèle à sa méthode, il mêle recommandations techniques et conseils de bon sens, avec toujours à l'esprit le besoin d'adaptation du bâtiment à un travail efficace et confortable. On sait, par les notes d'archives du personnel de la Bibliothèque nationale, que Léo Crozet était de santé fragile et supportait mal de travailler dans des conditions où le confort n'était pas optimal. Le *Manuel pratique* est donc la somme d'une importante réflexion théorique et de l'observation réelle du métier de bibliothécaire au jour le jour. Jean Bleton explique ainsi que Crozet et ses contemporains comme Seymour de Ricci ou Bach-Oddon, sont davantage observateurs et témoins de la modernité que novateurs eux-mêmes. Ces manuels, écrit-il, « *confirmeront et sur certains points préciseront les dispositions qui ont été adoptées dans les années immédiatement antérieures* »⁹⁵.

⁹⁰ Ces publicités disparaîtront de la réédition reliée en 1937.

⁹¹ *Manuel pratique*, 1932, p. 16.

⁹² *Ibid.*

⁹³ *Manuel pratique*, 1932, p. 20.

⁹⁴ *Manuel pratique*, 1932, p. 18.

⁹⁵ BLETON Jean, « Les magasins à livres dans les bibliothèques françaises du début du XIXe siècle à nos jours », *BBF*, 1956, n°3, p. 183-206. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>

Acquisition et techniques de catalogage

De manière très claire et pragmatique, Léo Crozet s'attache à présenter les méthodes de traitement des ouvrages, depuis l'élaboration du budget de leur acquisition jusqu'à leur mise à la disposition des lecteurs. Cela faisait partie des points majeurs qui lui étaient réclamés : expliquer aux bibliothécaires municipaux et aux novices les règles de base de gestion des fonds. Ici encore, le pragmatisme est la règle, jusque dans les conseils proposés pour obtenir des crédits de la part des tutelles : Crozet est le premier à théoriser l'idée, désormais acquise, que « *c'est en faisant croître l'indice d'utilisation de la bibliothèque, que l'on justifiera les crédits obtenus et qu'on en obtiendra de nouveaux* »⁹⁶. Si l'on n'est pas encore dans l'ère de la politique documentaire, Crozet invite cependant à une rationalisation des achats : grâce aux bibliographies et aux listes méthodiques d'ouvrages à acquérir pour compléter les lacunes du fonds, l'idée est désormais de faire de la bibliothèque un ensemble documentaire cohérent et balisé. Dans cette optique, le *Manuel* propose plusieurs pages de références bibliographiques générales pour aider le bibliothécaire à estimer les lacunes de ses collections selon ses domaines thématiques. Les références proposées sont modernes et diversifiées : Crozet a pu s'appuyer sur les spécialistes de chaque discipline pour se faire confirmer la valeur de telle ou telle bibliographie, ce qui confère à cette section du manuel une vraie validité intellectuelle. Les périodiques cités prennent en compte les revues étrangères, principalement anglaises, allemandes et soviétiques.

Beaucoup plus précis que Graesel, Cousin ou Maire dans ses conseils sur les achats d'ouvrages, Léo Crozet consacre trois pages aux questions d'impartialité et de moralité des collections. On saura gré à l'auteur, connaissant sa propre partialité personnelle dans certains domaines, d'avoir écrit noir sur blanc que toutes les disciplines y compris opposées « *doivent être représentées par des théoriciens de valeurs aussi égales que possible, également accessible au lecteur* »⁹⁷. De la même manière, les ouvrages jugés moralement répréhensibles doivent être conservés en bibliothèque, avec toutefois des restrictions d'accès... et une « *pastille orange* » sur le dos. Les bibliothèques publiques sont ici clairement différenciées des bibliothèques d'étude, et Crozet explique que l'idée de moralité des collections n'a pas la même incidence dans ces deux types d'établissement. Ainsi, bien que Crozet soit partisan d'une grande ouverture pour les bibliothèques d'étude, qui ne « *peuvent exclure de leurs collections des ouvrages, même nettement immoraux* », il est farouchement opposé au moindre ouvrage potentiellement répréhensible dans une bibliothèque publique. Après avoir successivement évoqué les ouvrages pornographiques, sadiques et érotiques, il écrit : « *ces dernières catégories devront être absolument exclues des bibliothèques de lecture publique, dont la fonction est de concourir à l'élévation intellectuelle et morale* ». Crozet va jusqu'à recommander d'exclure de ces bibliothèques tout « *magazine policier* » et toute œuvre faisant une place trop importante à « *l'Argent* »⁹⁸.

Dans un autre domaine, la question du désherbage (« *élimination* », dit Crozet) est évoquée sans tabou et avec beaucoup de bon sens, quand Delisle lui-même éludait la question dans ces *Instructions élémentaires*. L'auteur du *Manuel* recommande notamment, et c'est nouveau, de s'enquérir, avant de jeter un ouvrage, de sa présence dans une bibliothèque voisine. Si l'on est encore loin d'une réelle mutualisation des ressources, cette précaution témoigne malgré tout d'une volonté d'harmoniser les collections et de leur donner une cohérence qui dépasse les murs de la seule bibliothèque

⁹⁶ *Manuel pratique*, 1932, p. 28.

⁹⁷ *Manuel pratique*, 1932, p. 55.

⁹⁸ *Manuel pratique*, 1932, p. 57.

concernée. Le bibliothécaire doit savoir ce qui existe ailleurs pour être capable de construire un fonds cohérent. Sur ce sujet, même le très exhaustif ouvrage de Graesel n'évoque pas l'examen des bibliothèques environnantes dans le traitement des acquisitions : seuls les critères d'utilité et de valeur des ouvrages sont évoqués⁹⁹.

Dans la partie sur le catalogage et le classement, l'édition de 1932 n'apporte rien de réellement nouveau : ce sera d'ailleurs l'une des rares critiques faites à Crozet par Henri Stein dans son compte-rendu de lecture. Les classements sont proposés par supports et par formats, avec une courte définition des particularités de chaque support ; les catalogues alphabétiques, analytiques, topographique et méthodiques s'ajoutent au traditionnel registre d'entrée des ouvrages. Crozet évoque déjà, mais timidement et sans illustration, les possibilités de catalogues photographiques et/ou métalliques qu'il développera dans ses publications à partir de 1935. Dans l'état, le manuel de 1932 évoque ces avancées avec prudence et au conditionnel : « *des appareils, construits primitivement en vue de l'impression des adresses sur les enveloppes et les bandes de périodiques, au moyen de clichés étampés, pourraient rendre des services dans les bibliothèques importantes* »¹⁰⁰. Mais l'idée est déjà présente de faciliter le travail du bibliothécaire en limitant son temps de travail sur les catalogues pour l'inciter à être davantage à la disposition des usagers.

Le service au lecteur : conception et pratiques

Si les livres, leur acquisition et leur gestion au quotidien sont constitutifs du métier de bibliothécaire, Léo Crozet, et c'est peut-être en cela qu'il est novateur, insiste sur la nécessité de mieux répondre aux attentes du public et de tout faire pour faciliter et agrémente ses conditions de travail. Dans l'introduction à son court chapitre sur les accessoires de travail, Crozet exprime ainsi sa volonté de ne pas négliger le public :

« *La bibliothèque doit offrir non seulement les livres, mais les conditions nécessaires au travail (silence, confort, lumière) et les accessoires parfois indispensables aux travailleurs* »¹⁰¹.

Cette attention au lecteur est encore négligée et paraît même parfois extérieure au métier du bibliothécaire. Léo Crozet n'a lui-même pas toujours été compris lorsqu'il a mis en exergue sa conception du service public, plus important selon lui que le catalogage en bureau. Dans une note d'archives à la Bibliothèque nationale datée de 1929, Charles Bourel de la Roncière exprime ainsi sa déception de voir Crozet délaier les tâches techniques pour répondre aux questions des lecteurs : ce conservateur érudit se désolé et décrit son subordonné comme « *malheureusement lent dans la rédaction des fiches ; trop serviable parfois pour le public* »¹⁰².

De fait, Crozet fait du lecteur le fondement et la légitimation de son métier, ce que salueront ses successeurs à la suite des inspecteurs préfaciés du *Manuel pratique*. Pol Neveux et Charles Schmidt présentent en effet l'ouvrage comme « *l'œuvre d'un bibliothécaire qui – chose rare – regarde du côté 'lecteurs' [...] et accueille toutes les questions avec bienveillance* »¹⁰³. L'insistance sur la satisfaction du public, qui étonne encore en 1932 parmi les bibliothécaires eux-mêmes, est d'autant plus forte et novatrice qu'elle est donnée dans un manuel officiel ayant vocation à servir d'accompagnement à la formation des candidats bibliothécaires. Nous avons vu qu'il convient de nuancer la

⁹⁹ GRAESEL Amim, *Manuel de bibliothéconomie* (trad. Jules Laude), Paris : Welter, 1897, p. 332.

¹⁰⁰ *Manuel pratique*, 1932, p. 131.

¹⁰¹ *Manuel pratique*, 1932, p. 23.

¹⁰² Archives de la BnF, dossier de personnel n°3908 (Crozet Léo), fiche d'évaluation datée de 1929.

¹⁰³ *Manuel pratique*, 1932, pièces liminaires, p. VI.

« modernité » de Léo Crozet, mais il est sûr qu'il parvient à doter l'Association des bibliothécaires français d'un ouvrage qui remet la communication au centre du métier, dans un contexte où le cercle parisien des conservateurs-érudits se heurte aux revendications syndicales et ne parvient plus à légitimer son autorité.

Dans le *Manuel pratique*, on peut relever plusieurs éléments qui proposent un meilleur accueil du public. Quand Jules Cousin consacre, à la fin de son ouvrage de 1882, deux paragraphes déjà progressistes aux « *devoirs respectifs du personnel envers le public et du public envers la bibliothèque* »¹⁰⁴, Léo Crozet écrit plus de vingt pages sur le sujet, dans une partie entière qu'il intitule « *rappports avec le public* »¹⁰⁵ et qu'il est important d'observer. Divisée en dix courts chapitres, cette section est probablement la plus novatrice du *Manuel* : elle s'ouvre sur un véritable plaidoyer pour le militantisme des bibliothécaires en matière de service public. En deux pages de courts paragraphes introduits chacun par une injonctif à l'infinitif, Crozet donne sa réponse à la question lancinante du dynamisme des bibliothèques : estimant qu'il faut à tout prix « *éviter que la bibliothèque ne soit fréquentée que par quelques fidèles qui se garderont de la faire connaître, l'aimant mieux solitaire et discrète* »¹⁰⁶, il propose plusieurs conseils pratiques afin d'animer l'établissement et y faire venir un public plus varié (avec les réserves émises ci-dessus) et nombreux. Il invite par exemple les bibliothécaires à sortir de leurs murs pour distribuer dans les espaces culturels de tous ordres « *de petites affiches (12x16 cm) indiquant l'adresse de la Bibliothèque, son numéro de téléphone, les services qu'elle peut rendre* ». Cet effort d'accroissement des publics de la bibliothèque s'accompagne, en aval, d'une invitation à une meilleure communication sur les activités de la bibliothèque elle-même, par l'intermédiaire de la presse locale ou d'expositions régulières et participatives. Léo Crozet, conscient du rôle encore important des érudits et des universitaires dans le rayonnement des bibliothèques, est ainsi partisan d'une collaboration étroite entre savants et professionnels pour mieux faire connaître les richesses des fonds. Si le mot n'est pas prononcé, il s'agit bien de proposer au public de s'approprier ce lieu de vie et ses collections. Le public des étudiants est particulièrement visé, et Crozet insiste sur une mutualisation des compétences pour obtenir des professeurs des listes d'ouvrages intéressants, des bibliothécaires une expertise en termes de conservation et de communication, et des étudiants un intérêt nouveau pour des fonds directement en lien avec leurs études.

Outre cette partie explicitement consacrée aux lecteurs, d'autres éléments concernant les services aux publics ponctuent le *Manuel pratique*, notamment lorsque Crozet présente les différents paramètres à prendre en compte pour constituer une salle de travail. Les conseils et avis sont énumérés a priori sans lien logique, avec une numérotation continue à la manière d'une liste. On est loin des longs paragraphes resserrés que l'on trouvait dans les manuels de Jules Cousin ou d'Albert Maire. Ici, les prescriptions de Léo Crozet répondent toujours, y compris dans leur forme même, à cette exigence de pragmatisme direct ; les rapprochements sont parfois détonants, comme les conseils sur les modalités de consultation des cartes géographiques directement suivis d'une remarque sur la nécessité de conserver une place isolée pour les « *lectrices* » importunées par « *l'attitude de certains lecteurs* »¹⁰⁷. Peut-être ressent-on alors vraiment, pour la première fois dans un manuel professionnel, que la bibliothèque devient un lieu de vie qui dépasse les seules tâches d'étude et de conservation des volumes.

¹⁰⁴ COUSIN Jules, *De l'organisation et de l'administration des bibliothèques publiques et privées : manuel théorique et pratique du bibliothécaire*, Paris : G. Pedone-Lauriel, 1882, p. 223.

¹⁰⁵ *Manuel pratique*, 1932, p. 143-166.

¹⁰⁶ *Ibid.*

¹⁰⁷ *Manuel pratique*, 1932, p. 21.

Cet intérêt pour le public amène logiquement une courte réflexion sur les heures d'ouverture, qui doivent être déterminées en fonction des usages et non des commodités internes : « *la bibliothèque, écrit Crozet, doit être ouverte au public aux heures où il lui est possible d'y venir, et non, comme il arrive trop souvent, à celles où les éléments actifs de la population sont retenus par leurs occupations, et les étudiants par leurs cours* »¹⁰⁸. Bach et Oddon reprendront presque mot pour mot cet avis dans leur *Petit guide du bibliothécaire*, dont les rééditions fréquentes jusqu'en pleine guerre mondiale feront un large écho aux thèses défendues par Crozet, alors tombé en disgrâce. Le *Manuel pratique* sera d'ailleurs l'un des rares titres cités en bibliographie par Bach et Oddon. Crozet, dans la suite de son développement sur les horaires d'ouverture, va jusqu'à juger « *nécessaire* » que les bibliothèques des grandes villes soient ouvertes le soir jusqu'à 23h, dans la mesure où, selon lui, il n'est pas besoin de disposer d'un personnel nombreux et homogène pour assurer la surveillance des locaux à chaque heure de la journée. Il est remarquable de constater la précision des propositions de Léo Crozet, qui n'hésite pas à donner des chiffres d'horaires souhaitables.

Après plusieurs considérations assez habituelles sur l'exigence de silence et de calme mais rédigées avec la même précision et la même malice pragmatique (notamment lorsqu'il s'agit de tenir compte tout autant des personnes âgées habituées à parler fort que des bibliothécaires eux-mêmes trop peu silencieux), Léo Crozet donne des conseils de disposition des salles pour favoriser la discipline et la surveillance, avec des étagères en éventail et des tables de travail dans l'axe direct du bureau du surveillant de salle. Léo Crozet, après plusieurs décennies de conflits professionnels sur la question du libre accès, propose clairement un accès autorisé mais surveillé aux fonds. Selon lui, les risques appréhendés par les détracteurs du libre accès sont minimisés par une bonne gestion de l'espace et par un système de récolement régulier. Crozet en conclut donc que, une fois ces précautions prises, « *l'accès des lecteurs aux rayons, indispensable dans les bibliothèques de lecture (réserve exclue) et dans les bibliothèques de laboratoire, est donc aussi réalisable – sous certaines conditions – dans les bibliothèques d'étude* »¹⁰⁹.

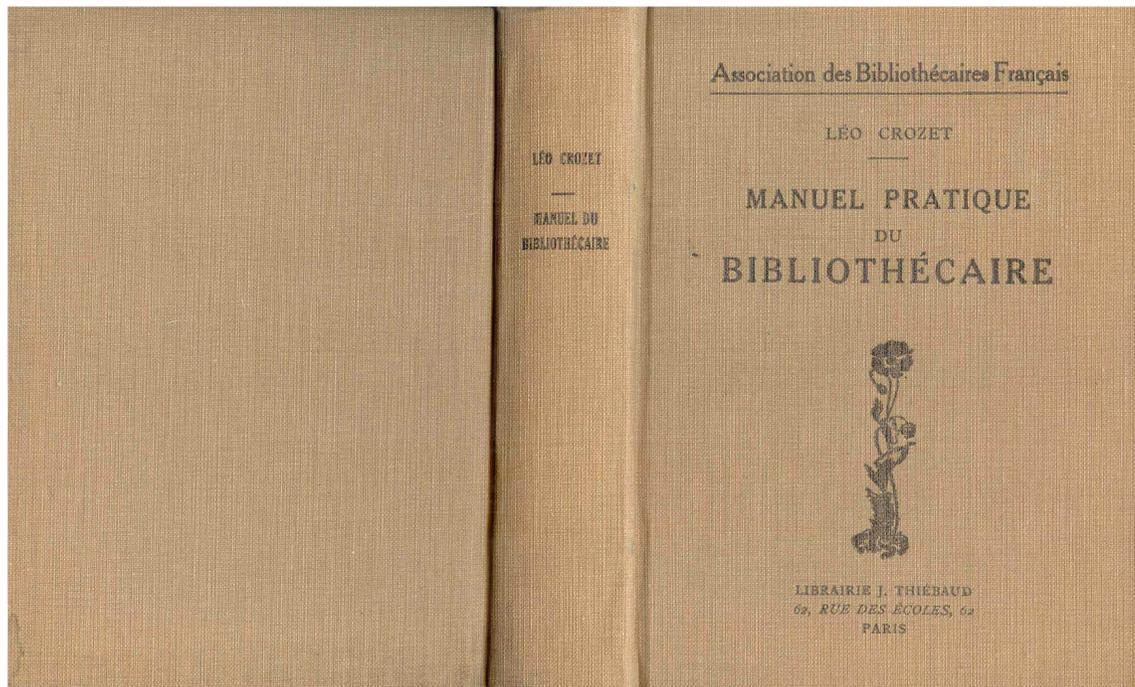
Dans la suite de son développement, le manuel se montre tout aussi novateur dans ses avis sur l'aide documentaire apportée au lecteur. Crozet part du constat de la timidité naturelle de celui-ci, et incite ses collègues à « *provoquer les relations* » tout en les rendant « *faciles, immédiates et agréables* ». Il dresse une typologie des questions les plus fréquemment posées et propose des pistes de recherche pour y répondre. Là encore, le *Manuel* est résolument pratique : là où Jules Cousin ou Léopold Delisle ne présentaient que les principes généraux de la recherche documentaire, Léo Crozet cite précisément tous les outils que les bibliothécaires ont à leur disposition – bibliographies, catalogues, périodiques, y compris en langue étrangère – pour rendre plus rapide le traitement d'une question. Par cette sorte de *vade-mecum* du conseiller documentaire, Crozet démontre définitivement que le bibliothécaire n'a pas vocation à être un seul érudit autosuffisant, mais un professionnel qui sait où trouver l'information, y compris pour les plus jeunes, qui font enfin leur entrée dans un manuel de bibliothéconomie. Les bibliothèques pour enfants sont en effet évoquées en plusieurs pages, et Crozet livre une typologie des ouvrages proposés au jeune public, depuis les albums illustrés jusqu'aux récits historiques et romans ; Crozet répète ici ce qu'il avait dit au sujet de la moralité des bibliothèques publiques et conseille aux bibliothécaires – des femmes uniquement, pour ces publics – de ne pas laisser à portée des enfants d'ouvrages sur l'argent ou d'ouvrages policiers (à l'exception de ceux de Conan Doyle).

¹⁰⁸ *Manuel pratique*, 1932, p. 144.

¹⁰⁹ *Manuel pratique*, 1932, p. 148.

Ces éléments nouveaux, qui font le succès du *Manuel*, seront mis à jour avec la seconde édition publiée en 1937, dans laquelle Léo Crozet continuera d'apporter de nouvelles références et de nouveaux éclairages internationaux pour mieux servir le lecteur.

La deuxième édition du *Manuel* (1937) : entre ajouts et revirements



Le premier volume de la *Chronique ABF* de 1938 s'ouvre par une allocution du président Amédée Britsch, qui, le 16 janvier 1938, dresse le bilan de l'année écoulée et revient sur les réalisations de 1937. Au cours de ce discours retranscrit par Louise-Noëlle Malclès, la secrétaire de l'association, le président évoque « *la nouvelle édition du Manuel pratique du bibliothécaire, de Léo Crozet, revue avec tant de conscience, et d'une doctrine si nette et si judicieuse* »¹¹⁰. Les périodiques professionnels sont très discrets sur l'élaboration de cette seconde édition, et il faut se contenter de ce qu'écrit le comité de l'ABF à la fin des pièces liminaires du *Manuel* :

« *La deuxième édition a reçu les développements compatibles avec le format d'un manuel. La doctrine n'a pas varié. On a seulement tenu compte des facilités qu'apportent les nouveaux procédés de reproduction graphique pour la multiplication des fiches et pour une meilleure adaptation des catalogues à tous les ordres de recherches* »¹¹¹.

D'emblée, les modifications sont jugées très peu nombreuses. Pour autant, cette seconde édition manifeste une volonté de mise à jour et d'infléchissement sur un certain nombre de points que le contexte des années 1930 permet d'éclairer.

¹¹⁰ *Chronique de l'ABF*, 1938, p. 7.

¹¹¹ *Manuel pratique*, 1937, p. 14.

1932-1937 : ETAT DES LIEUX

Evolutions institutionnelles et législatives du métier de bibliothécaire

Lorsque Léo Crozet termine la rédaction de la première édition de son *Manuel pratique*, à la fin de l'année 1931, il ne connaît pas encore les modifications qui seront apportées au métier de bibliothécaire en 1932, tant sur le plan institutionnel qu'intellectuel. L'année 1932, en effet, ne marque pas seulement le départ de la *Chronique de l'ABF* de la *Revue des bibliothèques*¹¹², mais constitue un tournant important à plusieurs titres.

Le 22 février 1932, un arrêté officiel du ministre de l'Instruction publique remplace les anciens certificats professionnels par un nouveau diplôme unique. Le texte de cet arrêté avait été inséré par Crozet dans son manuel, quelques jours avant la publication de sa première édition, sous le titre « *création d'un diplôme technique de bibliothécaire* » : l'application n'en était pas encore fixée, et Léo Crozet explique alors que l'arrêté « *ne précise pas les droits que confère le diplôme technique de bibliothécaire. Il faut donc rappeler que les candidats aux fonctions de Bibliothécaire dans une bibliothèque nationale, universitaire ou municipale classée, doivent posséder, suivant les cas, un ou plusieurs diplômes de l'Enseignement supérieur (licence, doctorat, etc.)* »¹¹³. Dans sa nouvelle édition de 1937, Léo Crozet remplacera ces deux phrases par des remarques plus poussées, cinq ans après la décision du Ministre :

*« Le Diplôme Technique de Bibliothécaire a été institué pour reconnaître, indépendamment de toute autre connaissance, les connaissances techniques nécessaires à l'exercice de la fonction de bibliothécaire dans une bibliothèque de grande ou moyenne importance. Obtenu après examen, non après concours, il procure un titre qui permet notamment, quand il est joint à certains autres titres (licence, doctorat, etc.), d'être candidat à diverses fonctions publiques de bibliothécaire, mais qui ne confère pas le droit d'être obligatoirement pourvu d'un poste par l'État. Nul ne peut être nommé bibliothécaire dans une bibliothèque universitaire ou dans une bibliothèque municipale classée s'il n'est inscrit sur la Liste d'Aptitude à ces fonctions, dressée annuellement, sur la proposition de la section permanente de la Commission supérieure des Bibliothèques, en exécution des décrets des 29 avril et 29 novembre 1933. Il convient de signaler que le diplôme technique n'est actuellement exigé, ni avant ni après leur stage, des candidats aux fonctions de bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, à la Bibliothèque Mazarine, ou à la Bibliothèque de l'Arsenal. »*¹¹⁴

La seconde édition permet donc de préciser les réelles implications d'une décision qui venait juste d'être prise lors de l'édition précédente. Henri Comte¹¹⁵ explique la portée et la limite de ce nouveau décret, en estimant que cette unification de l'entrée dans la profession permet de casser les barrières qui existaient entre les

¹¹² Il faut noter l'importance des perturbations au sein des périodiques professionnels dans les années trente, certains titres ne paraissant pas plus de trois ou quatre ans, et d'autres cessant leur activité après plusieurs décennies d'existence. C'est le cas de la *Revue des bibliothèques* qui, après avoir successivement absorbé, intégré ou séparé d'autres bulletins et chroniques, s'éteint en 1936 dans un contexte économique tendu.

¹¹³ *Manuel pratique*, 1932, p. 263.

¹¹⁴ *Manuel pratique*, 1937, p. 323. Le titre de ces quelques pages ne sera plus « *Création d'un diplôme technique de bibliothécaire* » mais simplement « *le Diplôme technique de bibliothécaire* ».

¹¹⁵ COMTE, Henri, *Les Bibliothèques publiques en France*, Lyon : Presses de l'E.N.S.B., 1977, p. 344-346.

établissements qui proposaient chacun leur propre mode de recrutement. Cette unification n'est toutefois pas totale, dans la mesure où, comme le note Léo Crozet dans sa remarque reproduite ci-dessus, de grandes bibliothèques comme la Nationale, l'Arsenal ou la Mazarine s'en affranchissent. Une autre limite de ce diplôme est qu'il n'a de valeur qu'en parallèle à un cursus universitaire diplômant, ce qui ne permet pas une réelle autonomie de la formation. En revanche, ce nouveau « D.T.B. » a pour mérite de recentrer le métier de bibliothécaire sur sa dimension technique, notamment par le maintien d'un système de stage permettant d'allier formation théorique et pratique, pendant plusieurs mois. Une préparation à l'obtention de ce diplôme, hébergée par l'École des Chartes et dans laquelle Léo Crozet lui-même enseigne en 1932 la gestion du « *local et mobilier des bibliothèques* »¹¹⁶, donne encore une compétence accrue aux nouveaux postulants, bien qu'encore très orientée vers les bibliothèques d'étude.

Le congrès d'Alger en 1931 est parfois trop idéalisé par la littérature professionnelle, mais les documents conservés aux archives de l'ABF permettent de souligner son rôle majeur dans la définition des termes du problème, avec l'introduction officielle de la question de la « lecture publique »¹¹⁷ dans les bibliothèques françaises. Le document d'invitation reformule en effet le constat, évoqué plus haut, du profond retard français dans le domaine bibliothéconomique et invite à la réaction et à l'acceptation des nouveautés techniques déjà expérimentées outre-Atlantique. Dans cet esprit, les années 1932 à 1935 ont été l'occasion de poser les questions que les années d'après-guerre auront à cœur de résoudre. L'aide américaine aux bibliothèques de l'entre-deux-guerres, grâce aux écoles, aux financements et aux transmissions d'idées nouvelles, favorise un début de décloisonnement de la bibliothéconomie française. Mais 1932 est également l'année des conflits internes à la profession : l'ABF, encore dirigée essentiellement par des bibliothécaires d'universités ou de grands établissements parisiens, est en proie aux fortes critiques de la part du nouveau Syndicat des bibliothécaires nationaux de province (SBNP). Jusqu'en 1938, date à laquelle un bibliothécaire municipal sera pour la première fois élu à la présidence de l'ABF après trois décennies de suprématie parisienne, les tensions sont grandes et ont tendance, dans les publications de cette période, à éclipser les vrais débats sur les aspects techniques du métier, qui ont pourtant lieu.

Une période d'émancipation personnelle pour Léo Crozet

Les années qui précèdent directement la parution de la seconde édition du *Manuel pratique* sont pour Léo Crozet l'occasion d'une certaine émancipation et d'une prise de responsabilités accrue. En 1932, il n'était en poste à la Bibliothèque nationale que depuis cinq ans, et nous avons eu l'occasion de souligner que l'ABF donnait à Crozet, par cette responsabilité de la rédaction du *Manuel*, l'occasion d'être intronisé dans ce milieu parisien encore très fermé qu'il avait quitté à la fin de ses études. En 1937 la situation est tout autre : la première édition de son manuel a été saluée par la critique et a permis à Crozet de prendre une part plus importante à la vie associative de la profession mais aussi aux responsabilités dans le cadre de son emploi à la Nationale.

¹¹⁶ *Revue des bibliothèques*, 42, 1932, p. 188.

¹¹⁷ RICHTER, Noë, « Introduction à l'histoire de la lecture publique », *BBF*, 1979, n° 4, p. 167-174 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>. Noë Richter expose l'histoire de l'apparition de cette locution controversée et invite à relativiser la portée du congrès d'Alger, dont les propos ne recouvrent pas réellement ce que la bibliothéconomie contemporaine appelle « lecture publique ».

La situation à la BN n'est d'ailleurs pas facile pour lui. Dans son dossier de personnel, aux actuelles archives de la BnF, une lettre de Crozet à l'administrateur général, datée de 1934, est révélatrice du climat de travail. Se plaignant des tâches ingrates qu'on lui confie au cabinet des médailles, l'auteur du *Manuel* crie à l'injustice : « *j'ai constaté une volonté très ferme de ne pas m'employer aux travaux fondamentaux de ce département* ». Il note avec amertume qu'on lui refuse l'accès aux monnaies romaines et qu'on lui fait classer « *des boutons de culotte mexicaine ou les jetons des bals de la rue de Lappe* ». Dans le même document, Crozet cite explicitement son manuel et juge malheureux de ne pas être en mesure d'appliquer ses propres recommandations : « *Les lecteurs devaient communiquer avec moi par le moyen de formules du type que j'ai reproduit dans mon manuel, page 275. Eh bien : aucune formule de demande ne me parvint jamais, et je conserve inutilisé le paquet de formules de réponses qui m'avait été remis* ». Crozet croit à une volonté délibérée de ses collègues de l'exclure de certains aspects du travail. De fait, les notes diverses conservées dans son dossier montrent qu'il n'avait pas que des amis au sein de la bibliothèque. Toutefois, il change de service dès l'année suivante et gravira sans obstacle majeur les échelons au sein du département des imprimés.

Cette année 1935 sera celle des responsabilités, puisque Crozet co-fonde la revue *Archives et Bibliothèques*, dont l'objectif explicite est de remplacer l'ancienne *Revue des bibliothèques* devenue trop érudite : cette dernière connaît alors ses derniers mois d'existence, mais *Archives et bibliothèques* ne lui survivra que peu de temps. Dans cette nouvelle revue, Crozet est présenté comme l'un des membres fondateurs ; il y écrit régulièrement, et c'est à lui que doivent être adressés les manuscrits des communications relatives aux bibliothèques. À ses côtés, les inspecteurs Charles Schmidt et Pol Neveux, les mêmes qui avaient commandité et soutenu la première édition du *Manuel*, continuent à promouvoir et présenter les nouvelles expériences entreprises dans les bibliothèques françaises et étrangères. La volonté qui sous-tend cette publication est résolument pragmatique et vise à présenter aux bibliothécaires un organe de communication interne sur les progrès technologiques et conceptuels. Dès le premier numéro de 1935, Léo Crozet rédige trois articles qui sont révélateurs de cette mission : le premier concerne son « *projet de catalogue photographique* »¹¹⁸ ; le deuxième, qui sera abondamment commenté en d'autres circonstances par les services secrets américains, consiste en un éloge de la gestion du dépôt légal en URSS¹¹⁹ ; le troisième est une nécrologie d'Émile Nourry, chez qui le *Manuel* avait été édité en 1932. Avancée technologique, inspiration étrangère, communauté professionnelle et intellectuelle : *Archives et bibliothèques* veut être le relais de la modernité et de la cohésion professionnelle. Crozet en est un des acteurs, et cette importance nouvelle le pousse à parfois radicaliser son discours. Il n'hésite pas, à la suite de son article sur l'URSS, à écrire sous le titre « *Une loi pour l'intelligence* » un texte politiquement très engagé réclamant une loi d'élargissement du dépôt légal pour ré-enrichir les bibliothèques, dont il dénonce la misère. Ses mots sont très durs :

« [La misère] des bibliothèques est plus grave : elle marque la dégénérescence d'une tradition ancienne, l'oubli de méthodes perfectionnées pendant des siècles, et, ce qui est irréparable, le gaspillage de trésors lentement accumulés »¹²⁰.

¹¹⁸ CROZET, Léo, « *Projet de catalogue photographique* », *Archives et Bibliothèques*, 1-4, 1935, p. 15-20.

¹¹⁹ *Archives et Bibliothèques*, 1-4, 1935, p. 100-102 : « Cette organisation doit être étudiée attentivement: elle constitue la première tentative faite en Europe pour donner aux bibliothèques une organisation rationnelle, des ressources correspondant à leur fonction (que jusqu'à ce jour elles ne remplirent jamais) et elle bénéficie déjà des premières retouches dues à l'expérience ».

¹²⁰ Article de cinq pages écrit pour *Archives et Bibliothèques*, 1935, tiré à part et conservé dans le dossier de personnel (3908) de Crozet aux archives de la BnF.

Ce mélange étonnant de transmission des techniques modernes et de revendication d'un héritage professionnel séculaire est matérialisé avec la seconde édition du *Manuel*, qui permet à Crozet d'être réellement lui-même et non plus de parler au nom d'une association. Signe qui ne trompe pas, la mention de l'A.B.F quitte désormais la page de titre pour n'être reprise que sur le plat supérieur de la reliure. Ce n'est plus le délégué de l'association qui parle, mais bien le co-rédacteur engagé d'*Archives et bibliothèques*.

L'INFLUENCE DE LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE SUR LE SECOND MANUEL

Dans le courant des années 1930, le conservateur Charles Bourel de la Roncière écrit ces mots sur la fiche personnelle de Léo Crozet : « *Venu d'une bibliothèque de province qu'il a longtemps administrée, M. Crozet, malgré l'âge relativement avancé (la quarantaine) auquel il a fait son apprentissage de la Bibl. Nat., a su s'adapter à ses méthodes* »¹²¹. De fait, si la rédaction du *Manuel* de 1932 était encore très proche de l'entrée de Crozet à la Nationale, celle de 1937 permet à l'auteur de s'être familiarisé avec le grand établissement parisien et d'en tenir compte dans son propos tout en gardant un regard assez critique sur les faiblesses de l'établissement.

Ce qu'il ne faut pas faire... : un modèle en négatif ?

La Bibliothèque nationale connaît dans l'entre-deux-guerres une période difficile, tant sur le plan matériel que sur le plan intellectuel. Léo Crozet lui-même, après quelques années d'expérience dans cet établissement hors normes, est très véhément lorsqu'il s'agit d'en critiquer les lenteurs et les dysfonctionnements. Plusieurs exemples de documents permettent de saisir la nature et la force des attaques. Dans une note personnelle non datée, conservée aux archives de la BnF, Léo Crozet écrit : « *C'est trop peu de dire que la Bibliothèque Nationale n'est pas bien administrée : on pourrait parfois juger qu'elle ne l'est pas du tout* ». Quelques phrases plus loin, il ajoute : « *si l'on disait que la Bib. Nationale, depuis 10 ans, fait chaque année le compte des livres qu'elle perd, et fait figurer ce nombre parmi ceux de ses enrichissements, on risquerait de n'être pas cru. [...] On admirera qu'un conservateur, deux administrateurs généraux et les innombrables ministres qui se sont succédés pendant cette période ne se soient pas aperçu de cette invraisemblable confusion, qui aurait conduit un commerçant en correctionnelle* »¹²². Crozet reprendra ces propos ouvertement dans des courriers à la direction, à partir de 1938, date à laquelle il devient secrétaire d'un groupuscule contestataire intitulé « Union intellectuelle » qui rencontre un accueil assez froid de la part de l'administrateur Julien Cain¹²³. Au début des années 1930 déjà, Léo Crozet avait tenté de publier, sous pseudonyme, un article très sévère portant notamment sur le mode de fonctionnement du catalogage¹²⁴ : mi-révolté, mi-narquois, il y dressait dans un dialogue fictif un tableau des incohérences et louait les mérites des petits établissements de province non touchés par ces écueils. Si Crozet n'a ni le style ni la verve de son

¹²¹ Archives de la BnF, dossier de personnel n° 3908 CROZET Léo.

¹²² *Ibid.*

¹²³ *Ibid.* Crozet décrit cette association comme un « groupe d'universitaires, de bibliothécaires et d'usagers des bibliothèques, tous persuadés que le relèvement de la profession de bibliothécaire est la condition préalable d'une réorganisation des bibliothèques françaises ». Il note également l'accueil réservé à cette initiative : « MM. Rosset (approbation), Dacier (réserves), Schmidt (approbation), Brunel (réserves), Cain (Silence) ».

¹²⁴ *Ibid.* Voir la transcription de cet article en annexe à ce mémoire.

contemporain Hurepoix, qui essaime ses satires des bibliothèques dans les revues professionnelles, ces écrits sont malgré tout révélateurs de l'importance des travaux à mener pour moderniser l'institution parisienne.

Crozet n'est cependant pas le seul à critiquer les archaïsmes de la Nationale. Dès 1932, la *Revue des Bibliothèques* reproduit intégralement un article publié dans la revue *Beaux-Arts* sous la signature de « M. Ph. Diolé »¹²⁵. Cet article est nostalgique des années du Second Empire et estime que le nouvel administrateur Julien Cain aura fort à faire pour pallier les difficultés : « *Le manque de place n'est pas le seul défaut qu'il faille déplorer. On peut aussi critiquer le nombre trop restreint du personnel et l'outillage démodé, rudimentaire, qui sert à la manutention des livres. Ce sont là les principales causes de la lenteur avec laquelle on remet aux lecteurs les livres qu'ils réclament, lenteur dont ils ne laissent parfois pas de s'étonner* »¹²⁶. Le constat est rude, mais l'auteur de l'article apporte son soutien aux projets de Julien Cain, dont le travail est décrit comme aussi ingrat qu'indispensable.

Intégrations, travaux et nouveaux supports : l'ère Julien Cain

Depuis le mois de mai 1930, la Bibliothèque nationale est administrée par Julien Cain. Cet agrégé d'histoire brillant lance une série de mesures et de chantiers pour remettre l'institution sur les rails de la modernité : il a pour cela la confiance des gouvernements, qui lui sont reconnaissants de son action et qui lui décernent en 1938 le titre de Grand-officier de la Légion d'honneur.

Les retards sont considérables, on l'a vu. Mais les travaux entrepris par Julien Cain permettent une certaine renaissance de la Nationale, dont même le très critique Crozet est conscient. Le *Manuel* de 1937 tiendra en effet largement compte des chantiers structurels lancés sous l'impulsion de Julien Cain, tant au niveau de l'intégration de nouveaux supports qu'au niveau des partis pris architecturaux. Il ne s'agira pas ici de dresser la liste des apports de Julien Cain à la Bibliothèque nationale¹²⁷, mais plutôt d'observer en quoi ces apports ont influé sur la rédaction même du *Manuel*.

Dans la première phase de travaux amorcés par Julien Cain entre 1931 et 1935, l'acquisition d'une annexe de dix-huit kilomètres linéaires dans le quartier Noailles à Versailles¹²⁸ permet de désengorger momentanément le quadrilatère parisien de la Bibliothèque nationale, que l'administrateur peut ainsi réaménager. Julien Cain fait appel à l'architecte Michel Roux-Spitz, qui met en œuvre une modernisation importante des locaux. Les pavillons français de l'Exposition universelle de 1937 accorderont une place de choix au travail de cet architecte. Un panneau présente ainsi les travaux entrepris : « *Le rajeunissement de cette grande bibliothèque limitée dans un quadrilatère posait le difficile problème de l'espace. On l'a résolu en creusant et en surélevant, en regroupant les services (...). Les installations techniques les plus modernes voisinent ainsi avec les ensembles magnifiques légués par le passé* »¹²⁹.

¹²⁵ *Revue des bibliothèques*, 42, 1932, p. 184-187.

¹²⁶ *Revue des bibliothèques*, op. cit., p. 185.

¹²⁷ Sur ce point, voir BLASSELLE, Bruno, *La Bibliothèque nationale*, Paris : Presses Universitaires de France, Que sais-je ? n°2496, 1989, p. 35-37.

¹²⁸ Léo Crozet sera en charge de cette annexe pendant plusieurs mois à la fin de la Seconde Guerre mondiale, et vivra cette charge comme un exil préfigurant sa révocation.

¹²⁹ *Bibliothèques : organisation-technique-outillage*, Exposition internationale des arts et techniques de Paris – 1937, Paris : Denoël, 1938, planche V.

De fait, en 1934, Michel Roux-Spitz dédie une salle aux catalogues, dote le département des Imprimés d'une salle de lecture propre, et intercale sur les caillebotis des magasins critiqués par Crozet une série de rayonnages à tablettes mobiles dotées d'un éclairage électrique et d'un système de climatisation. Les sous-sols sont aménagés et permettent un gain de place important pour ajouter des collections et renforcer le confort, un thème nettement mis en valeur dans la seconde édition du *Manuel* de Crozet.

Une attention accrue est portée aux supports autres que le livre. Julien Cain fait reconstruire la partie du quadrilatère abritant le cabinet des Estampes, mais intègre surtout le 30 octobre 1935 les bibliothèques de l'Opéra et du Conservatoire national de musique. Ce rapprochement institutionnel oblige les bibliothécaires de la Nationale à s'intéresser aux nouveaux supports conservés par ces établissements : Crozet crée ainsi de toutes pièces une section de son manuel dédiée à la conservation et au catalogage des partitions musicales¹³⁰, un sujet qui était totalement absent de l'édition de 1932. Si le lien entre cet ajout et l'intégration des nouvelles bibliothèques n'est pas explicite, la simultanéité chronologique laisse à penser que Crozet a voulu adapter son propos au nouveau paysage culturel parisien.

PERSISTANCE ET REVIREMENTS DE CROZET : LES NOUVEAUTES DU *MANUEL* DE 1937

Constance des principes bibliographiques

Le *Manuel* de 1937 conserve à la fois tous les apports et toutes les limites que présentait l'édition de 1932 dans le domaine de la bibliographie et du cadre de classement. Le propos de Crozet se radicalise et est illustré par de nouveaux arguments actualisés.

Quand l'édition de 1932 réservait quelques remarques sur les insuffisances des classifications décimales américaines, jugées stériles et chronophages, le *Manuel* de 1937 consacre plusieurs pages étonnantes à cette question, sous l'appellation générale de « *catalogues complexes* »¹³¹. L'argumentation est sans concession envers les méthodes de Dewey et de la CDU, toutes deux qualifiées de « *système arbitraire de notations arithmétiques* ». Avant d'évoquer précisément ces classifications décimales, Crozet décrit brièvement la méthode des catalogues *par mots typiques* et *par mots souches*. Ces deux techniques, dont Crozet n'hésite pas à affirmer qu'« *il est inutile de démontrer que c'est un instrument de travail très imparfait* », avaient été élaborées à la fin du XIX^e siècle et adaptées à la bibliographie française par Henri Le Soudier lors du Congrès international des éditeurs en 1897¹³² : Crozet leur préfère nettement l'ancien système des catalogues méthodiques à la manière des tables de Brunet. L'auteur du *Manuel* poursuit son examen en décrivant succinctement le principe de la classification décimale de Melvil Dewey et en répétant les griefs déjà énoncés dans le manuel de 1932 à son encounter. Ici encore le propos est radicalisé, et Léo Crozet ajoute une note de bas de page dans laquelle il s'amuse des exemples surréalistes d'indices décimaux :

« *La Bibliographie des Sciences et de l'Industrie, qui indique l'indice décimal de publications nouvelles, donne à un Manuel de soudure à l'arc*

¹³⁰ *Manuel pratique*, 1937, p. 87-89 et 173-178.

¹³¹ *Manuel pratique*, 1937, p. 148-154

¹³² Voir la brève allusion à ce congrès dans le *Bulletin de l'ABF*, 1, 1907, p. 79.

l'indice : 621.791.7.052, qui est relativement simple. Mais un ouvrage sur les Applications industrielles du PH reçoit l'indice : 547.37.004.14 : 66/67, et une Étude de la circulaire du 19 juillet 1934 sur l'emploi du béton armé correspond à l'indice : 669.982.004.24 « 1934.07.19 » : 341.712. Dans un catalogue analytique, ce dernier ouvrage serait simplement désigné par la rubrique : BETON ARME. Législation. France. 1934, que le bibliothécaire et le lecteur trouvent sans avoir à faire de recherches »¹³³.

L'argument ainsi présenté touche juste : cette raillerie méprisante choisit un cas extrême pour mieux dénoncer la nouvelle méthode. Dans ce procès à charge, Crozet – et avec lui la plupart des cadres de l'ABF – refusent de remettre en question les anciens principes méthodologiques jamais revisités depuis plusieurs siècles. Certains arguments de Crozet témoignent d'une mauvaise foi peu dissimulée : pour appuyer son propos, l'auteur du *Manuel* explique par exemple que la Bibliothèque du Congrès, aux États-Unis, a rapidement abandonné le système de Dewey. Cet argument d'autorité est aisément réfutable, si l'on songe au fait que ladite bibliothèque a abandonné la méthode de Dewey pour se forger une autre classification basée sur le principe d'indices alphanumériques. Il faudra attendre plusieurs années avant de voir Charles-Henri Bach, en 1941, donner une version simplifiée de la classification décimale de Dewey et expliquer qu'elle est « *ce qui convient le mieux à une bibliothèque générale* »¹³⁴.

Un autre raidissement étrange de Léo Crozet par rapport à sa première édition concerne l'utilisation des registres. À plusieurs reprises et dans de longs paragraphes, l'ancien système des registres est préconisé avec force détails. Crozet propose d'établir « *un registre d'entrée distinct pour chaque mode d'acquisition et [de tracer] sous la rubrique 'nombre de pièces' autant de colonnes que de catégories d'objets* ». Peut-être l'immensité des collections de la Nationale a-t-elle troublé Crozet et l'a-t-elle incité à un renforcement des méthodes de contrôle. Mais ce système procédurier, que Graesel jugeait déjà archaïque à la fin du XIX^e siècle, sera rapidement allégé et remplacé par une simple liste chronologique des commandes annuelles.

Malgré ces réticences face à l'inéluctable entrée dans un nouveau mode de pensée bibliographique, il faut souligner l'attention apportée par Crozet à la mise à jour des listes d'ouvrages et de revues proposées dans la première édition. Dans le *Manuel* de 1937, les listes tiennent compte des nouvelles publications, mais aussi des titres morts de périodiques et des rééditions. Les références en langues étrangères sont nettement plus nombreuses ; notons par exemple un net accroissement des revues slaves, liées sans doute aux recherches personnelles de Crozet et à son intérêt explicite pour le régime soviétique. Avec les méthodes qui sont les siennes, Crozet a donc à cœur de présenter à ses collègues un outil de travail qui rende compte des plus récents apports documentaires. Cela fera son succès et cela expliquera la rapidité des traductions du *Manuel* dans plusieurs pays européens.

Un inflexionnement vers la conservation

Les apports de la seconde édition du *Manuel* de Crozet consacrent une part importante aux questions de conservation des documents. Si l'on ne peut pas réellement parler ici de revirement de la part de Crozet, qui avait déjà prouvé son intérêt pour la

¹³³ *Manuel pratique*, 1937, p. 151.

¹³⁴ BACH, Charles-Henri, *Petit guide du bibliothécaire*, Paris : Je Sers, 1941, p. 24. Cet ouvrage est la réédition du guide publié en 1931 par Charles-Henri Bach et Yvonne Oddon. Cette dernière, devenue une grande figure de la Résistance, n'est plus citée dans la réédition de 1941 publiée sous les auspices du régime de Vichy.

question dans l'édition de 1932, il convient néanmoins de constater l'insistance sur les recommandations pratiques visant à conserver les documents dans des conditions matérielles acceptables.

Dès la première partie du *Manuel*, portant sur le local et le mobilier de la bibliothèque, Léo Crozet ajoute plusieurs éléments qui n'étaient pas présents dans l'édition de 1932. Il insiste sur la nécessité de s'assurer que le terrain est sec avant d'y construire une bibliothèque : « *on ne saurait trop apporter de précautions dans cet examen : l'humidité est le pire danger pour les livres, et il ne faut pas espérer, qu'en cas d'inondation ou d'accident, les livres puissent être évacués à temps* »¹³⁵. Les manuels des années 1880 soulevaient déjà ce point important, mais Crozet tient à insister encore une fois : peut-être la crue parisienne du 4 mars 1937 n'est-elle pas étrangère à l'ajout de ce paragraphe. Dans le même esprit, la critique des caillebotis dans les magasins se fait plus précise dans la seconde édition du *Manuel*, et Crozet leur préfère un sol constitué « *par une tôle recouverte d'un liège aggloméré spécial, d'une épaisseur minima de 8 mm, d'une thibaude et d'un linoléum de 5 mm d'épaisseur* »¹³⁶. Crozet travaille depuis plusieurs mois au département des imprimés de la Nationale, et a pu réfléchir à ces questions en arpentant les magasins conçus par Labrouste. À ce titre, rompant avec la tradition des rayonnages de bois, Crozet n'hésite pas à présenter les étagères métalliques comme « *le principal apport de la technique moderne à la construction des bibliothèques* »¹³⁷ : moins dangereux pour les livres, ce nouveau mobilier propose une conservation optimisée.

Les estampes – et plus généralement les nouveaux supports – sont présentes dans les consignes de conservation énoncées par Crozet. Citant des travaux contemporains, il énumère une série de pratiques à adopter pour la bonne conservation des fonds iconographiques : « *Les préserver avant tout de l'humidité. Les maintenir à l'abri de l'air. Monter les gravures précieuses sur passe-partout (note : J.H. Plenderleith. La Conservation des estampes, dessins et manuscrits, dans Mouseion, organe de l'Office international des Musées. Vol. 29 et 33). Eviter l'emploi du papier Joseph, qui se charge souvent de moisissures* »¹³⁸.

Les dangers, ainsi que les précautions à adopter pour y faire face, sont aussi pris en compte au sujet du papier bristol utilisé pour les fiches des catalogues. Crozet est déjà conscient des problèmes d'oxydation et d'acidification des papiers. Il enjoint à la vigilance, dans une note absente de l'édition de 1932 : « *On s'assurera que la pâte contient aussi peu de bois que possible par la réaction suivante : une solution de 10 gr. de sulfate d'aniline dans 250 gr. d'eau distillée donne, lorsqu'on en verse une goutte sur une feuille de papier, une coloration jaune orange d'autant plus prononcée que le papier contient plus de pâte de bois mécanique. Cette pâte, on le sait, résiste peu à l'usage et jaunit en vieillissant* »¹³⁹. De la même façon, Crozet demande une attention accrue dans le choix des produits utilisés dans la photographie : l'émulsion à base de collodion, déformant le papier, est déconseillée.

La section du *Manuel* intitulée « Mesures de conservation » est révélatrice de cette insistance : elle gagne près de quatre pages entre 1932 et 1937. Crozet y conseille un estampillage rationnel harmonisé entre toutes les bibliothèques, afin de repérer les vols. Il illustre son propos d'une figure plus précise que dans l'édition de 1932, donnant notamment l'exemple d'un cachet mal imprimé à côté du même cachet mieux lisible¹⁴⁰.

¹³⁵ *Manuel pratique*, 1937, p. 18.

¹³⁶ *Manuel pratique*, 1937, p. 19.

¹³⁷ *Manuel pratique*, 1937, p. 27.

¹³⁸ *Manuel pratique*, 1937, p. 241.

¹³⁹ *Manuel pratique*, 1937, p. 107.

¹⁴⁰ *Manuel pratique*, 1937, p. 228. Voir également en annexe.

Les autres ajouts, au sein de cette section du *Manuel*, sont de nature diverse mais cherchent tous une qualité accrue dans le traitement des documents. Le long terme est explicitement privilégié, et la bibliothèque est davantage présentée comme un lieu de transmission que comme un simple dépôt. Ainsi, Crozet propose par exemple de renforcer les documents les plus consultés, tant pour les « ouvrages lourds » qui pâtissent d'un frottement régulier sur les tablettes, que pour les volumes de périodiques. Pour ces derniers, l'auteur est conscient à la fois de l'usage – certains périodiques sont plus utilisés que d'autres – et des contingences pratiques qui font qu'on ne peut relier tous les titres : « *Les collections de journaux souvent consultées seront reliées. Les autres (si les crédits manquent pour leur reliure) seront conservées en paquets horizontaux soigneusement enveloppés dans un papier fort, les protégeant de l'action destructrice de l'air* »¹⁴¹. On retrouve dans cette phrase l'exigence de pragmatisme habituelle aux publications de Crozet : conscient des difficultés financières des petits établissements, il propose toujours des solutions de repli qui limitent les dégâts liés à une mauvaise conservation tout en évitant aux bibliothécaires des initiatives trop coûteuses.

L'hygiène et la conservation redeviennent, avec ce manuel, une question centrale dans la vie de la bibliothèque. Crozet en fait une priorité absolue et enjoint la hiérarchie à ne pas délaisser ces questions qui font la qualité de la transmission du patrimoine écrit : « *Le Directeur d'une bibliothèque ne doit pas considérer comme une chose secondaire l'entretien matériel du bâtiment et en laisser la direction à des subordonnés. Ce service est le plus important et le plus urgent. Il est trop souvent négligé* »¹⁴².

Techniques, mobilier et problématiques nouvelles

La conservation n'est pas le seul domaine qui évolue entre les deux éditions du *Manuel*. En effet, malgré les réserves formulées plus haut, Crozet adapte son ouvrage aux nouvelles questions débattues au sein de la profession et plus généralement du monde scientifique. Les techniques sont actualisées avec le même soin que les références bibliographiques, qu'il s'agisse de données sur les exigences de confort, le mobilier nouveau, ou les techniques photographiques alors en pleine expansion.

Léo Crozet et la photographie en bibliothèque

En marge de son *Manuel pratique*, Léo Crozet rédige en 1935, pour sa toute nouvelle revue *Archives et bibliothèques*, un article intitulé « Projet de catalogue photographique ». Ce texte de cinq pages est pour Crozet l'occasion de condamner les méfaits des catalogues manuscrits habituels et de présenter succinctement les techniques photographiques permettant notamment de retranscrire la page de titre sur des fiches qui n'ont pas les mêmes proportions. Dans un style à la fois précis et piquant, il raille les anciennes méthodes bibliothéconomiques qui ont encore largement cours à son époque et tente de convaincre les professionnels du bien-fondé de la modernisation des techniques :

« Il n'est pas douteux que, seule, la généralisation des procédés mécaniques libérera le personnel des bibliothèques de ces travaux minutieux dont l'éminent Fritz Milkau dénonçait, dans la préface de son Traité, le danger pour l'intelligence. Alors, les bibliothécaires pourront reprendre ce rôle de

¹⁴¹ *Manuel pratique*, 1937, p. 230.

¹⁴² *Manuel pratique*, 1937, p. 237.

*guides intellectuels, de collaborateurs de tous les hommes de science [...]. Ils apparaîtront comme les spécialistes de cette culture encyclopédique, vraiment humaine, que les nécessités de la recherche scientifique paraissent souvent avoir éteinte et qu'ils pourraient seuls ranimer »*¹⁴³.

Crozet est lui-même issu d'un milieu universitaire scientifique : ses connaissances et ses relations lui permettent de présenter avec clarté des méthodes encore en élaboration. Cet article, dès 1935, appelle les bibliothécaires à utiliser les nouvelles techniques pour revenir aux fondamentaux de leur profession.

Dans le *Manuel* de 1937, Crozet revient sur cet article, le cite et en développe le contenu. Il propose l'usage de la photographie tant par le public que par le personnel des bibliothèques, entre accompagnement et autonomisation croissante des lecteurs. De nouvelles illustrations représentent divers appareils de reproduction photographique ; le système du statif, permettant au public de disposer d'un support sur lequel fixer leur propre appareil est également décrit, avec toutes les précautions quant aux questions de droit d'auteur, dont la législation venait d'être modifiée en 1936 :

*« Une installation commode sera prévue pour les lecteurs qui désireraient photographier eux-mêmes des documents (note 1 : J. HUBERT et C. PERRAT. La Photographie au service des Archives et des Bibliothèques, (Archives et Bibliothèques), 1936). On prendra garde, à ce sujet, de ne pas enfreindre les dispositions protectrices de la propriété littéraire et artistique »*¹⁴⁴.

La photographie devient à la fois service et outil de travail, qui s'adapte à des nécessités plus directement bibliothéconomiques et répond au besoin de rendement des grands établissements comme la Bibliothèque nationale. Léo Crozet, par cette liste de procédés nouveaux, prône la rationalisation et l'autonomisation du travail : l'objectif est alors de rendre du temps aux bibliothécaires pour s'occuper de « *la partie purement scientifique du travail* »¹⁴⁵.

Aménagements intérieurs : mobilier professionnel et recherche de confort

Le *Manuel* de 1937 fait état de nombreuses nouveautés dans le domaine du mobilier. Il est intéressant d'observer un cas précis de ces insertions techniques. À la fin de son long développement sur les registres d'entrée, Léo Crozet évoque les fichiers de bulletinage des périodiques.

*« Pour permettre une consultation rapide, les constructeurs de meubles pour bibliothèques ont réalisé des dispositifs où les vedettes de toutes les fiches demeurent visibles et où des index colorés mobiles permettent de voir immédiatement quelles sont les revues dont l'arrivée ou la publication ont été retardées (fig. p. 31) »*¹⁴⁶.

Il s'agit des meubles de type Kardex : après le dépôt de brevet en décembre 1912 du système de fiches visibles, inventé aux États-Unis l'année précédente, un meuble dédié à cet usage est breveté à son tour en 1916 par l'Américain Rand, fondateur de la *Kardex Company*¹⁴⁷. Il faut attendre huit ans avant de voir la publicité française diffuser cette technique nouvelle, au sein de la revue *Mon Bureau* notamment, qui l'adapte aux

¹⁴³ CROZET, Léo, « Projet de catalogue photographique », *Archives et bibliothèques*, n°1-4, 1935, p. 15-20.

¹⁴⁴ *Manuel pratique*, 1937, p. 37.

¹⁴⁵ *Manuel pratique*, 1937, p. 185.

¹⁴⁶ *Manuel pratique*, 1937, p. 106.

¹⁴⁷ Sur l'aspect historique et technique de ce mobilier, voir LEROY, Thérèse, *La technique du classement*, Paris : Guy Le Prat, 1956, p. 61-69.

besoins du secrétariat plutôt que de la bibliothéconomie : Crozet, en 1937, en parle encore comme d'une nouveauté. Il joint un croquis à son développement¹⁴⁸, ainsi qu'un modèle de fiche dont il explique le fonctionnement dans une courte notice : « *Fiche d'un répertoire d'entrée des Périodiques – Etablie sur carte crème (150 x 100 mm.). Recto et verso d'une fiche établie pour le fichier décrit pages 31 et 106. Le côté correspondant à la charnière est à la partie supérieure du recto et à la partie inférieure du verso. À la suite du titre marginal (toujours visible), les mois sont indiqués, pour fixer la position de l'index mobile visible des deux côtés* »¹⁴⁹. Le ton explicatif employé est révélateur de la nouveauté que ce type de mobilier représente pour les bibliothécaires. Crozet, quant à lui, est très au fait de ces questions, grâce notamment à ses cours dispensés à l'École des chartes sur le thème « local et mobilier des bibliothèques » dès 1932¹⁵⁰. Il a pu bénéficier, avant la réédition de son *Manuel*, d'un numéro de la revue *Méthodes*, en mars 1936, sur cette question des fiches visibles¹⁵¹. Ce qui était encore une nouveauté en 1936-1937 sera considéré comme acquis par Jean Bleton en 1958¹⁵² : le Kardex entre dans les mœurs et la marque est désormais utilisée comme terme générique pour ce meuble qui facilite pour longtemps les tâches internes des bibliothèques.

Par ailleurs, Léo Crozet propose un éclairage actualisé sur les questions de confort : fidèle à sa volonté de mettre la bibliothèque au service des publics, il élargit les mesures déjà préconisées dans la première édition du manuel. Quand l'édition de 1932 évaluait à 1m la largeur minimale pour une place de travail¹⁵³, celle de 1937 élève ce chiffre à 1m 25¹⁵⁴. Crozet propose également d'étendre les consignes de silence tout en créant des espaces dédiés à la convivialité. Il estime par exemple utile d'aménager, selon certaines conditions, des locaux où il serait permis de fumer et de converser sans gêne pour les autres usagers.

Dans le même ordre d'idée, Crozet est très attentif aux questions de chauffage et de filtrage d'air, que la première édition du *Manuel* ne traitait que très rapidement. Un long développement est ainsi consacré aux modes de régulation de la température et de la qualité de l'air, avec une volonté de rationaliser les prescriptions : chaque type de local d'une bibliothèque a ses exigences propres. Cette question du conditionnement d'air est très présente dans les chantiers des années 1930 et est relayée par des revues comme *L'Architecture d'aujourd'hui*, dont le numéro de l'année 1935 contient par exemple une notice explicative sur les nouveaux procédés de filtrage d'air utilisés pour la construction du cinéma Chanteclair à Lyon. Léo Crozet tient donc compte des problématiques modernes et en adapte les contraintes propres aux bibliothèques. Il émet toutefois quelques réserves sur le traitement de l'air, dont il conditionne l'usage à la possibilité d'automatiser et de pérenniser le procédé¹⁵⁵.

Les mises à jour faites par Léo Crozet dans le domaine de l'aménagement intérieur des bibliothèques ne s'affranchissent pas d'un regard sur la situation des bibliothèques étrangères. L'auteur du *Manuel* propose ainsi un croquis de la toute nouvelle bibliothèque centrale de Manchester (voir page suivante), réputée pour sa base

¹⁴⁸ *Manuel pratique*, 1937, p. 31-32.

¹⁴⁹ *Manuel pratique*, 1937, fig. p. 335, notice p. 328.

¹⁵⁰ *Revue des bibliothèques*, 42, 1932, p. 188.

¹⁵¹ *Méthodes*, mars 1936, n°38, cité par GARDEY, Delphine, *Écrire, calculer, classer : comment une révolution de papier a transformé les sociétés contemporaines*, Paris : La Découverte, 2008, p. 179-181.

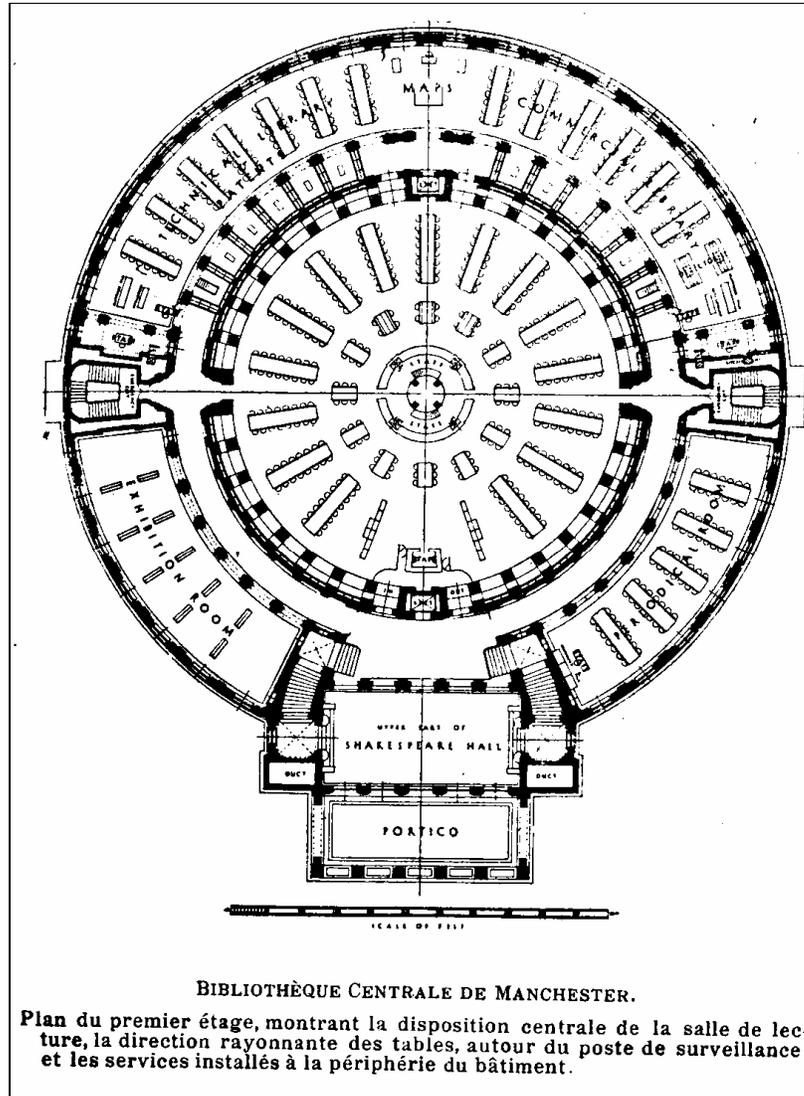
¹⁵² BLETON, Jean, *Local et mobilier des bibliothèques publiques*, Paris : Publications de l'Institut pédagogique national, 1958.

¹⁵³ *Manuel pratique*, 1932, p. 20.

¹⁵⁴ *Manuel pratique*, 1937, p. 32. La norme actuelle est à 90cm pour une place normale, et à 1m pour une place confortable (GRUNBERG, Gérald (dir.), *Bibliothèques dans la cité*, Paris : le Moniteur, 1996, p. 113).

¹⁵⁵ *Manuel pratique*, 1937, p. 26.

circulaire, construite entre 1930 et 1934 par Emmanuel Vincent Harris. Les documents d'archives ne permettent pas de savoir si Crozet lui-même a pu visiter cette nouvelle bibliothèque, mais il est sans conteste intéressé par ce qui est réalisé ailleurs qu'en France.



Manuel pratique, 1937, p. 25.

Conclusion : succès et censure

Les deux éditions du *Manuel* connaissent un vrai succès lors de leur publication, un succès manifesté notamment par plusieurs traductions étrangères, en espagnol et en polonais. En revanche, dès que Léo Crozet se montre sous le jour d'un collaborationniste zélé et d'un antisémite virulent¹⁵⁶, la révocation de l'auteur se double d'une censure durable du *Manuel*, remplacé momentanément par d'autres manuels contemporains parfois moins performants mais qui connaissent dans l'après-guerre une nouvelle vie et suscitent un nouvel engouement (Seymour de Ricci, Bach-Oddon). En janvier 1945 déjà, un compte-rendu manuscrit d'une réunion de l'ABF relevait avec une certaine gêne que « la création d'un nouveau Manuel du Bibliothécaire est soulevée, mais il semble préférable d'attendre une époque plus favorable »¹⁵⁷. Aujourd'hui encore, lorsqu'on évoque Léo Crozet à la Bibliothèque nationale de France, la réponse est pleine de précautions : « c'est un de ceux qui ont mal fini, non ? ». Le métier de bibliothécaire, comme tant d'autres, a besoin de temps avant de pleinement dépasser les séquelles du conflit mondial et de ses idéologies mortifères.

L'observation des éditions du manuel telles qu'elles ont été publiées, en les replaçant dans leur contexte, permet toutefois de retracer les itinéraires croisés d'un homme et d'un métier. Crozet « a mal fini », c'est un fait. Mais si le personnage de Léo Crozet apparaît humainement condamnable, son manuel peut encore être instructif pour comprendre comment la bibliothéconomie a construit son chemin, entre archaïsme et modernité. Crozet est le premier à proposer une publicisation de la bibliothèque qui, même relative, n'était qu'à peine effleurée jusqu'alors. Les bibliothèques pour enfants sont prises en compte avec autant de respect que les bibliothèques d'étude. Les bibliothécaires en puissance et en exercice ont eu avec le *Manuel pratique* un ouvrage qui, s'il ne comportait aucune réelle révolution conceptuelle, proposait une gestion d'établissement basée sur le bon sens et le désir de répondre aux attentes des publics.

Peut-être faut-il désormais reprendre le point de vue de l'administrateur Jean Laran, qui note froidement, dans un document sur la révocation de Crozet, que celui-ci « a été un bibliothécaire municipal très apprécié. S'est fait un nom par de bons travaux de bibliothéconomie. N'a su se rendre utile dans aucun des services de la BN. A achevé de se discréditer par sa fâcheuse attitude pendant l'Occupation »¹⁵⁸. D'un revers de la main, Laran proposait de dissocier clairement l'homme de son œuvre et invitait par là même à la retenue et à la prise de recul. Le *Manuel* s'inscrit dans une longue histoire professionnelle, dans ce moment particulier où l'on (re)découvre la lecture publique et où les enjeux de la modernité investissent peu à peu un milieu jusqu'alors très peu ouvert à la technologie.

¹⁵⁶ POULAIN, Martine, *Livres pillés, lectures surveillées*, Paris : Gallimard, 2008, p. 244-247.

¹⁵⁷ Archives de l'ABF, cahier manuscrit « ABF 1941-1947 », réunion du 8 janvier 1945.

¹⁵⁸ Archives de la BnF, dossier de personnel n°3908.

Liste des abréviations

ABF : Association des bibliothécaires français

ADLP : Association pour le développement de la lecture publique

BBF : Bulletin des bibliothèques de France

BN : Bibliothèque nationale

BnF : Bibliothèque nationale de France

CAFB : Certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire

CARD : Comité Américain pour les Régions Dévastées

CDU : Classification décimale universelle

DBLP : Direction des bibliothèques et de la lecture publique

DTB : Diplôme technique de bibliothécaire

ENSSIB : École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

IGB : Inspection générale des bibliothèques

SBNP : Syndicat des bibliothécaires nationaux de province

URSS : Union des républiques socialistes soviétiques

Sources et bibliographie

SOURCES :

A - Le Manuel de Léo Crozet

Manuel pratique du bibliothécaire, Paris : Emile Nourry, 1932.

Manuel pratique du bibliothécaire, nouv. éd., Paris : Librairie E. Nourry – J. Thiébaud Sr, 1937.

[Pour plus de commodité, les notes de bas de page désignent ces deux éditions respectivement par « *Manuel pratique*, 1932 » et « *Manuel pratique*, 1937 »]

B – Sources manuscrites et archives

- Bibliothèque nationale de France (site François Mitterrand, rez-de-jardin, salle T), archives du personnel, dossier n°3908 : CROZET, LEO.
- Archives de l'ABF, 31 rue de Chabrol, Paris X^e. : correspondances, notes et documents de la période 1906-1945.
- Archives fédérales américaines (par courrier) : Records of the Office of Strategic Services (RG 226): Entry 212, box 1; *location*: 250/64/33/5/1 ; Report: April 25, 1946, 2pp. National Archives and Records Administration, 8601 Adelphi Road, College Park, Maryland 20740-6001

C – Sources imprimées

BACH, Charles-Henri, *Petit guide du bibliothécaire*, Paris : Je Sers, 1941.

Bibliothèques : organisation-technique-outillage, Exposition internationale des arts et techniques de Paris – 1937, Paris : Denoël, 1938.

BLETON, Jean, *Local et mobilier des bibliothèques publiques*, Paris : Publications de l'Institut pédagogique national, 1958.

BRUNET, Jacques-Charles, *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, tome 6 : table méthodique, 5^e éd., Paris : Firmin Didot, 1865.

CAIN, Julien, « Hommage à Pol Neveux », *BBF*, 1959, n° 12, p. 587-588. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 5 octobre 2008.

CAIN, Julien, *Les transformations de la Bibliothèque nationale de 1936 à 1959*, Paris : La Déesse, 1959.

CHAILLOT, Pierre, *Manuel du libraire, du bibliothécaire et de l'homme de lettres, ouvrage très utile aux bibliophiles et à tous ceux qui achètent les livres, par un libraire*, Paris : Emler frères, 1828, 1829².

« Charles Schmidt 1872-1956 », *BBF*, 1956, n° 2, p. 83-84 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 5 octobre 2008.

COHEN, Gustave et PESLOÛAN, Charles Lucas (de), *Le Dernier projet littéraire de Maurice Barrès : Descartes et la princesse Élisabeth*, Paris : F. Paillart, 1929.

COUSIN Jules, *De l'organisation et de l'administration des bibliothèques publiques et privées : manuel théorique et pratique du bibliothécaire*, Paris : G. Pedone-Lauriel, 1882.

DARUTY DE GRANPRÉ, Jean-Émile, *Vade-mecum du bibliothécaire : ou règles pratiques pour la rédaction des catalogues et le classement des volumes, suivies d'une instruction raisonnée sur le format des livres*, Paris : E. Paul et fils et Guillemin, 1897.

DELISLE, Léopold, *Instructions élémentaires et techniques pour la mise et le maintien en ordre des livres d'une bibliothèque*, Paris : H. Champion, 1890 (réed. 1908, 1910).

GRAESEL, Arnim, *Manuel de bibliothéconomie* (trad. de Jules Laude), *éd. française revue par l'auteur et considérablement augmentée*, Paris : H. Welter, 1897.

HESSE Léopold, *Bibliothéconomie ou Nouveau Manuel complet pour l'arrangement, la conservation et l'administration des bibliothèques*, Paris : Roret, 1839.

LEROY, Thérèse, *La technique du classement*, 4^e éd., Paris : Guy Le Prat, 1956.

MAIRE, Albert, *Manuel pratique du bibliothécaire : bibliothèques publiques, bibliothèques universitaires, bibliothèques privées, suivi 1^o d'un lexique des termes du livre, 2^o des lois, décrets, etc., concernant les bibliothèques universitaires de 1837 à 1894*, Paris : A. Picard et fils, 1896.

MAUGENDRE Louis Alphonse, *Alphonse de Châteaubriant, 1877-1951*, Paris : A. Bonne, 1977, p. 161 (note).

MONTHERLANT Henri, *Essais*, Paris : Gallimard, coll. Pléiade, 1963.

NAMUR, Jean-Pie, *Manuel du Bibliothécaire*, Paris : J. B. Tircher, 1834.

D - Périodiques utilisés de manière transversale

Revue des bibliothèques, n°1-46, 1891-1936.

Chronique de l'ABF, 1932-1941.

Archives et bibliothèques, 1935-1939.

Bulletin de l'ABF, n°1-, 1907-.

Le Bibliographe moderne, 1897-1932.

BIBLIOGRAPHIE

BARNETT, Graham K. *Histoire des bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1939*, Paris : Cercle de la Librairie, 1987.

BLASSELLE, Bruno et MELET-SANSON, Jacqueline, *La Bibliothèque nationale, mémoire de l'avenir*, Paris : Découvertes Gallimard, 1990.

BLASSELLE, Bruno, *La Bibliothèque nationale*, Paris : Presses Universitaires de France, Que sais-je ? n° 2496, 1989.

BLETON, Jean, « Les magasins à livres dans les bibliothèques françaises du début du XIX^e siècle à nos jours », *BBF*, 1956, n° 3, p. 183-206 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté en octobre 2008.

BORDA, Xavier, *Les Bibliothèques en débat au miroir des revues professionnelles des années 30*, Mémoire d'études DCB17, Villeurbanne : Enssib, 2008.

- COMTE, Henri, *Les Bibliothèques publiques en France*, Lyon : Presses de l'E.N.S.B., 1977.
- GARDEY, Delphine, *Écrire, calculer, classer : comment une révolution de papier a transformé les sociétés contemporaines (1800-1940)*, Paris : La Découverte, 2008.
- GROLIER, Éric de, « Quelques travaux récents en matière de classification encyclopédique », *BBF*, 1970, n° 3, p. 99-126 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 19 juillet 2008.
- GRUNBERG, Gérald (dir.), *Bibliothèques dans la cité*, Paris : le Moniteur, 1996.
- HASSENFORDER, Jean, *Développement comparé des bibliothèques publiques en France et en Grande-Bretagne et aux États-Unis dans la seconde moitié du XIX^e siècle 1850-1914*, Paris : Cercle de la Librairie, 1967.
- MALCLES, Louise-Noëlle, « Les étapes de la Bibliographie », *BBF*, 1956, n° 5, p. 331-353 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>. Consulté en octobre 2008.
- POULAIN, Martine (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises*, tome 4 : 1914-1990, Paris : Promodis, Cercle de la Librairie, 1992.
- POULAIN, Martine, *Livres pillés, lectures surveillées*, Paris : Gallimard, 2008
- RICHTER, Noë, « Introduction à l'histoire de la lecture publique », *BBF*, 1979, n° 4, p. 167-174 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 6 septembre 2008.
- TACHEAU, Olivier, « Lecture publique et bibliothécaires municipaux : les concurrences dans les associations et syndicats professionnels de bibliothécaires entre les deux guerres », dans *Politiques locales et enjeux culturels. Les clochers d'une querelle, XIX^e-XX^e siècles*, Paris : La Documentation française, Comité d'histoire du ministère de la Culture, 1998, p. 175-200.
- VARRY, Dominique (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises*, tome 3 : 1789-1914, Paris : Promodis, Cercle de la Librairie, 1991.

Table des annexes

ANNEXE 1 : TABLEAU DE COMPARAISON DES DEUX EDITIONS DU MANUEL.....	67
ANNEXE 2 : LEO CROZET ESPION SOVIETIQUE ? LE RAPPORT AMÉRICAIN.....	91
ANNEXE 3 : UN ARTICLE INEDIT DE LEO CROZET ECRIT SOUS LE PSEUDONYME DE CALLICLES	94
ANNEXE 4 : LE MANUEL VU PAR SES CONTEMPORAINS : DEUX COMPTES-RENDUS.....	98

Annexe 1 : Tableau de comparaison des deux éditions du Manuel.

Pour plus de commodité, l'édition de 1932 sera appelée **A**, et celle de 1937 **B**.
Les variantes sont soulignées ; les points les plus significatifs sont surlignés.

Il en ressort que les principales modifications apportées par la deuxième édition (**B**) concernent :

- des mises à jour bibliographiques , avec un accent tout particulier sur les publications étrangères, plus rares dans **A**.
- une mise à jour de la législation , notamment sur le droit d'auteur (législation modifiée en 1936).
- une augmentation des références aux bibliothèques anglo-saxonnes .
- une insistance sur l'hygiène et le confort des locaux.
- un développement des conseils pratiques liés à l'établissement de catalogues et de notices .
- une meilleure prise en compte des nouveaux supports conservés en bibliothèque (ex : les partitions musicales, question totalement absente dans **A**).
- un aperçu des nouvelles techniques de reproduction (photographie, clichés métalliques, etc.).

1932 (A)	1937 (B)
	Introduction : ajout de « <u>M. Emile Dacier</u> » dans les remerciements (B p. 11).
	Liste de la Commission ABF : en B (p. 13-14), ajout de plusieurs personnes dans les remerciements, ou mise à jour de leurs statuts : par ex. M. Emile Dacier (BN → IGB), M. P.-A. Lemoine (ABF → BN). En B, ajout de ce paragraphe : « <u>La deuxième édition a reçu les développements compatibles avec le format d'un manuel. La doctrine n'a pas varié. On a seulement tenu compte des facilités qu'apportent les nouveaux procédés de reproduction graphique pour la multiplication des fiches et pour une meilleure adaptation des catalogues à tous les ordres de recherches</u> ».
I°) LA BIBLIOTHEQUE.	I°) LA BIBLIOTHEQUE.
1. Le bâtiment, p. 9-16. A p. 9 : « Les plans des bibliothèques de Pau, de Reims, de Toulouse, les dernières construites en France, après une étude sérieuse des nécessités du service intérieur, <u>indiqueront de bonnes conceptions modernes</u> »	1. Le bâtiment, p. 17-28. B p. 17 : « Les plans des bibliothèques de Pau, de Reims, de Toulouse, les dernières construites en France, après une étude sérieuse des nécessités du service intérieur, <u>donneront une idée des conceptions modernes</u> ».
A p. 9 : « La <u>nouvelle</u> Bibliothèque Nationale Suisse, <u>de</u> Berne, bien que d'une importance exceptionnelle, <u>devra être étudiée</u> »	B p. 17 : « La Bibliothèque Nationale Suisse, <u>à</u> Berne, <u>la Bibliothèque centrale de Manchester</u> , bien que d'une importance exceptionnelle, <u>devront être étudiées.</u> »
A p. 10 : « Les points essentiels à noter sont : 1° Isoler la bibliothèque des constructions voisines, pour diminuer les risques d'incendie, de vol, etc. 2° Prévoir un plan d'extension, en vue des accroissements futurs de la bibliothèque, pour que ceux-ci ne détruisent pas les proportions de l'édifice. [...] »	B p. 17-18 : « Les points essentiels à noter sont <u>les suivants</u> : 1° <u>Avant de choisir l'emplacement où l'on doit construire une bibliothèque, s'assurer que le sol est sec</u> , qu'aucune infiltration n'est à craindre, qu'aucun réservoir d'eau ne domine le terrain, et, surtout, que les <u>plus hautes crues possibles, d'aucun cours d'eau, ne pourraient atteindre les caves de la bibliothèque. On ne saurait apporter trop de précautions dans cet examen : l'humidité est le pire danger pour les livres, et il ne faut pas espérer, qu'en cas d'inondation ou d'accident, les livres puissent être</u>

évacués à temps.

2° [comme le 1° dans A]

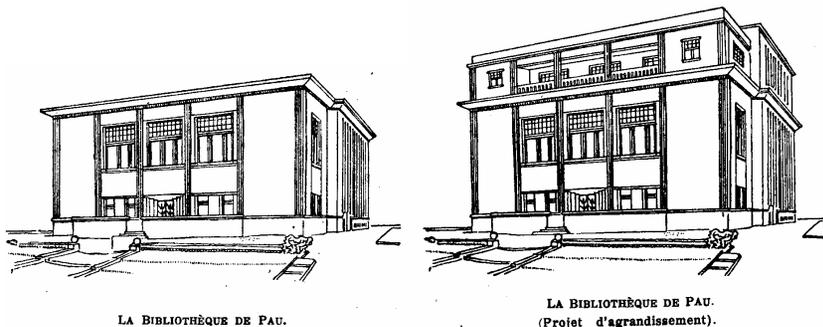
3° [comme le 2° dans A, avec ajout :] Les possibilités de développement doivent porter : sur les magasins, sur la salle de lecture, sur les bureaux des fonctionnaires. Elles seront assurées : par la conservation de terrains libres, par des fondations assez solides pour supporter une surélévation du bâtiment et par la conception architecturale de l'ensemble.

[4° et 5° comme 3° et 4° dans A]

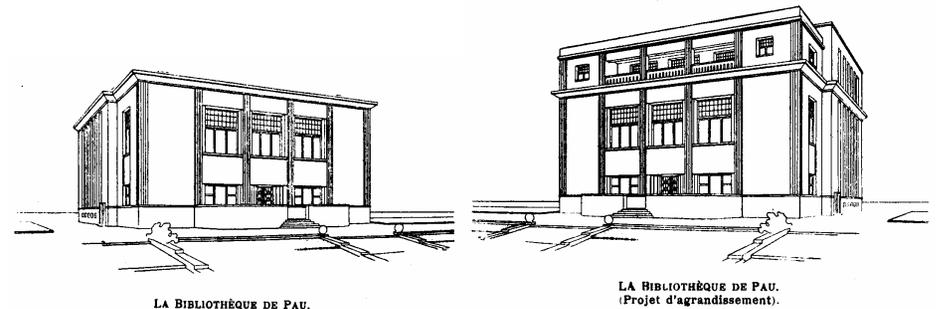
[6° comme 5° dans A, avec ajout de quelques éléments :] « Eviter, dans les magasins, les planchers métalliques à *claire-voie* (caillebotis). [...] Une **fuite d'eau**, provenant du toit (orage, incendie, etc.) étendrait ses ravages jusqu'aux étages inférieurs. L'emploi des planchers à *claire-voie*, parfois nécessaire pour tirer parti de locaux obscurs, ne doit donc pas être généralisé. Le sol sera constitué, de préférence, par une tôle recouverte d'un liège aggloméré spécial, d'une épaisseur minima de 8 millimètres, d'une thibaude et d'un linoléum de 5 millimètres d'épaisseur. »

[7° 8° 8° (sic) 9° 10° 11° comme 6° 7° 8° 9° 10° 11° dans A]

p. 11 et 14 : gravures du bâtiment de la bibliothèque de Pau.



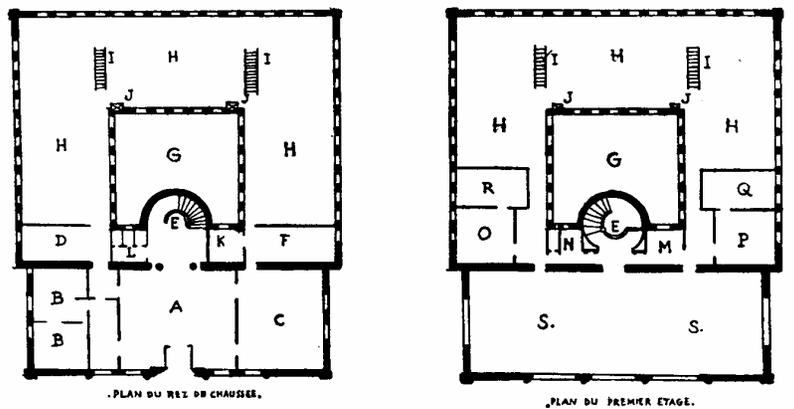
p. 19 et 22 : gravures similaires mais inversée horizontalement pour la première, et avec un traitement plus fin des abords du bâtiment.



p. 11 : « 12° Proscrire les plafonds vitrés. La poussière s'amasse sur les vitres et on ne peut l'en retirer sans quelques risques. L'hiver, un courant d'air froid, tombant du vitrage, incommode les lecteurs. En cas d'incendie, les vitres rapidement brisées, donneraient passage à l'air et accéléreraient le désastre. »

p. 22-23 : [nuance sur les plafonds vitrés] « 12° Proscrire les plafonds vitrés. Ils donnent peu de lumière. La poussière s'amasse sur les vitres et on ne peut l'en retirer sans quelques risques. L'hiver, un courant d'air froid, tombant du vitrage, incommode les lecteurs. En cas d'incendie, les vitres rapidement brisées donneraient passage à l'air et accéléreraient le désastre. Cependant, un plafond vitré peut être nécessaire pour une salle de lecture située dans un quartier peuplé et qui doit être préservé des bruits de la rue. Le silence ne peut alors être obtenu qu'en plaçant la salle au centre, soit des magasins, soit des locaux administratifs. »

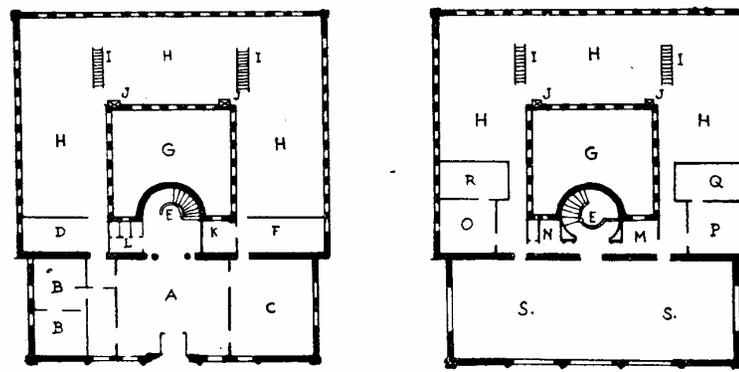
p. 12-13 : plan et coupe de la bibliothèque de Pau.



REZ-DE-CHAUSSÉE ET PREMIER ÉTAGE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE PAU.

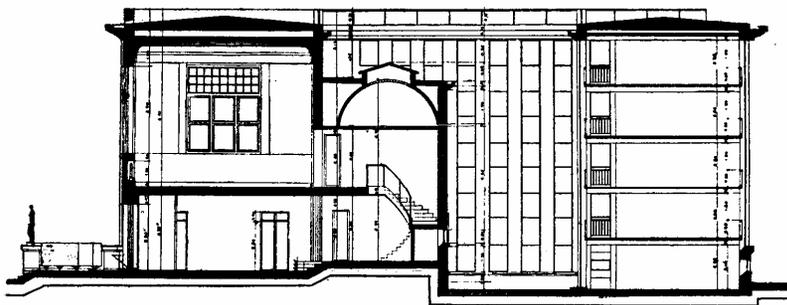
A. Vestibule. — B. Concierge. — C. Salle d'expositions. — D, F. Dépôts et classements. — E. Escalier. — G. Cour centrale. — H. Magasins. — I. Escaliers des magasins. — J. Monte-charges. — K. Matériel de nettoyage. — L. Lavabos (Hommes). — M. Vestiaires. — N. Lavabos (Dames). — O. Secrétariat. — P. Bureau du Directeur. — Q. Réserve. — R. Archives de la Bibliothèque. — S. Salle de Lecture.

p. 20-21 : plan et coupe de la bibliothèque de Pau, légèrement modifiés.



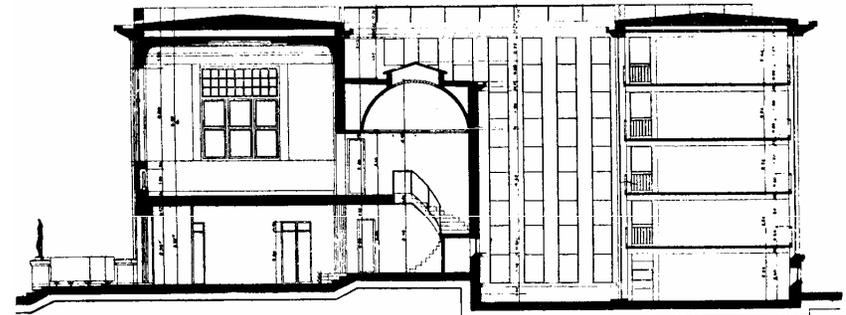
REZ-DE-CHAUSSÉE ET PREMIER ÉTAGE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE PAU.

A. Vestibule. — B. Concierge. — C. Salle d'expositions. — D, F. Dépôts et classements. — E. Escalier. — G. Cour centrale. — H. Magasins. — I. Escaliers des magasins. — J. Monte-charges. — K. Matériel de nettoyage. — L. Lavabos (Hommes). — M. Vestiaires. — N. Lavabos (Dames). — O. Secrétariat. — P. Bureau du Directeur. — Q. Réserve. — R. Archives de la Bibliothèque. — S. Salle de Lecture. (Disposition légèrement modifiée).



COUPE TRANSVERSALE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE PAU.

Remarquer la position de la Salle de travail, à mi-hauteur des magasins, qui réduit de moitié la distance à parcourir pour aller chercher les livres les plus éloignés de la Salle.



COUPE TRANSVERSALE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE PAU.

Remarquer la position de la Salle de travail, à mi-hauteur des magasins, qui réduit de moitié la distance à parcourir pour aller chercher les livres les plus éloignés de la Salle.

p. 14 : « 14° Prévoir, auprès de la salle de travail, une pièce où les lecteurs pourront avoir les conversations parfois nécessaires à leurs travaux. »

p. 23 : « 14° Prévoir, communiquant avec la salle de travail, plusieurs pièces annexes où les lecteurs pourront consulter des catalogues, avoir les conversations parfois nécessaires à leurs travaux, copier des textes à la machine à écrire, ou prendre la photographie d'un document avec leur appareil personnel. »

p. 23-28 : [en « 16° », ajout d'un long développement sur les procédés de chauffage et de filtrage d'air, avec un plan de la bibliothèque de Manchester [voir reproduction page 59 de ce mémoire].

17° comme dans A.

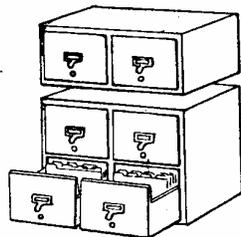
18° comme dans A avec ajout d'une phrase sur les aménagements pour fumeurs : « Dans certains pays où l'interdiction de fumer dans la bibliothèque paraîtrait trop sévère pour être strictement observée, aménager trois pièces, l'une pour les lecteurs, l'autre pour les bibliothécaires, la troisième pour le personnel affecté à la manutention, où ne se trouverait aucune substance inflammable et où il serait permis de fumer ».

19° comme dans A, avec long ajout de quatre paragraphes sur l'emploi des

2. Le mobilier (p. 16-19)

p. 17 : « Les rayonnages de fer échappent au feu, à l'humidité (si les vernis sont de bonne qualité), et aux insectes destructeurs. Encore faut-il pour que ces diverses qualités se manifestent, que le bâtiment entier soit également incombustible. Tout projet de réalisation métallique doit être précédé de l'étude des installations existantes. Notons seulement l'inconvénient des rayons en retrait, qui ne protègent pas, contre la poussière, les livres placés au-dessous d'eux et ne sont pas d'un aspect très heureux. »

Schéma des « petits casiers pour tiroirs à fiches » :



PETITS CASIERS POUR TIROIRS A FICHES.

Sauf dans les très petites bibliothèques, on emploiera des casiers extensibles formés d'éléments horizontaux de 5 tiroirs, superposables, placés sur un socle de 50 à 60 centimètres de haut.

p. 19 : « Le fonctionnement des tiroirs doit être absolument silencieux, c'est-à-dire n'être pas perceptible à 2m. de distance. Les tiroirs métalliques sont montés sur des glissières à galets ou (mieux) à billes.

Dans les bibliothèques d'importance moyenne – et si l'on dispose d'assez de place – les tiroirs, placés dans des meubles

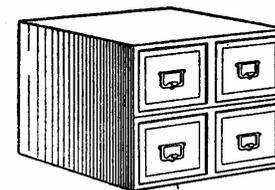
rayonnages métalliques, « principal apport de la technique moderne à la construction des bibliothèques ».]

2. Le mobilier (p. 28-32).

p. 29 : suppression du paragraphe de A sur les « rayonnages de fer ».

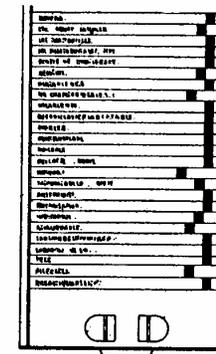
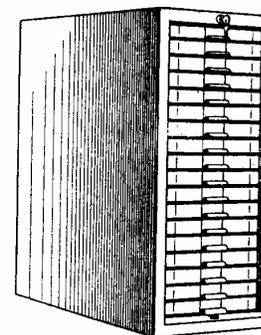
Modification du dessin des « petits casiers pour tiroirs à fiches », mais même légende que dans A.

Ajout d'un schéma de « meuble pour fiche visibles » :



PETITS CASIERS POUR TIROIRS A FICHES.

Sauf dans les très petites bibliothèques, on emploiera des casiers extensibles formés d'éléments horizontaux de 5 tiroirs, superposables, placés sur un socle de 50 à 60 centimètres de haut.



MEUBLE POUR FICHES VISIBLES.

Meuble, ses tiroirs fermés. – Tiroir ouvert, vu de face, montrant ses fiches dont toutes les vedettes sont visibles, à gauche, tandis qu'à droite, les index mobiles révèlent les retards dans l'arrivée de huit périodiques.

p. 31-32 : reformulation partielle, avec remplacement et ajout de paragraphes en fonction du schéma ajouté sur les meubles à fiches (ci-dessus).

« Les meubles à fiches peuvent être de bois (verni) ou de métal. Si l'on adopte ce dernier type, choisir de préférence des tiroirs pouvant recevoir deux rangées de fiches et dont le roulement sur billes assure un

bas, seront alignés sur des tables autour desquelles on pourra circuler aisément.

Dans tous les cas, une table, à proximité des meubles, doit permettre aux lecteurs de consulter commodément les tiroirs et de rédiger leurs bulletins. »

fonctionnement doux et silencieux. Dans tous les cas, une tringle traversant les fiches, empêchera leur déclassement ou leur perte.

Dans les bibliothèques d'importance moyenne – et si l'on dispose d'assez de place – les tiroirs, placés dans des meubles bas, seront alignés sur des tables autour desquelles on pourra circuler aisément.

Dans tous les cas, une table, à proximité des meubles, doit permettre aux lecteurs de consulter commodément les tiroirs et de rédiger leurs bulletins.

On a construit, en vue de certains travaux, des classeurs où les vedettes des fiches demeurent simultanément visibles, de telle sorte qu'ils réunissent les avantages d'un fichier et ceux d'un registre. Les fiches sont accrochées à des plateaux qui rentrent dans le meuble comme des tiroirs. Des index mobiles, fixés à la partie visible de la fiche, permettent de suivre la progression des travaux. »

3. Salle de travail. (p. 20-22)

« 1° Donner à chaque lecteur une place suffisante (1 m. au moins) pour qu'il puisse travailler sans gêne, et, s'il se peut, éviter qu'il ait un vis-à-vis. Si l'on ne peut l'éviter, donner aux tables une largeur d'au moins 140 cm.

2° Eviter aux lecteurs un éclairage de face. »

[...]

« 14° On se gardera d'utiliser la salle de travail pour y placer d'autres livres que les usuels [...]. Les livres s'y détériorent plus rapidement ».

3. Salle de travail. (p. 32-35)

« 1° Donner à chaque lecteur une place suffisante (1 m. 25 au moins) pour qu'il puisse travailler sans gêne, et, s'il se peut, éviter qu'il ait un autre lecteur en face de lui. Si l'on ne peut l'éviter, donner aux tables une largeur d'au moins 140 cm.

2° Eviter aux lecteurs un éclairage par fenêtres de face. »

[...]

« 14° On se gardera d'utiliser la salle de travail pour y placer d'autres livres que les usuels [...]. Les livres s'y détériorent plus rapidement, sous l'action de la poussière, de la chaleur et de la lumière ».

4. Accessoires de travail (p. 23-25).

« 4° Une installation commode sera prévue pour les lecteurs qui auraient à photographier des documents. On prendra garde à ce sujet, de ne pas enfreindre les dispositions protectrices de la propriété littéraire et artistique énoncées dans les lois du 19-24 juillet 1793, complétées par les décrets du 1^{er} septembre 1793 et

4. Accessoires de travail (p. 35-38).

« 4° Une installation commode sera prévue pour les lecteurs qui désireraient photographier eux-mêmes des documents (note 1 : J. HUBERT et C. PERRAT. *La Photographie au service des Archives et des Bibliothèques, (Archives et Bibliothèques)*, 1936). On prendra garde, à ce sujet, de ne pas enfreindre les dispositions protectrices de la propriété

du 1^{er} germinal an 13, les lois du 8 avril 1854, du 14 juillet 1866 et du 3 février 1919. (note 1 : La période pendant laquelle les œuvres littéraires et artistiques ne peuvent être reproduites sans l'autorisation de leur auteur ou de ses ayant droits, est de **cinquante années** comptées à partir de la mort de l'auteur.)

5° [...] Un prisme redresseur, **facilitant la photographie directe sur papier**, peut être monté sur l'objectif.

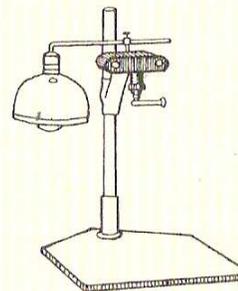
6° [...] Les négatifs peuvent d'ailleurs donner des épreuves positives, soit par photographie nouvelle de l'épreuve primitive, soit par un développement conduit de manière à **inverser cette épreuve**. »

littéraire et artistique. (note 2 : La période pendant laquelle les œuvres littéraires et artistiques ne peuvent être reproduites **dans un but commercial** sans l'autorisation de leur auteur ou de ses ayant droits, est **actuellement (1936) de cinquante-cinq années** comptées à partir de la mort de l'auteur, **mais une nouvelle législation est en préparation**.)

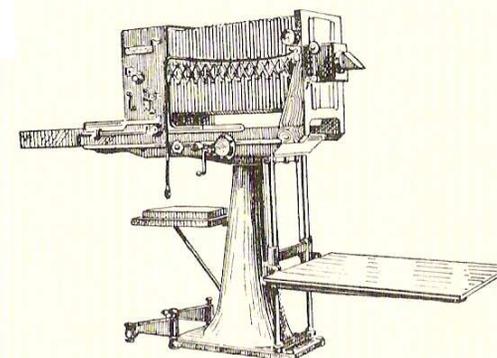
5° [...] Un prisme redresseur, **permettant d'obtenir un négatif correct sur papier**, peut être monté sur l'objectif.

6° [...] Les négatifs peuvent d'ailleurs donner des épreuves positives, **soit par contact**, soit par photographie nouvelle de l'épreuve primitive. **Pour rendre de réels services, ces appareils doivent se prêter aux agrandissements comme aux réductions et donner des épreuves nettes, assez contrastées pour être reproduites directement en photogravure. Noter que les épreuves positives obtenues par inversion du négatif sont généralement insuffisantes.** »

- Ajout de **deux illustrations**, pages 37 et 38 :



APPAREIL PHOTOGRAPHIQUE PORTATIF.



APPAREIL A REPRODUCTIONS PHOTOGRAPHIQUES.

- Ajout d'un paragraphe 8° : **« Les bibliothèques où se trouve une collection importante de manuscrits mettront à la disposition des travailleurs une installation permettant d'utiliser, pour leurs recherches, les**

	<p><u>rayons ultra-violet</u>s et les <u>rayons infra-rouges</u>. (note 1 : C. SAMARAN. <i>Application des rayons ultra-violet</i>s au déchiffrement des passages grattés ou effacés dans les manuscrits. (Académie des Inscriptions et Belles Lettres. Comptes rendus. 1925) ».</p>
<p>II°) CONSTITUTION DES FONDS.</p>	<p>II°) CONSTITUTION DES FONDS.</p>
<p>1. ACHATS.</p> <p>b. direction des achats. (p. 28-39)</p> <p>« [...] <u>On regrette de ne pouvoir indiquer un travail d'ensemble qui évite l'établissement particulièrement délicat de cette liste. Ce travail, s'il existait, devrait d'ailleurs être remis à jour, chaque année, par une commission de spécialistes.</u> Nous indiquerons, faute de mieux, quelques bibliographies choisies, assez récentes, dont le développement ne dépasse pas <u>trop les crédits</u> d'une bibliothèque d'étude moyenne. »</p> <p>Sciences pures, Bibliothèques d'étude :</p> <p>« [...] On la complètera par des monographies récentes ou par des traités en langues étrangères (<u>Italienne et Anglaise</u> de <u>préférence</u>). On devra malheureusement recourir assez souvent à cet expédient ».</p>	<p>1. ACHATS.</p> <p>b. direction des achats. (p. 40-51)</p> <p>Suppression du paragraphe présent dans A, mais ajout un peu plus loin de la phrase « <u>Nous indiquerons donc quelques bibliographies choisies, assez récentes, dont le développement ne dépasse pas les ressources d'une bibliothèque d'étude moyenne</u> ».</p> <p>Ajout, en tête du développement sur les bibliothèques d'études, de <u>2 paragraphes</u> portant sur le « <u>Guide pratique de Bibliographie</u> de MM. Frantz Calot et Georges Thomas ». Vérification : ce livre est en effet paru en 1936.</p> <p>Sciences pures, Bibliothèques d'étude :</p> <p>« [...] On la complètera par des monographies récentes ou par des traités en langues étrangères. On devra malheureusement recourir assez souvent à cet expédient ». [changement dû au contexte politique ?]</p>
<p>d. les périodiques. (p. 42-46)</p>	<p>d. les périodiques. (p. 54-58)</p> <p>Les références, proposées discipline par discipline, sont identiques à l'exception de <u>quelques ajouts et suppressions</u> par rapport à A :</p> <p>- <u>Titres ajoutés</u> : <i>Journal de Physiologie et de Pathologie générales</i> ; <i>Revue des Études Anciennes</i> ; <i>Bibliothèque de l'École des Chartes</i> ; <i>Biblio – Bulletin de bibliographie mensuelle</i> ; <i>Archives et bibliothèques</i>.</p> <p>- <u>Titres supprimés</u> : <i>Le Correspondant</i> ; <i>Chimie et Industrie</i> ; <i>Revue de médecine</i> ; <i>Ciné-magazine</i> ; <i>Revue de Philologie française</i> ; <i>Mon Bureau</i> ; <i>Leonardo Rassegna Bibliographica</i>. Vérification : trois de ces suppressions sont liées à l'arrêt de la publication des périodiques concernés.</p>

<p>e. les publications étrangères. (p. 46-52)</p> <p>f. les bibliographies. (p. 52-55)</p> <p>[...]</p>	<p>e. les publications étrangères. (p. 59-64) Prix mis à jour, mais références identiques, sauf cinq ajouts anglais et russes, et trois suppressions italienne et slaves.</p> <p>f. les bibliographies. (p. 65-67) Deux ajouts dans la liste de bulletins bibliographiques étrangers.</p>
<p>2. DONS (p. 57-58).</p>	<p>2. DONS (p. 69-70) Ajout d'une phrase : « Une <u>petite exposition temporaire des ouvrages les plus remarquables d'une donation</u>, outre qu'elle est un hommage pour le donateur, peut susciter l'émulation des autres collectionneurs de la <u>région</u> ».</p>
<p>III°) CLASSEMENT DES FONDS.</p>	<p>III°) CLASSEMENT DES FONDS.</p>
<p>2. Classement des livres.</p>	<p>2. Classement des livres.</p> <p>p. 79 : ajout d'une note renvoyant à la page 82.</p> <p>p. 80 : ajout d'un paragraphe : « Les <u>brochures de moins de cent pages seront réunies, pour chaque format, dans des boîtes verticales, de 7 cm d'épaisseur. Chaque brochure recevra pour cote celle de la boîte, considérée comme un volume, suivie d'une lettre marquant sa place dans la boîte. Ce procédé facilite la bonne conservation des brochures ; il évite, dans les statistiques, de compter pour un volume d'insignifiantes brochures</u> ».</p> <p>p. 82-83 : ajout d'une sous-partie sur les bibliothèques spécialisées : « <u>C. BIBLIOTHEQUES SPECIALISEES.</u></p> <p><u>Lorsque les lecteurs ont accès aux rayons – qu'il s'agisse d'une bibliothèque de lecture ou d'une bibliothèque spécialisée (bibliothèque de laboratoire, d'institut, d'administration) – il est bon d'établir un classement méthodique des livres. On évitera les inconvénients qui résultent souvent de ce système en ayant soin :</u></p> <p><u>1° d'établir préalablement un cadre de classement complet, précis et définitif, en rapport avec la spécialité de la bibliothèque.</u> Contrairement</p>

aux cadres de classification théorique, ce cadre ne doit pas comporter de subdivisions, mais seulement des sections successives, comme le cadre pratique donné page XXX (sic). Les sections seront indiquées par une lettre et, s'il y en a plus de vingt-cinq, par des chiffres romains ou des lettres doubles (AA. BB. CC., etc.) ;

2° de prévoir une section pour les ouvrages généraux (dictionnaires, encyclopédies, etc.), une pour les périodiques, une pour les mélanges, et une, enfin, pour les ouvrages étrangers au sujet particulier de la bibliothèque ;

3° de donner aux livres de chaque section une numérotation indépendante ;

4° de ne pas chercher à classer avec une grande précision les nouvelles acquisitions et de les placer simplement, à la suite des autres volumes, dans la section où elles doivent entrer. »

3. Fonds spéciaux (p. 68-83).

A. Publications périodiques ; B. Publications en cours ; C. La réserve ; D. Les incunables ; E. Les manuscrits ; F. Les autographes ; G. L'Enfer ; H. Les cartes géographiques ; I. Les gravures ; J. Documents photographiques ; K. Catalogues de bibliothèques ; L. Catalogues commerciaux ; M. les Médailles.

3. Fonds spéciaux (p. 83-100).

Ordre différent : A. Les manuscrits ; B. Les autographes ; C. La réserve ; D. Les incunables ; E. La musique ; F. Les gravures ; G. Les cartes géographiques ; H. L'enfer ; I. Publications périodiques ; J. Publications en cours ; K. Documents photographiques ; L. Catalogues de bibliothèques ; M. Catalogues commerciaux ; N. les Médailles.

- Les parties A, B, F, H, I, J, K, L, M et N sont identiques à leurs équivalents dans l'édition A.
- Dans la partie C, ajout d'une phrase : « Il serait bon cependant de séparer les livres anciens souvent remarquables par leur reliure, des livres modernes qui sont assez souvent brochés, et de classer la Réserve par siècles ».
- Un ajout dans la partie D reprend cette idée de classement par siècle, sur les incunables, qui « pourraient cependant former avec [la Réserve] un même fonds. Les incunables y formeraient la réserve du XV^e siècle. Les cotes de la Réserve auraient alors les formes suivantes :

13	14	15	16-20. Géométrie.	21	22	23	24	25	26	27	28	29-35. Algèbre.	36	37	38	39	40	41-45. Trigonométrie.	46	47
----	----	----	-------------------	----	----	----	----	----	----	----	----	-----------------	----	----	----	----	----	-----------------------	----	----

LIVRES USUELS DE LA SALLE DE TRAVAIL. Illustration en lien avec le paragraphe sur les planchettes de sous-sections.

IV°) LES CATALOGUES.

1. Principes généraux. (p. 85-86)

- nécessité d'un « catalogue analytique par sujet ».
- « Une bibliothèque de lecture publique peut se borner à un catalogue méthodique, lorsqu'elle ne comprend pas plus de 500 ouvrages ».
- catalogues en double exemplaire : « l'importance de ce travail ne permet pas toujours de le réaliser ».

2. Registre d'entrée. (p. 86-88)

Rés. XV

B

1827

Rés. XVI

C

452

Rés. XIX

B

864 »

- La partie E sur la musique (p. 87-89) est entièrement neuve.
- Dans la partie G, suppression de la mention des « cartons à trois rabats de toile ».

LIVRES USUELS DE LA SALLE DE TRAVAIL. Abandon de l'illustration de A.

IV°) LES CATALOGUES.

1. Principes généraux. (p. 101-102)

- Suppression de la mention du catalogue par sujet.
- « Une bibliothèque de lecture peut se borner à un catalogue méthodique, lorsqu'elle ne comprend pas plus d'un millier ouvrages ».
- catalogues en double exemplaire : « l'importance de ce travail à l'époque où les fiches étaient écrites à la main, ne permet pas toujours de le réaliser ».
- ajout : « Les seules catégories ne figurant que sur des catalogues spéciaux sont : les manuscrits, les cartes géographiques, les estampes, la musique. Dans les grandes bibliothèques nationales on traite souvent aussi à part, suivant un ordre particulier, les bulles, les actes royaux, les factums, etc. »
- ajout d'une phrase sur les catalogues imprimés : « si on le fait, on donnera aux lignes du catalogue une longueur (10 à 11 cent.) qui permette le montage sur fiches en vue d'un catalogue collectif. »

2. Registre d'entrée (p.103-106): identique à A mais long ajout p.104-6 :

« Un registre d'entrée établi sur ce modèle remplirait dans tous les cas son rôle essentiel, mais, dans les bibliothèques importantes, il se prêterait mal à l'établissement des statistiques annuelles. La discrimination des diverses catégories d'objets entrés dans les collections (livres, manuscrits, brochures,

cartes, estampes, objets d'art), leur répartition suivant leurs origines (donc, achats, échanges, dépôt légal ou dépôt de l'État) demanderait un travail supplémentaire considérable.

On peut l'éviter en établissant un registre d'entrée distinct pour chaque mode d'acquisition et en traçant, sous la rubrique *Nombre de pièces* autant de colonnes que de catégories d'objets. L'addition des nombres portés dans chaque colonne fournira les éléments d'une statistique.

La numérotation de chacun de ces registres commençant à 1, le numéro d'entrée porté sur chaque livre ou objet devra être précédé des mots : *Acquisition*, ou *Don*, ou *Echange*, etc., ou, simplement, des lettres A, B, C, D, affectées conventionnellement à chacun des registres.

Il est impossible d'utiliser le registre d'entrée pour noter l'arrivée des publications périodiques. Sa disposition, strictement chronologique, ne permettrait pas de vérifier assez rapidement l'état d'une collection et de réclamer, en temps utile, un fascicule qui ne serait pas parvenu.

Que l'on ait recours à un registre (à feuillets mobiles, permettant les intercalations) ou à des fiches (d'assez grandes dimensions : 20 x 12 cent.) il est bon de réunir sur la même feuille les indications suivantes :

Titre de la publication. – Adresse de son administration. – Périodicité. – Prix de l'abonnement. – Prix du numéro. – Origine de la collection (abonnement, don, échange). – Librairie ou administration chargée de l'abonnement. – Cote de la collection. – Année de début de la collection. – Service où il convient d'envoyer chaque fascicule dès son arrivée : Magasins, Salle de Lecture, Salle de Bibliographie. – Observations : Lacunes, changements de titre, etc.

Au-dessous de ces indications – ou au verso du feuillet – on notera, dans des colonnes préparées d'avance, les numéros des fascicules dès leur arrivée.

Ce fichier, s'il devait être utilisé pour des travaux bibliographiques, recevrait en outre les indications suivantes : Sous-titre du périodique. – Directeur ou Rédacteur en chef. – Adresse de la Rédaction. – Format. – Nombre de colonnes. – Publications annexes ou suppléments. – Périodicité des tables (annuelles, décennales, etc.).

Pour permettre une consultation rapide, les constructeurs de meubles pour bibliothèques ont réalisé des dispositifs où les vedettes de toutes les fiches demeurent visibles et où des index colorés mobiles permettent de voir immédiatement quelles sont les revues dont l'arrivée ou la publication ont été retardées (fig. p. 31). »

3. Catalogue par auteurs et par titres d'ouvrages anonymes. (p. 89-98)

« Les fiches d'un catalogue par auteurs (et anonymes) doivent indiquer :

1° Sur la première ligne, le *nom* exact, suivi du *prénom* usuel de l'auteur (ou, si c'est un ouvrage anonyme, les trois premiers mots du titre réel, suivis de trois points de suspension).

2° Au-dessous de la ligne rouge, le *titre* du livre, reproduit exactement, d'après la page de titre (et non la couverture), avec le nom de l'auteur, sous la forme (même erronée) et à la place où il y figure. On omettra certains développements du titre, de longueur exagérée, constituant presque une analyse du livre, et certains titres honorifiques de l'auteur (Officier de l'Instruction publique, Ancien magistrat, etc.) lorsque ces titres ne donnent aucune indication sur la compétence particulière de l'auteur à traiter le sujet (Professeur en Sorbonne, Ancien élève de l'École Polytechnique, etc., sont, au contraire, à conserver sur des livres de sciences). Mais toute suppression doit être indiquée par trois points (...).

3° Le *lieu*, l'*éditeur* et la *date* d'édition ; le nombre de pages ou le nombre de *volumes* ; le *format* (note 1 : Pour la détermination des formats bibliographiques, voir la note à la fin de ce chapitre) ; l'existence de figures, de *planches* ou de *cartes*.

3. Catalogue général par noms d'auteurs et titres d'anonymes. (p. 107-127)

- ajout d'une note de bas de page au sujet du bristol des fiches, p. 107 : « On s'assurera que la pâte contient aussi peu de bois que possible par la réaction suivante : une solution de 10 gr. de sulfate d'aniline dans 250 gr. d'eau distillée donne, lorsqu'on en verse une goutte sur une feuille de papier, une coloration jaune orange d'autant plus prononcée que le papier contient plus de pâte de bois mécanique. Cette pâte, on le sait, résiste peu à l'usage et jaunit en vieillissant ».

- nombreux changements et reformulations :

« Les fiches d'un catalogue général des livres imprimés comprennent cinq parties :

1° La Vedette, ou rubrique, portée sur la première ligne, sert au classement des fiches. Elle se compose du nom de l'auteur, suivi de son prénom usuel. Si le livre est anonyme, elle est formée par les trois premiers mots du titre réel, suivis de trois points de suspension.

2° Le *Titre* du livre, transcrit au-dessous du trait rouge, est reproduit exactement, d'après la page de titre (et non d'après la couverture), avec le nom de l'auteur, sous la forme (même erronée) et à la place où il y figure.

3° *L'Adresse typographique*, portée au-dessous du titre, autant que possible, et en tout cas, séparée de lui par un tiret, indique : le lieu, l'éditeur et l'année de l'impression ; le nombre de pages ou le nombre de *volumes* ; le *format typographique* ; l'existence de *figures*, de *planches*, de *cartes*, de musique, du portrait de l'auteur.

4° La *cote* du volume.

5° Les Notes, donnant sur l'œuvre, sur l'édition, sur les particularités ou l'état de l'exemplaire, les indications qui peuvent être utiles au lecteur. »

Nombreux ajouts et restructurations par rapport à A, notamment :

- la question de la transcription des alphabets non latins.

4° La cote du volume. »

- une sous-partie pour chaque élément de notice catalographique, avec les règles et usages de rédaction.

L'exemple de notice d'un catalogue par auteurs est inséré dès la fin de cette partie [image p. 127], tandis que A regroupe plusieurs exemples de fiches à partir de la page 134.

4. Catalogue analytique par sujets. (p. 98-116)

5. Catalogue méthodique. (p. 117-119)

« [...] On omettra les ouvrages vieilliss ou dépourvus d'intérêt ».
Phrase supprimée en B.

6. Catalogue topographique. (p. 120)

4. Catalogue analytique par sujets. (p. 128-144)

contenus quasi-identiques à A.

5. Catalogue méthodique. (p. 145-147)

Ajout p. 145 : « L'établissement d'un catalogue méthodique suppose une classification des connaissances humaines. Il devrait donc être précédé par une étude de la classification, en général, puis par une revue et une définition précise de toutes les sciences, enfin par l'examen des diverses classifications qui furent proposées.

Nous ne pourrions le faire sans sortir du cadre d'un Manuel pratique ; mais il est facile de suppléer à cette lacune au moyen des travaux des logisticiens [note de bas de page avec 4 références bibliographiques]. On se rendra compte, en étudiant le cadre méthodique proposé plus loin, qu'il traduit, dans ses grandes lignes, la dépendance des diverses études scientifiques, dans la mesure où la complexité des techniques pouvait se plier aux vues théoriques de Comte et de Spencer ».

Les 9 derniers paragraphes de la version A sont transférés par B dans une autre sous-partie développant les arguments contre la classification décimale.

6. Catalogue topographique. (p. 147)

Identique à A. « Conservateur » a toutefois pris une majuscule !

7. Catalogues complexes (p. 148-154). Uniquement dans B.

Développement de plusieurs paragraphes sur les « mots typiques », « mots souches », « classification décimale », « catalogue-dictionnaire » et « catalogues collectifs », reprenant et augmentant les 9 paragraphes de A

	supprimés de la partie sur les catalogues méthodiques dans B .
<p>7. Fonds spéciaux (p. 121-130).</p> <p><i>a. catalogue des incunables (p. 121-125).</i></p> <p>« <u>"Depuis que Mlle Pellechet a entrepris de publier un catalogue général des incunables commun à toutes les bibliothèques de France, et assuré l'achèvement de son œuvre par l'affectation d'une rente et la désignation d'un continuateur, on a pu légitimement renoncer à la rédaction de catalogues partiels concernant particulièrement une bibliothèque"</u> [note 1: A. Vidier, Rapport, <i>BBF</i>, 1912] <u>Nous n'indiquerons donc pas ici la technique de ce travail particulièrement délicat, qu'il convient de laisser à des spécialistes.</u> » : paragraphe supprimé dans B.</p> <p>p. 123 : « <u>Résoudre les abréviations, mais souligner les lettres restituées</u> ».</p> <p>p. 124 : dernier paragraphe (concernant le catalogue des incunables de Mlle Pellechet) supprimé dans B.</p>	<p>8. Fonds spéciaux (p. 154-180). [très développé dans B, du fait d'un rajout de nombreux exemples et fac-simile]</p> <p><i>a. catalogue des incunables (p. 154-162).</i></p> <p>p. 156 : « <u>Ne pas résoudre les abréviations ; si l'on était contraint de le faire, souligner les lettres restituées.</u> »</p> <p>p. 157 : À la place du dernier paragraphe de A, ajout d'une vingtaine de lignes sur la <u>nécessité de tables méthodiques</u> dans un bon catalogue d'incunables, et <u>quatre références bibliographiques</u> étrangères sur l'Imprimerie au XVe siècle.</p> <p>p. 158-161 : ajout d'un fac-simile de « <u>descriptions d'un sermonaire de Michel de Carcano dans le <i>Catalogue des Incunables de Versailles</i> et dans le <i>Gesamtkatalog der Wiegendrucke</i></u> » et d'un « <u>exemple d'abréviations dans un incunable italien</u> », suivi d'une liste d'abréviations (p. 162) également présente dans A (p. 125).</p> <p><i>b. Livres du XVI^e siècle (p. 163-164) :</i> uniquement dans B. Courte explication, quelques références bibliographiques, et deux exemples de notices illustrant les <u>deux méthodes décrites (typographique et iconographique)</u>.</p>

b. Catalogue des manuscrits (p. 126-127).

p. 127 : « Les manuscrits des Bibliothèques municipales étant, en général, catalogués, le Bibliothécaire n'aura, le plus souvent, que quelques additions à rédiger ». Phrase supprimée dans **B**.

c. Cartes géographiques (p. 128).

d. Catalogue des gravures (p. 128-129).

e. Catalogue des reliures (p. 129-130).

8. Les Procédés graphiques (p. 130-133).

c. Catalogue des manuscrits (p. 165-172).

Nombreux ajouts :

- p. 165-167 : Description de chacune des cinq parties d'une notice de manuscrit (auteur, titre, description du texte, description, historique), avec bibliographie sur les identifications d'auteurs et d'incipit.
- p. 168 : un paragraphe d'anecdote sur Léopold Delisle, de la BN, et sur le fait que, « quelque désir que l'on ait de donner des descriptions précises et complètes, les circonstances imposent souvent une forme plus sommaire ».
- p. 169-170 : trois exemples de rédaction d'une notice pour un même manuscrit (par Delisle ; par la Commission ; pour l'Inventaire).
- p. 171 : ajout d'un paragraphe sur la nécessité de tables précises dans un catalogue de manuscrits. Crozet donne l'exemple des 14 tables du cat. des mss latins de la BN, et en propose quelques autres.
- p. 172 : fac-simile d'une notice de la B. Vaticane.

d. Catalogue de musique (p. 173-178). Uniquement dans **B**.

e. Cartes géographiques (p. 178).

f. Catalogue des gravures (p. 179)

Ajout : « Des tables classant les gravures par ordre chronologique, par écoles, par procédés, etc., seraient d'une grande utilité ».

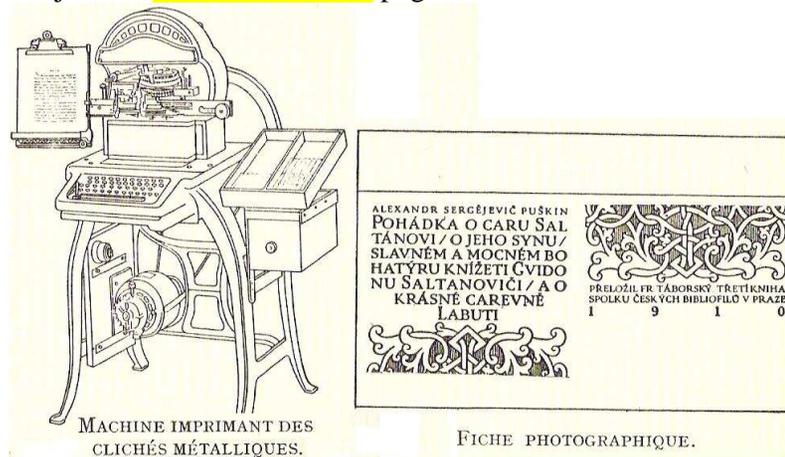
g. Catalogue des reliures (p. 179-180).

Ajout : « Utiliser, si possible, une émulsion ne contenant pas de collodion et ne causant pas la déformation des cartes ».

9. Procédés graphiques (p. 180-185).

Page 133 : « Nous avons parlé plus haut (ch. I, *Accessoires de travail*) des appareils photographiques rapides utilisant le papier rapide en rouleaux ». Phrase supprimée dans **B**.

- Ajout de **deux illustrations** pages 182 et 184 :



- p. 184-185 : ajout de deux paragraphes :

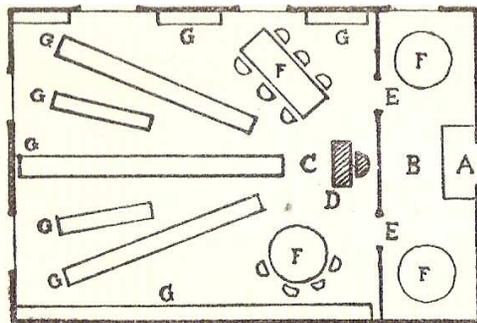
« L'application de la photographie à l'établissement des fiches a été retardée par deux difficultés : 1° le désaccord entre la disposition verticale des titres des livres et la disposition horizontale des fiches ; 2° l'inconvénient que présentent les épreuves photographiques de ne pas demeurer planes.

La première difficulté a été résolue par un appareil qui grâce à une combinaison de prismes, divise en deux parties le titre du livre et les projette côte à côte en laissant au-dessous de la seconde une place suffisante pour les indications de format, la cote et les notes. La seconde difficulté peut être évitée par l'emploi de papier ou de cartes sensibles où la gélatine est remplacée par un autre colloïde. Ce procédé permet à une seule personne de photographier 300 titres de livres en une journée. La multiplication des fiches d'un même livre, pour les divers catalogues, ne demande que quelques secondes pour chaque épreuve. Ces deux opérations étant exécutées par des aides, les bibliothécaires peuvent consacrer leur attention à la partie purement scientifique du travail. [note 1 : L. Crozet. *Projet de Catalogue photographique. Archives et Bibliothèques*, 1935, p. 15.] »

9. Principaux types de fiches et registres (p. 134-142).

V°) RAPPORTS AVEC LE PUBLIC. (p. 143-162)

- Schéma page 147 :



DISPOSITION EN ÉVENTAIL.

A. Entrée et tambour. — B. Partie de la pièce réservée à la lecture sur place. — C. Partie réservée aux étagères. — D. Place du surveillant. — E. Portillons d'entrée et de sortie. — F. Tables. — G. Étagères et rayonnages.

« La surveillance des lecteurs peut être assurée par une **disposition des étagères en éventail**. Cette disposition peut être moins symétrique et d'un aspect plus agréable que l'exemple ci-dessus, qui en montre seulement le principe ».

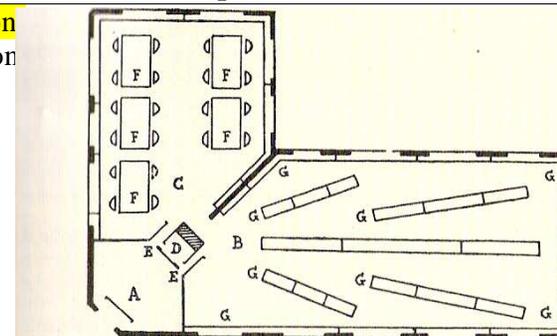
- p. 151 : « Prêt gratuit et prêt payant »

- p. 185 : ajout d'une note concernant la colle de farine :
« La méthode adoptée par les bibliothèques suisses est décrite dans Archives et Bibliothèques, 1936, p. 153 ».

10. Principaux types de fiches et registres (p. 186-192).

V°) RAPPORTS AVEC LE PUBLIC. (p. 193-220)

- page 197 : **modification du schéma de A** et de son **paragraphe explicatif** :



DISPOSITION EN ÉVENTAIL.

A. Vestibule et salon de conversation. — B. Magasins. — C. Salle de lecture. — D. Bureau du surveillant. Une glace (EE), derrière le bureau, permet de surveiller le vestibule. — EE. Portillons d'entrée et de sortie. — F. Tables. — G. Étagères et rayonnages pour les livres.

« La surveillance des lecteurs peut être assurée par **un seul fonctionnaire**, grâce à deux procédés : 1° une **disposition en éventail** des tables et des rayonnages ; 2° une **disposition en gradins**. La figure ci-contre, dérivée du plan d'une bibliothèque anglaise, illustre le premier procédé. La bibliothèque centrale du XIV^e arrondissement de Paris est un bon exemple du second. »

- p. 201 : changement du titre de la sous-partie, qui devient « Prêt à domicile ».

- p. 203-205 : ajout d'une partie intitulée « **Action intellectuelle et documentation** » sur l'orientation et la documentation, présentées comme

Partie « Statistiques » (p. 163-165) :

- p. 164 : « On notera les nombres bruts d'emprunteurs, de lecteurs sur place, d'ouvrages communiqués, d'heures d'ouverture par an, mais seuls les indices d'utilisation donneront une indication sur la mise en valeur de la bibliothèque. Le Ministère de l'Instruction publique adresse chaque année, aux bibliothèques municipales, un questionnaire. Certains des nombres demandés ne peuvent être fournis avec exactitude ; mais on donnera précisément les indications relatives aux crédits, nombres de volumes, achats, etc. » Paragraphe supprimé dans B.

VI°) RAPPORTS AVEC L'EXTERIEUR. (p. 167-172)

VII°) MESURES DE CONSERVATION. (p. 173-189)

- p. 174 : illustration concernant l'estampillage.



les deux types de collaboration entre bibliothécaires et lecteurs.

- la sous-partie intitulée « Élèves des établissements d'enseignement » dans A est fondue par B dans la sous-partie précédente « Relations avec les lecteurs ».

Partie « Statistiques » (p. 216-220) :

Début entièrement refondu (p. 216-219), avec proposition d'un plan de statistiques annuelles en cinq parties (statistique budgétaire, stat. des collections, stat. du mouvement des livres, stat. de l'activité intellectuelle, stat. administrative).

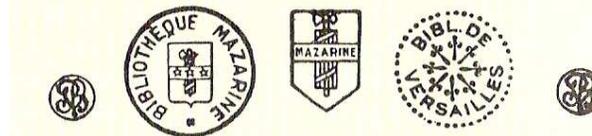
VI°) RAPPORTS AVEC L'EXTERIEUR. (p. 221-226)

- p. 225-226 : ajout d'un paragraphe. « La mise en adjudication de certains travaux, bien qu'elle ait pour but de réaliser des économies, a souvent des résultats très différents. Il est difficile de se protéger contre certaines malfaçons qui sont normalement la contre-partie des rabais exagérés, et qui se manifestent particulièrement dans les travaux de reliure ».

VII°) MESURES DE CONSERVATION. (p. 227-246)

- p. 227 : ajout d'une note sur l'estampillage des pages 99. « L'apposition du cachet sur la même page, dans toutes les bibliothèques publiques, permettrait, lorsque cette page manque à un volume, de penser qu'il a été dérobé à une bibliothèque et de provoquer une enquête ».

- p. 228 : modification de l'illustration concernant l'estampillage.



- p. 182 : « Pour les maroquins, plus délicats, il suffit souvent de les frotter doucement avec une peau de chamois, à sec ». Phrase supprimée dans **B**.

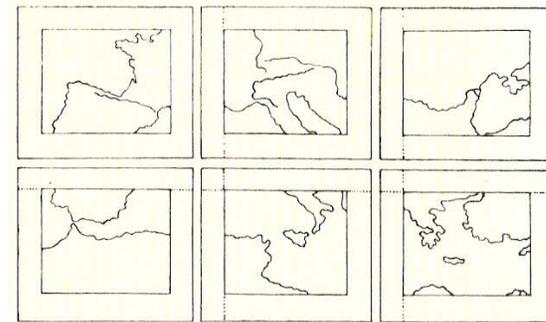
- p. 182-183 : « Pour le livre lui-même, on l'exposera aux vapeurs de sulfate de carbone, en suivant la technique indiquée

- p. 229 : ajout d'une phrase. « Les plats des ouvrages lourds et souvent consultés seront bordés de parchemin sur le côté qui est en contact avec la tablette ».

- p. 230 : ajout d'un paragraphe. « Conserver la couverture des livres quand elle porte une illustration ou des indications utiles qui ne figurent pas sur la page de titre. Conserver les pages de garde des publications périodiques quand elles contiennent autre chose que de la publicité : chroniques ou sommaires de revues. (C'est le cas de la *Revue Générale des Sciences*.) »

- p. 232 : ajout d'un paragraphe sur la reliure des périodiques. « Les collections de journaux souvent consultées seront reliées. Les autres (si les crédits manquent pour leur reliure) seront conservées en paquets horizontaux soigneusement enveloppés dans un papier fort, les protégeant de l'action destructrice de l'air. »

- p. 233-235 : ajout d'une partie sur le « Montage des Cartes », avec schéma :



- p. 237 : ajout d'un paragraphe. « Le Directeur d'une bibliothèque ne doit pas considérer comme une chose secondaire l'entretien matériel du bâtiment et en laisser la direction à des subordonnés. Ce service est le plus important et le plus urgent. Il est trop souvent négligé. »

- p. 239 : modification d'un paragraphe (A p. 182-183). « Pour le livre lui-

par C. Houlbart (*Les Insectes ennemis des livres. Leurs Mœurs. Moyens de les détruire*, par C. Houlbart, docteur ès sciences, Paris, Alphonse Picard, 1903). »

même, l'exposer aux **vapeurs de sulfate de carbone** (note : C. Houlbart, *Les Insectes ennemis des livres. Leurs Mœurs. Moyens de les détruire*. 1903) est un procédé efficace mais qui fait courir des risques aux dorures et aux peintures. Les **vapeurs d'éther de pétrole**, appliquées à plusieurs reprises, sont préférables. »

- p. 240 : ajout d'un paragraphe. « Les **champignons chromogènes** qui causent la piquêre des livres seront évités par une bonne hygiène. S'ils se présentent, on les détruira par l'emploi de vapeurs antiseptiques (note : P. Sée. *Les Maladies du papier piqué*. 1919). »

- p. 240 : nuance sur l'opération de désinfection des livres. « (...) mais elle ne peut être menée à bien que par un spécialiste ».

- p. 241 : ajout d'un paragraphe sur la **conservation des estampes**. « Les préserver avant tout de l'humidité. Les maintenir à l'abri de l'air. Monter les gravures précieuses sur passe-partout (note : J.H. Plenderleith. *La Conservation des estampes, dessins et manuscrits*, dans *Mouseion, organe de l'Office international des Musées*. Vol. 29 et 33). Eviter l'emploi du papier Joseph, qui se charge souvent de moisissures ».

- p. 242 : ajout d'un paragraphe. « Noter régulièrement avec leur date, sur un **Livre de Mémoire**, tous les faits relatifs à la Bibliothèque dont il est bon de conserver le souvenir : travaux à entreprendre ; travaux entrepris ; marche des catalogues ; récolements exécutés ; réunions du Comité ; incidents divers ».

VIII°) LES BIBLIOTHEQUES POUR ENFANTS. (p. 191-194)

VIII°) LES BIBLIOTHEQUES POUR ENFANTS. (p. 247-250)

- p. 250 : dans la liste des catégories de livres pour enfants, en plus des 8 catégories données dans A, ajout d'une neuvième, en sixième position : « Livres sur la Nature ».

IX°) DOCUMENTS. (p. 195-263)

IX°) DOCUMENTS. (p. 251-323)

- Ajout et suppression de quelques références bibliographiques.

- p. 263 : paragraphe de « Remarque » sur le Diplôme Technique des Bibliothèques.

« L'arrêté, que nous avons pensé utile de reproduire ici, ne précise pas les droits que confère le diplôme technique de bibliothécaire. Il faut donc rappeler que les candidats aux fonctions de Bibliothécaire dans une bibliothèque nationale, universitaire ou municipale classée, doivent posséder, suivant les cas, un ou plusieurs diplômes de l'Enseignement supérieur (licence, doctorat, etc.). »

- Mise à jour des coordonnées des bibliothèques spécialisées de Paris.

- p. 323 : modification du paragraphe de « Remarque » sur le Diplôme Technique des Bibliothèques.

« Le Diplôme Technique de Bibliothécaire a été institué pour reconnaître, indépendamment de toute autre connaissance, les connaissances techniques nécessaires à l'exercice de la fonction de bibliothécaire dans une bibliothèque de grande ou moyenne importance. Obtenu après examen, non après concours, il procure un titre qui permet notamment, quand il est joint à certains autres titres (licence, doctorat, etc.), d'être candidat à diverses fonctions publiques de bibliothécaire, mais qui ne confère pas le droit d'être obligatoirement pourvu d'un poste par l'État. Nul ne peut être nommé bibliothécaire dans une bibliothèque universitaire ou dans une bibliothèque municipale classée s'il n'est inscrit sur la Liste d'Aptitude à ces fonctions, dressée annuellement, sur la proposition de la section permanente de la Commission supérieure des Bibliothèques, en exécution des décrets des 29 avril et 29 novembre 1933. Il convient de signaler que le diplôme technique n'est actuellement exigé, ni avant ni après leur stage, des candidats aux fonctions de bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, à la Bibliothèque Mazarine, ou à la Bibliothèque de l'Arsenal. »

X°) MODELES D'IMPRIMES. (p. 265-275)

X°) MODELES D'IMPRIMES. (p. 325-336)

- Ajout d'une phrase sur les bulletins de demande en communication : « Ce type de bulletin est le plus économique, mais il se prête mal aux statistiques ».

- Ajout d'un paragraphe sur les fiches d'identité : « Il suffit de modifier le texte des parties centrale et inférieure, en y substituant un extrait du règlement de la salle de lecture, ou des indications pratiques, pour adapter cette fiche au service intérieur de la salle de lecture. En ce cas, cette fiche, remise au lecteur à son entrée dans la bibliothèque, est donnée par lui au

service du contrôle avec son premier bulletin de demande. Elle ne lui est restituée que quand il a rendu tous les livres correspondant à ses bulletins et lui sert de laissez-passer pour la sortie. »

- Ajout d'un modèle d'imprimé (p. 335) et de sa légende (p. 328) : « **Fiche d'un répertoire d'entrée des Périodiques** – Etablie sur carte crème (150 x 100 mm.). Recto et verso d'une fiche établie pour le fichier décrit pages 31 et 106. Le côté correspondant à la charnière est à la partie supérieure du recto et à la partie inférieure du verso. À la suite du titre marginal (toujours visible), les mois sont indiqués, pour fixer la position de l'index mobile visible des deux côtés. »

Annexe 2 : Léo Crozet espion soviétique ? Le rapport américain.

Records of the Office of Strategic Services (RG 226): Entry 212, box 1; location: 250/64/33/5/1 ; Report: April 25, 1946, 2pp. Document conservé au NARA (National Archives and Records Administration, College Park, Maryland, USA).

SECRET CONTROL

ROUTING AND RECORD SHEET

Accession No. F-6918

Date Rec'd SA 3-22-46

DOC. MICRO. SER.
FEB 9 1972
MICROFILMED

3P

DECLASSIFIED BY: [initials] DATE: 9/10/05

To	Room No.	Date		Officer's Initials	Comments
		Rec'd	Fwd'd.		
1.	W-1	5/29	5/29	FJG	XARZ-25217 25 APRIL 46
2.	W	JUN 3 1946		CF	
3.	I-5	4/6	4/6	HO JOB	would you suggest we disseminate? No - he sounds like a very good possibility for high-level Soviet agent - possibly I.V. This should certainly be followed up by * 2 Paris, to find out his contacts, more about his work, etc.. So.
4.	N-4 JP				
5.					
6.					
7.	W-1	6/7	6/11	FJG/dsf	Carded
8.					
9.					
10.					X REF FORM FILED IN: JCO 384-001-048/5

Each comment should be numbered to correspond with number in To column.

A line should be drawn across sheet under each comment.

Officer Designations should be used in To column.

Each Officer should initial (check mark insufficient) before further routing.

Action desired or action taken should be indicated in Comments column.

Routing sheet should always be returned to Registry.

For Officer Designations see separate sheet.

(20640) SECRET

CONTROL (for U.S. officials only)
SECRET

Report No. : F-6918
Date of Report : 25 April 1946
Information : Current

FRANCE/USSR: POLITICAL

~~XARZ-25117~~

Activities of Leo Crozet

The following report, from a well-tried anti-Soviet Russian emigre source generally considered reliable, describes the increasingly strange role of a French intellectual who belongs officially to the Right--M. Leo Crozet whose address is 1 ter rue de Gravelle, Versailles. (Any further dissemination should be determined by X-2)

1. Before the war M. Crozet was one of the curators of the Medal Section of the Paris Bibliotheque Nationale. He did not appear to be particularly concerned with politics. After the Armistice, M. Crozet entered into immediate contact with the German authorities for the purpose of making a trip to Hungary, which officially had a cultural purpose. Permission was obtained and he made the trip to Hungary. Thus, M. Crozet was the first French intellectual who went through Germany after the Armistice of 1940.

2. After the Liberation M. Crozet had to explain this trip, for his superiors at the Bibliotheque Nationale held it against him. Crozet was afraid that he would get into trouble on account of it. However, he managed to get out of it and was not bothered by the Epuration Committees.

3. As it appears now, during the Occupation Crozet had remained in contact with the reseau left in Paris by the Soviet Embassy, even while he was playing ball with the Germans. Therefore it was the intervention of rue de Grenelle that kept him out of serious trouble immediately after the Liberation. M. Bogomoloff protected this French intellectual, who worked with the German occupants as long as the Soviets were not at war with Germany and as long as the Molotoff-Ribbentrop flirtation lasted.

4. At the present moment M. Crozet is known to be a frequent habitue of the Soviet Embassy. He is the only Frenchman (and perhaps the only foreigner) who has access to the Embassy archives in which he is carrying on research by order of M. Bogomoloff. M. Gouzovsky recently entrusted M. Crozet with some important documents. They are the secret texts of the authentic minutes of the great Moscow trials of 1936-37. M. Crozet now has in his hands the texts of the authentic declarations made at the time by the principal defendants (Zinovieff, Kameneff, etc.) It is possible that M. Cro-

DOC. MICRO. SER.
FEB 9 1972
MICROFILMED

CONTROL
SECRET

VP
LI
FIELD
RS
BR
IM
VB
VH

Distribution: 5
X-2 (3)
Washington

SSU / WD PAR
York/Bingley I

Dis. 13 May 46
was. Ye each Saint London
WASH-REC-INT-9 Box # 48 Paris

COPY

384-001-048/5



~~CONTROL~~ (for U.S. officials only)
~~SECRET~~

Report No. : F-6918

Page 2

zet's work with these documents has some relation to the appearance of the book "Darkness at Noon", whose success is annoying Soviet authorities considerably.

5. Generally speaking, the strange activities of M. Leo Crozet merit close observation. For in addition to his aforementioned connections, he is in close contact with Russian religious milieux in Paris that are playing the Soviet game, especially with the Metropolitane Eulogius of rue Daru. Suddenly declaring himself a specialist on Oriental Christianity, Crozet has frequent contacts with the Russian clergy, but only with the Bolchevist portion of this clergy.

~~CONTROL~~
~~SECRET~~

384-001-048/5-

Annexe 3 : un article inédit de Léo Crozet écrit sous le pseudonyme de Calliclès

[tiré du dossier de Léo Crozet aux archives de la BnF, dossier de personnel n°3908]

« **Les bibliothèques et la vie** : épreuve d'un article accepté, vers 1930, par les *Nouvelles Littéraires*, à qui l'avait proposé un professeur de la Sorbonne, mais qui ne parut jamais, une intervention de la BN en ayant empêché la publication ». Crozet écrit sous le pseudonyme de Calliclès. Satire du catalogue incompréhensible de la BN.

J'ai sous les yeux une brochure, datant du second Empire, où un bibliothécaire, Paulin Paris, dénonçait les sottises qui privaient les travailleurs intellectuels des ressources si largement accessibles ailleurs. Le public, disait-il, ne cesse de se plaindre, et il a raison. Il montrait au public, en lui ouvrant les coulisses de sa bibliothèque, que celui-ci avait plus de motifs encore de se plaindre qu'il ne le croyait. La brochure eut plusieurs éditions, mais on la trouve difficilement dans les bibliothèques, et pour cause.

Peu après 1900, M. Morel, de la Bibliothèque Nationale, publia, en deux gros volumes, un abrégé des absurdités qui rendent nos bibliothèques d'un usage si décevant. Courageux réquisitoire, toujours actuel.

Par comparaison avec les établissements étrangers, la situation, hélas, n'a pas changé. On trouve encore, à Paris, des bibliothèques qui n'ont pas de catalogue, ou, ce qui revient au même, dont le catalogue est secret : les lecteurs ne peuvent le voir. La plus grande, malgré de récents progrès, livre au public une partie de ses catalogues seulement. Il faudrait dire *des parties*, car les livres sont répartis entre dix ou quinze catalogues fragmentaires, dont il fallait jadis payer pour avoir la liste. Savoir dans lequel on doit chercher est encore un problème que les bibliothécaires ne résolvent pas toujours eux-mêmes. Passons sur mille désagréments qui accompagnent cette recherche ou qui la suivent. Nos lecteurs les connaissent.

Un bibliothécaire entreprit, l'an dernier, de préciser, dans une revue de bibliophilie, les causes d'une situation que l'Inspecteur général des Bibliothèques avait publiquement déplorée. J'ai lu ces articles avec soin. Le mal vient-il vraiment de l'insuffisante préparation technique des bibliothécaires ? Tout homme attaché à sa profession tend à attribuer à une technique spéciale les résultats qui découlent simplement de la justesse de l'esprit et de sa culture. J'ai lu, depuis trente ans, assez de catalogues, de bibliographies et autres travaux de bibliothèques. J'y ai relevé quelques centaines d'erreurs, parfois comiques. Pas une qui tint à une ignorance technique. Seule une légèreté, un défaut de culture générale, une faute de logique, ou un manque d'intérêt, pouvaient être incriminés. Un exemple : je viens de rencontrer, dans un catalogue, l'œuvre d'un auteur étranger classée non pas au nom de cet auteur mais au prénom de son père. La faute est énorme : elle équivaut presque à la perte de l'ouvrage. Il suffisait d'un peu de réflexion pour l'éviter. Son auteur est cependant l'un de nos plus éminents techniciens. Sa culture ? disons qu'il pourrait être de l'Institut. Un autre grand érudit fit mieux, ou pis : pour hâter l'impressions de son catalogue, il en élimina, sans prévenir les lecteurs, une part énorme de la production scientifique, *qui ne l'intéressait pas*. Disons, pour préciser, plusieurs milliers de volumes par an. Ce qui ne l'empêcha pas d'intituler son travail : Catalogue *général* des livres imprimés. Il en résulte mille erreurs. Un bachelier, connaissant le sens des mots, n'eut pas fait cela.

Non, vraiment, il ne semble pas que la préparation technique doive être incriminée.

Nos bibliothécaires manqueraient-ils donc de culture générale ? Les titres universitaires que l'on exige d'eux, jusqu'à présent, interdisent de s'arrêter à cette hypothèse. Parfois, la spécialisation de quelques-uns dans des domaines très étroits de l'érudition, leur fait perdre la curiosité des choses qui ne sont pas « dans leur vitrine », et, par conséquent, un peu la compréhension de ces choses. Mais comment interdire à un bibliothécaire de devenir un érudit ? Et puis, les érudits très spécialisés ne sont pas, je pense, en majorité.

Alors ? Peut-être me poserais-je encore la question : pendant ces vacances, il m'était arrivé de feuilleter, en province, le catalogue d'une de ces petites bibliothèques qui datent de la Restauration et dont les grands registres portent, à leur sommet, le titre des divisions méthodiques en usage à cette époque. J'examinai la section des Sciences politiques lorsque, [tomba]nt sur le chapitre « classes dangereuses de la Société », mes yeux tombèrent sur le *Prêtre* de Michelet. Je crus avoir mal lu. Puis je devinai, et le bibliothécaire me confirma qu'aux environs de 1850, un de ses prédécesseurs, grand anticlérical, s'était livré plusieurs fois à des manifestations ingénieuses contre ces messieurs du Clergé. Finalement, il perdit sa situation et eu des raisons personnelles de les haïr.

L'histoire me divertit. Mais elle me donna soudain l'idée que rien ne trahissait mieux la psychologie d'un bibliothécaire que la rédaction de son catalogue. Je résolus, dès mon retour, d'interroger les bibliothèques parisiennes, et je me rendis dans la plus belle, la plus riche, et la plus représentative du génie des bibliothèques parisiennes.

À mon grand étonnement, elle ne consentait à montrer qu'une toute petite partie de son catalogue méthodique. Mais, me dit un vieil habitué, on pouvait le reconstituer en entier, en utilisant les lettres qui précèdent le numéro des volumes. Et je découvris ceci :

Les Arts et les Sciences étaient répartis en deux grandes sections. Dans l'une, je trouvai, pêle-mêle, le Soleil, les danseuses, le calcul intégral, la peinture, l'équitation, l'algèbre, la cuisine et les sous-marins. L'autre comprenait : la télégraphie sans fil, la représentation proportionnelle, la métaphysique, les maisons closes, les télescopes, l'assassinat, le magnétisme, les académies étrangères et les maisons de fous.

Après avoir cherché en vain quelle psychologie peut révéler cette classification, je songeai à mon bibliothécaire de province et j'examinai le classement des questions religieuses. Deux sections leur étaient réservées : 1° Ouvrages conformes à la doctrine catholique romaine ; 2° Ouvrages non-conformes à la doctrine catholique romaine. Dans cette dernière section l'on avait entassé le jansénisme, les sorciers, les protestants, les juifs, l'église d'Orient, les apostats et les gnostiques ; bref, toute la fleur des prisons de l'Inquisition. Ceci me parut un peu sommaire, mais s'expliquait mieux que la classification des sciences et des arts : on avait séparé la Vérité et l'Erreur, les Bons et les Méchants. Sans sectarisme, car on eut mis ces derniers dans l'Enfer, qui est une section du catalogue. Mais avec fermeté. Les bibliothécaires devaient connaître le droit canon. Une idée me vint : n'avait-on pas classé Vénus avec Calvin ? L'espoir de taquiner un de mes amis, protestant, me fit – ne trouvant rien – interroger un bibliothécaire.

– Les Dieux de l'Olympe, me dit-il, sont placés fort loin de Calvin. Et, tournant quelques feuillets, il me montra qu'ils étaient classés dans la section J, avec les rois de Roumanie.

Je me souvins alors qu'un étudiant roumain m'avait un jour manifesté son indignation de ce qu'une grande bibliothèque française avait classé la reine Carmen Sylva dans les Antiquités Romaines. Il croyait à une plaisanterie de mauvais goût.

– Pourriez-vous, dis-je avec timidité, m'expliquer ce rapprochement ?

– En effet, il n'apparaît clairement qu'à un historien...

– Mais je suis historien moi-même !

– Ah ! fit mon interlocuteur avec surprise, et une nuance de reproche. Alors, ne voyez-vous pas que le lien est... Byzance ?

Lien byzantin, en effet... Mais je voulais montrer que j'avais parfaitement saisi :

– Et sans doute aussi la Russie, comme la Roumanie, est-elle, dans votre catalogue, liée à Byzance ?

– Non, confessa le bibliothécaire avec quelque gêne. Nous avons, pour la Russie, suivi un classement plutôt... géographique.

– Et vous la classez ?

– Avec la Suisse.

Je me tus quelques instants.

– Tout ceci me paraît fort subtil. Mais certains faits sont communs aux religions hétérodoxes et à la religion romaine. Où les classez-vous ? N'usez-vous pas ici de quelque arbitraire ? La Prière, par exemple...

– Non pas ! Et mon interlocuteur, souriant, me montra qu'on la classait dans la section R, avec... la Prostitution.

Cette fois je me tus un peu longtemps.

– Pourquoi, demandai-je enfin, ne mettez-vous pas votre catalogue méthodique à la disposition du public ?

- On y a pensé, me dit-il. On le fait pour quelques parties, parce qu'on n'a pas, pour ces parties, d'autre catalogue. Mais un lecteur dépourvu d'éducation technique se débrouille bien mal dans ces classifications. Elles sont anciennes déjà, respectables, car elles remontent, à peine retouchées, au cardinal Mazarin. Mais on considère qu'il faut plusieurs années à un bibliothécaire pour les connaître.

- Pourquoi n'adoptez-vous pas, comme en tant de pays, la classification décimale qui rend de si grands services ?

Mon interlocuteur haussa les épaules.

- Il y a plus de vingt ans qu'on nous l'a proposée. Mais quel désordre, même si elle était bonne, que de changer notre classement ! D'ailleurs elle ne vaut rien, et M. Delisle l'a démontré avec évidence.

- Jugeait-il celle-ci bien meilleure ?

- Il ne la trouvait peut-être pas... parfaite. Mais à défaut de logique, elle se défend par des raisons historiques.

- À combien peut revenir, chaque année, l'établissement de ce catalogue secret ?

Mon interlocuteur fit un calcul :

- Une trentaine de mille francs.

Ici, je me souvins que la Bibliothèque m'avait refusé, il y a quelque temps, l'achat d'un ouvrage important qui pouvait bien compter trois cents francs, faute de crédits, et je me tus définitivement.

J'étais fixé. Le grand mal de nos bibliothèques est de nature archéologique. Quand on voit des hommes graves, érudits, même subtils, classer les *Leçons sur les Hypothèses cosmogoniques* d'Henri Poincaré dans la même section que les *Recettes de Cocktails*, ou encore placer les études sur la Prière sous la même rubrique que les études sur la Prostitution, cela dans un catalogue qui comprend plus de mille divisions, on éprouve d'abord une surprise qui suspend le jugement. Mais quand on découvre qu'ils savent la vanité de ce travail, qu'ils n'osent le montrer, mais qu'ils croient, en le poursuivant, obéir à un devoir historique, on comprend la haine de certains hommes de progrès, la méfiance des hommes d'action, pour tous les cadres du passé, cadres physiques ou cadres de pensée.

À quoi servent une étude, une longue expérience technique, la connaissance des méthodes européennes de classement, la vision de leurs défauts, si l'on reste délibérément et invinciblement attachée à la plus ridicule ?

Les pouvoirs publics semblent avoir compris la nécessité de faire entrer dans nos bibliothèques un peu de l'air du siècle. Si l'on examine les plus récentes nominations aux grands postes, on constate que ce furent des emprunts à la littérature, à l'administration préfectorale, aux Archives, à l'Université. Remède suffisant ? Pour empêcher la bibliothèque de mourir, peut-être. Pour la faire vivre, non. On ne renouvelle pas l'air d'une grande salle en ménageant une ouverture au sommet de la coupole. Il faut des ouvertures latérales, un courant d'air actif et continu. Echanges de personnel ? Cela est impossible.

Mais associer continuellement à son travail des éléments extérieurs, des esprits neufs, abordant les problèmes sans arsenal de références, sans respect des vieux errements, directement, en pensant logiquement et non historiquement, cela serait-il irréalisable ? L'État qui fit entrer les pères de famille dans les conseils de l'Université, ne pourrait-il associer les universitaires, à leur tour, et tous les travailleurs intellectuels, à l'administration de ces grandes bibliothèques faites pour eux, pour eux seuls, et l'on devrait dire : faites par eux, accumulation de leurs pensées et de leurs travaux ?

L'idée me plut. Mais quelle timidité au moment de l'énoncer ! Ne m'accuserait-on pas de vouloir un soviet des travailleurs intellectuels ?... Sur ces entrefaites, je reçus la visite d'un de mes amis, vieux conservateur d'une bibliothèque de province.

« – J'étais venu à Paris pour travailler, me dit-il. Mais j'y renonce. J'asphyxie dans ces bibliothèques poussiéreuses. Je me noie dans leurs catalogues. On m'assure que la bibliothèque ne possède pas des livres que j'y ai jadis consultés. Ceux que je trouve dans les catalogues sont à la reliure ; ils y étaient déjà l'an dernier. J'obtins par hasard une revue d'histoire. Mais le fascicule qui m'intéressait en était absent. On avait relié quand même le volume, en notant consciencieusement sur la couverture qu'il était incomplet. Qu'est-ce que ça peut bien leur fiche, qu'un travailleur soit privé d'une étude indispensable ! Il peut l'acheter. Sans doute qu'ils sont riches, à Paris ! Croirez-vous que j'entendis conseiller à mon voisin, qui ne pouvait trouver dans le catalogue le numéro du fascicule d'une grande collection, d'aller s'en informer chez l'éditeur. Il dut prendre un taxi et perdre une demi-journée pour connaître la cote exacte de son volume ! L'éditeur a dû bien rire. »

Cette sortie me donna confiance. Avec mille précautions oratoires, j'exposai le produit de mes réflexions.

Un éclat de rire...

« – Mais, mon cher ami, ce que vous imaginez existe depuis cinquante ans ! et dans toute la France ! Il n'y a pas une seule de nos bibliothèques de province où les lecteurs ne soient, je ne dis pas associés à la direction, mais directeurs eux-mêmes de leur bibliothèque. Croyez-vous que, sans cette sage mesure, il existerait encore le quart de nos bibliothèques municipales ? L'administration en est confiée à un Comité d'inspection et d'achat, nommé par le ministre et choisi, en principe, parmi les hommes les plus qualifiés : professeurs, médecins, ingénieurs, commerçants. Le maire préside. Le conseil municipal y délègue un de ses membres. Le bibliothécaire est membre de droit. Il a une voix sur les quinze ou vingt dont dispose le reste du Comité. Les lecteurs sont-ils assez maîtres chez eux ?

– Et les résultats ?

– Excellents. Un bon bibliothécaire trouve dans son Comité l'appui le plus utile pour vaincre l'inertie des hommes politiques. Et il lui est un excitant continuel à mieux adapter les médiocres ressources budgétaires aux besoins de la population. Les résultats seraient meilleurs encore si les membres du Comité étaient, en général, plus jeunes, s'ils étaient, partiellement, délégués par des corps intellectuels, enfin si leur composition était mieux équilibrée : ils contiennent généralement trop d'archéologues.

– Que penseriez-vous de ce régime à Paris ?

– Sa non-application est une absurdité ! Imaginez-vous un homme qui ne refuserait le secours des médecins que quand ils sont de premier ordre ? C'est ce que fait l'État. Il dispose à Paris d'une élite intellectuelle incomparable. Sans parler de l'Institut, qui fréquente peu les bibliothèques, nos jeunes professeurs, encore dans la période des recherches et de la création, voient mieux que personne ce qui manque aux bibliothèques et ce qu'il leur faudrait. Ils savent ce dont souffrent leurs élèves quand ils passent la Seine, parce que la bibliothèque de la Sorbonne ne peut pas tout leur offrir. Imaginez un comité où la Sorbonne déléguerait les représentants d'une dizaine de disciplines littéraires ou scientifiques, où la Société des gens de lettres, les éditeurs, les bibliophiles, les ingénieurs, les étudiants, la Presse, seraient représentés, et que présiderait le ministre, entouré des inspecteurs et des conservateurs des deux ou trois principales bibliothèques, quel admirable instrument de travail, de réformes et de progrès, la province et même l'étranger pourraient nous envier ! »

– Ne regrettez pas, dis-je à mon ami, de n'avoir rien trouvé à la bibliothèque, et d'être venu me voir, pour tuer le temps. Vous m'avez appris des choses intéressantes. Je ne désespère plus de nos bibliothèques. On vient de nationaliser les bibliothèques municipales, et il se peut que ce ne soit pas un mal. Il reste, et sans perdre de temps, à humaniser nos bibliothèques nationales.

CALLICLES

Post-Scriptum. – J'apprends à l'instant que la question fut posée, l'an dernier, de savoir si les fonctions de bibliothécaire ne seraient pas réservées aux candidats ayant étudié le Droit canon. Après examen, on aurait décidé de ne pas exclure les élèves de l'Université, mais d'accorder certains privilèges aux candidats qui ont étudié le Droit canon. Cette nouvelle ne modifie pas mes conclusions.

Annexe 4 : Le Manuel vu par ses contemporains : deux comptes-rendus.

1 - Compte-rendu de lecture du Manuel dans la Revue des Bibliothèques (1932, p. 401-404), par Henri Stein :

« Léo CROZET. *Manuel pratique du Bibliothécaire*. Préface de MM. Pol Neveux et Charles Schmidt. Paris, Nourry, 1932. In-8, VII-279 p. et fig. 25 fr.

Dans un récent article du *Bulletin du Bibliophile*, l'érudit qui se cache sous le pseudonyme de « Hurepoix », et poursuit son enquête sur les bibliothèques avec une bienveillance relative et une ironie spirituelle, citait les anciens manuels que le bibliothécaire peut avoir à sa disposition pour s'éclairer dans la besogne quotidienne qui lui est révolue, et que le candidat bibliothécaire doit lire et relire pour apprendre son métier. On peut s'étonner qu'à côté de celui de Maire, il n'ait pas jugé à propos de parler des manuels de Brown, de Sven Dahl, de Gardthausen, et surtout de celui de Graesel qui, traduit en français par Jules Laude, est mieux que les précédents, à la portée du lecteur. Il est vrai que le Graesel date de près d'un demi-siècle (1890) et n'était même alors, – avouait l'auteur, – qu'un remaniement du *Katechismus der Bibliothekenlehre* de Petzholdt, publié en 1856... Ceci donne une idée de la lenteur avec laquelle évoluent les méthodes bibliothéconomiques.

Il était temps de reprendre ces questions au point où les progrès réalisés (à l'étranger surtout, hélas!) les ont amenées, et, s'affranchissant de conceptions vieilles, de résumer les méthodes modernes.

En Allemagne, M. Fritz Milkau a commencé, avec divers collaborateurs érudits, la publication d'un *Handbuch der Bibliothekswissenschaft*, dont nous rendrons prochainement compte. Mais ce grand traité en deux volumes coûtera fort cher (près de mille francs) et ne sera pas à la portée de tous les bibliothécaires français, ni même de toutes les bibliothèques.

Un nouveau Manuel vient d'être édité en France, sur la demande des inspecteurs généraux des bibliothèques et sous les auspices de l'Association des bibliothécaires français, qui a désigné une Commission d'études pour sa préparation, Commission composée de M.M. Ernest Coyecque, inspecteur honoraire des bibliothèques de la ville de Paris, Léo Crozet, de la Bibliothèque nationale, Marcel Giraud-Mangin, conservateur de la Bibliothèque de Nantes, Henry Joly, conservateur de la Bibliothèque de Lyon, Henri Lemaître, bibliothécaire honoraire, et Henri Vendel, conservateur de la Bibliothèque de Châlons-sur-Marne. À son tour, la Commission a chargé l'un de ses membres de la rédaction, et c'est ainsi que M. Crozet s'est trouvé la personne particulièrement qualifiée pour la mise au point d'une entreprise dont il fut l'un des promoteurs. Si cette mission lui échut, c'est principalement en raison de son passé; après avoir été bibliothécaire à la bibliothèque de Versailles qui est l'une des mieux outillées de France, après avoir dirigé avec une compétence reconnue la bibliothèque de la ville du Havre, où des améliorations de tout genre furent dues à son initiative, M. Léo Crozet est actuellement fonctionnaire à la Bibliothèque nationale; il y a appartenu à plusieurs services où il a beaucoup regardé, beaucoup étudié, beaucoup retenu.

Le Manuel qu'il vient de publier est moins volumineux que la plupart des ouvrages précédents; il n'est pas entré dans certains détails; mais le « Crozet » a l'avantage d'être au courant, et surtout il présente un caractère essentiellement pratique, d'autant plus nécessaire à l'heure où vient d'être organisé un enseignement spécial de la bibliothéconomie; les candidats

à l'examen manquaient de ce guide précieux qui supplée aux différents cours préparatoires ou les complète, et qu'il convient d'avoir toujours à portée de la main. Ce côté pratique a toujours guidé l'auteur dans ses observations, et ses observations lui ont été suggérées par d'assez longs états de service dans des établissements de caractère très différent.

Une difficulté se présentait : fallait-il rédiger un manuel d'utilité uniquement pratique et laisser de côté toute préoccupation scientifique ? On pourrait croire que les deux points de vue étaient difficilement conciliables. M. Crozet s'est tiré à son honneur de cette difficulté, il a introduit dans certains de ses chapitres quelques listes bibliographiques de livres à consulter, choisis avec discernement, qui sont un précieux appoint à l'érudition du bibliothécaire.

Voici quelle est l'économie de ce Manuel. En premier lieu, installation de la bibliothèque (bâtiment, mobilier, salle de travail, avec figures représentant les dispositions extérieure et intérieure de la nouvelle bibliothèque de Pau) ; constitution des fonds (crédits et choix des achats) ; classement des fonds (usuels, périodiques, etc.) ; catalogues (registres d'entrée, types divers de répertoires). Puis viennent des chapitres intitulés : Rapports avec le public, rapports avec l'extérieur, mesures de conservation, modèles de fiches et de bulletins. Les bibliothèques pour enfants, avec leurs règles un peu spéciales, n'ont pas été oubliées.

Les règles indiquées ont donc été rédigées sous la forme la plus générale possible, afin de pouvoir être appliquées dans les grandes comme dans les moyennes bibliothèques. La bonne administration d'une grande bibliothèque repose sur des règles fort simples, et c'est leur méconnaissance qui rend dans certaines bibliothèques les recherches si pénibles et si compliquées. M. Crozet, imbu de ce principe, a dû être bien étonné, quand il est entré à la Bibliothèque nationale, d'apprendre que les livres y étaient répartis dans plus de cinquante catalogues différents ! Le travail des bibliothécaires y est d'autant plus ardu que la composition de ces catalogues pourrait paraître au premier abord assez fantaisiste, puisque les ouvrages sur saint Augustin sont classés dans le catalogue spécial à l'histoire de France, les livres sur la Roumanie dans le catalogue spécial à l'histoire de l'antiquité, etc. On devine ainsi la longueur d'une recherche, l'imprécision d'une réponse, d'où parfois la mauvaise humeur d'un lecteur. Cette situation est de nature à arrêter certaines initiatives. Depuis cinq ans environ, on a bien essayé de remédier au mal ; on a groupé certains catalogues (pour les fonds R, S et V, par exemple), mais l'unité est bien loin d'être réalisée, et il faut tenir compte des situations acquises.

Le Manuel ne dit pas grand bien de la classification décimale, et je l'approuve. La majorité des bibliothécaires français semble peu disposée à l'adopter, et je me suis laissé dire que certains établissements où elle était en usage songeaient à l'abandonner. Une méthode plus simple et d'une plus grande souplesse, le catalogue analytique à classement alphabétique, serait la formule la plus réalisable, et si la Bibliothèque nationale semble se refuser à l'adopter, en raison du travail considérable qu'elle nécessiterait, il n'en est pas de même des bibliothèques de province ; les essais ont été couronnés de succès, à Lyon, à Versailles, au Havre, et l'on peut bien entrevoir le moment où cette mesure se généralisera. L'expérience prouve qu'elle est possible même avec des moyens réduits. Je crois savoir d'ailleurs que M. Crozet prépare sur ce sujet une étude où il développera très utilement les mérites de ce catalogue auquel il a autrefois collaboré. Celui de Versailles comprend aujourd'hui 170.000 fiches et le personnel y analyse régulièrement une centaine de périodiques. Pareil travail est poursuivi sans difficulté à la Bibliothèque de l'École de droit de Paris, et sans doute ailleurs. Le catalogue analytique de la Bibliothèque de Lyon, entrepris seulement en 1926, est déjà riche de 271 000 fiches, et 250 revues sont dépouillées périodiquement. Que vaut, à côté de cela, le catalogue par matières de la Bibliothèque nationale, où certaines rubriques importantes comportent, au même mot, plusieurs centaines de fiches devenues, par suite de leur nombre excessif et sans cesse accru, pratiquement inconsultables ?

M. Crozet recommande une mesure qui existe dans certaines villes de province, et que l'on voudrait voir se généraliser : je veux parler de la communication aux journaux locaux des listes d'acquisitions de livres nouveaux. Le public ainsi prévenu peut trouver une occasion,

qu'il laisse échapper souvent, de prendre le chemin de la bibliothèque ; l'élite intellectuelle de la ville peut juger et critiquer le choix des ouvrages mis à sa disposition, et suggérer aux bibliothécaires quelques acquisitions, surtout dans les localités où il n'existe pas de comité d'achat, ou (ce qui revient au même) dont le comité ne se réunit jamais.

M. Crozet a dit un mot de l'accès du public aux rayons des bibliothèques. Il en semble en principe partisan, exception faite bien entendu pour les grands dépôts. Mais dans une bibliothèque de travail, spécialisée, bibliothèque de lecture ou de laboratoire, les essais qui ont été faits lui donnent raison, à condition expresse que l'autorisation d'être admis à bénéficier de cette mesure de faveur soit limitée à une certaine catégorie de lecteurs qui offrent toute garantie. Toutefois, d'après notre auteur, il y aurait toujours obligation d'être accompagné par un surveillant, ce qui paraît bien malaisé dans un établissement où le personnel est fort peu nombreux et trop occupé par ailleurs. Si le bénéficiaire est laissé à sa propre initiative et se croit en mesure de remettre lui-même sur les rayons les volumes qu'il a momentanément déplacés, c'est là que commencent les hésitations. Il suffit en effet de rester une heure dans la salle de travail de la Bibliothèque nationale pour constater avec quelle précipitation et quelle absence de soin les lecteurs remettent en place le catalogue dont ils viennent de se servir ; sans se soucier en aucune façon de suivre l'ordre alphabétique qui devrait servir à les guider, ils le replacent au petit bonheur, là où existe momentanément un vide quelconque ; et le même fait se reproduit dix et vingt fois dans une seule séance. Ce qui est vrai pour les catalogues peut aussi l'être pour les livres, et tout bibliothécaire sait qu'un volume déplacé est un volume perdu, au moins pour un temps. À quelle recherche faudra-t-il se livrer pour le récupérer !

Enfin, obligé à une assez grande concision pour ne pas dépasser les limites qui lui étaient assignées, M. Crozet a trop rapidement passé, à mon avis, sur la confection des cartes de catalogue. Certains bibliothécaires indiquent la cote de l'ouvrage au bas de la fiche, après la description ; mais d'autres jugent le système défectueux et préfèrent pour plus de commodité inscrire la cote en vedette, en haut de la fiche, à droite du titre. La seconde manière a peut-être des inconvénients ; la première présente un grave défaut lorsque les fiches sont placées, dans un tiroir à tringles et trop serrées, où la visibilité est loin d'être satisfaisante.

Il m'eût aussi paru indispensable de donner des notions claires et bien définies sur la façon dont doivent être rédigées les fiches de catalogue, même pour des ouvrages modernes et paraissant faciles à décrire. Il suffit d'avoir assisté à un examen où ces fiches sont présentées par les candidats pour constater que, huit fois sur dix, le travail est extrêmement défectueux, les candidats pourtant préparés à cette besogne ne se rendant aucunement compte des précisions nécessaires et ne soupçonnant pas à quelles règles un bibliothécaire doit obéir en cette matière. Dans les meilleurs répertoires de bibliographie, on ignore même la façon dont on doit calculer les pages d'un volume : mais ceci exigerait de trop longs développements, et j'aurai l'occasion d'en reparler une autre fois.

Aujourd'hui, qu'il me suffise de noter les mérites du Manuel de M. Crozet, et, s'il y a parfois quelques améliorations à y apporter, – elles seront légères, – l'auteur pourra profiter d'une nouvelle édition, que je souhaite prochaine, pour les introduire dans son texte. Les bibliothécaires seront désormais sans excuse de ne pas connaître leur métier, puisqu'ils auront à leur disposition un exposé clair et précis leur fournissant le moyen de l'apprendre.

H. STEIN. »

2 - Dans leur premier volume de l'année 1934, les *Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*¹⁵⁹ (p. 142-143) publieront à leur tour un compte-rendu élogieux du *Manuel pratique* de Léo Crozet, dont nous joignons ici le texte :

¹⁵⁹ Document numérisé dans Gallica2.

M. Matter. — J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, de la part de son auteur, M. Léo Crozet, un *Manuel pratique du Bibliothécaire*, rédigé sous les auspices de l'Association des Bibliothécaires français. Cette excellente compagnie provoqua, en 1929, sur le conseil des Inspecteurs généraux des Bibliothèques, la publication d'un guide contenant des instructions précises pour tous ceux qui sont appelés à fonder, administrer, développer une bibliothèque. M. Léo Crozet se mit à une œuvre pour laquelle il avait toute compétence ayant été bibliothécaire successivement à Versailles, au Havre et à la Nationale, et il poussa si vivement son travail qu'en deux années il termina un excellent volume. A se borner au titre, on croirait l'ouvrage d'une lecture austère : il n'en est rien, tant est exquis l'art avec lequel l'auteur promène le curieux dans des chemins intéressants car avec M. Crozet, le lecteur fait un vrai voyage : on part d'un terrain sec, situé « dans un coin voisin du centre intellectuel de la ville, desservi par des moyens de transport, silencieux, clair, sec et aéré ». On y construit un bâtiment sain, pratique, sur le modèle des récentes bibliothèques de Pau, de Reims ou de Toulouse. On y garnit les salles du mobilier et des accessoires du travail. Enfin, on constitue le « fonds » et ici se succèdent d'excellents conseils sur les livres et publications qui doivent trouver place dans une Maison qui n'est ni un vulgaire cabinet de lecture ni la Nationale. Les livres achetés, il faut les classer et les cataloguer : ici nouvelles difficultés, nombreuses, épineuses ; il ne nous semble point, par exemple, que notre érudit spécialiste ait résolu définitivement une question fameuse : pour un même auteur, comment classer les fiches concernant ses différents ouvrages ? Par les dates d'édition de ceux-ci (Institut) ou alphabétiquement par les titres des volumes (Bibliothèque nationale, etc...) *Adhuc sub judice lis est.*

Les livres classés, les catalogues dressés, il n'y a plus qu'à admettre les lecteurs, et viennent dans le *Manuel* les règles concernant les rapports tant avec le public qu'avec l'extérieur ; et aussi les mesures de conservation contre les pertes, les vols, l'incendie, etc. Et avant une riche documentation qui termine l'ouvrage, on trouve quelques pages heureuses sur ces Bibliothèques pour enfants au sujet desquelles M. Charles Schmidt vous fit naguère une si captivante communication.

Un archiviste illustre, M. Charles Mortet, voulait que les bibliothèques fussent des guides et des éducateurs. Telle est également la pensée de l'auteur du *Manuel*, et ses initiateurs. MM. les Inspecteurs généraux Pol Neveux et Charles Schmidt, dans une intéressante préface, se plaisent à constater que M. Léo Crozet a pleinement réussi dans son dessein d'éduquer ces éducateurs.

Séance du 11 mars 1933.